



2011

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le Rapport d'activité et
le Rapport Financier Annuel
Exercice du 1^{er} septembre 2010
au 31 août 2011





Document de Référence

Incluant le Rapport d'activité et le Rapport Financier Annuel

Exercice du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 décembre 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- Les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2010 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 décembre 2010.
- Les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférant, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2009 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 décembre 2009.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n°809/2004 pris en application de la directive dite « prospectus » 2003/71/ce du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 concernant. Le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.

1. Personnes responsables	p. 6
1.1 Nom et fonction des responsables du document	
1.2 Attestation des responsables	
2. Nom et adresse des contrôleurs légaux	p. 6
3. Informations financières sélectionnées	p. 20, 25, 26, 52
4. Facteurs de risques	p. 13, 14, 15, 16, 23, 27, 28, 58
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	p. 9
Raison sociale et nom de la société	p. 85 à 87
Lieu et numéro d'enregistrement	p. 85 à 87
Date de constitution et durée de vie	p. 85 à 87
Siège social et forme juridique	p. 85 à 87
Événements importants dans le développement	p. 85 à 87
5.2 Investissements	p. 18
6. Aperçu des activités	p. 10 à 16
6.1 Principales activités	p. 10 à 16
6.2 Principaux marchés	p. 10 à 16
6.3 Degré de dépendance, position concurrentielle	p. 10 à 16
7. Organigramme	p. 10, 44
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	p. 16, 17, 23
9. Examen de la situation financière et du résultat	p. 20, 25, 26, 34 à 71
9.1 Situation financière	
9.2 Résultat d'exploitation	
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	p. 28, 29, 35, 37, 48, 64, 68
10.2 Flux de trésorerie	p. 38, 48, 57
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	p. 26, 27, 28, 35, 51, 52, 54, 57, 58, 64, 69, 70
11. Recherche et développement, brevets, licences	p. 21 à 25
12. Informations sur les tendances	p. 13, 14, 15, 16, 20
13. Perspectives	p. 20
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, direction générale	p. 31, 32, 76, 78
15. Rémunération et avantages	p. 6, 31, 32, 53, 57, 82
16. Fonctionnements des organes d'administration et de direction	p. 78 à 82
17. Salariés	
17.1 Effectifs	p. 25, 33, 53, 54, 71
17.2 Stock-options	p. 32
17.3 Participation des salariés dans le capital	p. 28, 29, 30
18. Principaux actionnaires	p. 28
19. Opérations avec des apparentés	p. 17, 57, 58
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'émetteur	p. 18, 20, 21, 25, 26, 27, 33, 35 à 76
Informations financières historiques et états financiers, vérifications des informations financières historiques annuelles	
Politiques de distribution des dividendes	
Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	p. 28, 48, 68, 87
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 85 à 87
22. Contrats importants	p. 15 à 18, 20, 21, 57, 58, 71, 74
23. Informations provenant des tiers	na
24. Documents accessibles au public	p. 7
25. Informations sur les participations	p. 40, 44, 45, 46, 47, 66, 67

Sommaire

1

INFORMATION SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 5

Responsables du document de Référence.....	6
Attestation du responsable.....	6
Responsables du contrôle des Comptes.....	6
Responsable de l'information.....	6
Information et relations avec les actionnaires.....	7

2

PRÉSENTATION DU GROUPE 8

Historique du Groupe.....	9
Organigramme du Groupe EXEL Industries.....	10
L'activité du Groupe EXEL Industries.....	10
1 - Les métiers et les produits du Groupe.....	10
2 - Le marché, la concurrence.....	13
3 - La clientèle - Les fournisseurs.....	15
4 - Les moyens de productions.....	16
5 - Les investissements.....	18
6 - Assurances.....	18

3

RAPPORT DE GESTION 19

1 - Principaux faits marquants de l'exercice.....	20
2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir.....	20
3 - Recherche et Développement.....	21
4 - Développement durable, risques industriels et environnementaux.....	23
5 - Activités de la société, comptes consolidés et sociaux.....	25
6 - Risques de marché.....	27
7 - Faits exceptionnels et litiges.....	28
8 - Évolution du capital au cours de l'exercice.....	28
9 - Affectation du résultat de l'exercice.....	31
10 - Informations concernant les mandataires sociaux.....	31
11 - Changement de méthode comptable.....	33
12 - Résultat social et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices.....	33

4

LES COMPTES 34

Comptes consolidés

I - Bilan consolidé au 31 août 2011.....	35
II - Compte de résultat consolidé au 31 août 2011.....	36
III - Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	37
IV - Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	38
V - Annexe aux comptes consolidés.....	39
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	63

Comptes sociaux simplifiés

I.- Bilan au 31 août 2011.....	64
II.- Compte de résultat.....	65
III.- Annexe aux comptes sociaux.....	65
IV.- Projet d'affectation du résultat.....	71
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	72
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	73

5

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 77

Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries.....	78
Direction et Comité Stratégique du Groupe.....	78
Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA:.....	79
Récapitulation des honoraires de cac & audit pris en charge.....	79
Rapport du Président du Conseil d'Administration.....	80
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.....	83

6

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL 84

Renseignements de caractère général concernant EXEL Industries.....	85
Renseignements de caractère général concernant le capital.....	87
Autres titres donnant accès au capital.....	87
État des nantissements.....	87
Pacte d'actionnaire.....	87
Dividendes.....	87

7

TEXTE DES RÉOLUTIONS 88

Message du Directeur Général



Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Fin avril 2011, j'ai pris la Direction Générale du Groupe EXEL Industries, à la suite de mon Père. Cette belle histoire d'entreprise familiale va ainsi continuer à s'inscrire dans la durée. Nous nous développerons de plus en plus à l'international sur nos trois pôles : agriculture, grand public et industrie, pour nous affirmer davantage comme leader mondial de la pulvérisation.

L'exercice 2010-2011 avait commencé difficilement avec un premier semestre en perte, mais tout s'est fortement accéléré au début du deuxième semestre. Le secteur Industrie est devenu très dynamique, avec une croissance à deux chiffres, grâce au travail de nos équipes, notamment dans l'automobile. Dans le secteur agricole, la hausse des cours des céréales a entraîné une forte croissance de nos prises de commande, mais en générant des tensions chez nos fournisseurs et dans nos sites de fabrication, ce qui a provoqué des retards de livraison. Tout ceci a pesé sur nos marges et sur le cash, pénalisé par des stocks anormalement élevés en clôture d'exercice. Somme toute, le groupe EXEL Industries finit l'année 2010-2011 avec une progression des ventes de 12,8 %, un résultat opérationnel courant de 20,2 M€, et surtout une croissance de plus de 20 % de nos ventes à l'export.

Nous abordons cette année 2012 avec détermination et pragmatisme, en nous concentrant sur trois axes opérationnels.

> Les marges. Nos ambitions vont au-delà du niveau actuel, et nos potentiels sont réels, notamment par des prix de vente reflétant mieux nos avantages concurrentiels, la poursuite du Lean Manufacturing dans nos ateliers de fabrication, et une gestion rigoureuse des projets dans les nouvelles filiales en fort développement.

> L'innovation. Nos bureaux d'études continuent à alimenter notre portefeuille de plus de 200 brevets. Nos innovations dans la pulvérisation apportent plus de valeur à nos clients, grâce aussi à un meilleur « Time to Market », à une conception modulaire, et à une fiabilisation de nos nouveaux produits par des essais de présérie.

> L'internationalisation. Notre ambition de croître à l'international se concrétise par nos prises de part de marché, l'ouverture de nouvelles filiales sur les zones en croissance, la professionnalisation de nos équipes locales, et le lancement de nouveaux produits adaptés à chacun de ces marchés.

La particularité et la force de notre groupe est d'être une fédération de PME autonomes qui peuvent ainsi mieux s'adapter et avoir le dynamisme suffisant pour prendre les bonnes décisions.

De plus, nous avons confiance en l'avenir, car les tendances de fond de nos marchés sont porteuses. Mieux nourrir le monde, respecter l'environnement, accompagner le développement industriel des pays émergents : EXEL Industries est au cœur de ces trois challenges.

Enfin, nos filiales présentes sur 5 continents, la complémentarité de nos marchés, la qualité de nos produits et la compétence de nos équipes sont nos atouts pour l'avenir. Avec une stratégie claire, une vision à long-terme, une structure financière exemplaire, avec notamment des capitaux propres supérieurs à la moitié du bilan, et nos valeurs profondément ancrées dans notre culture d'entrepreneurs, le groupe EXEL industries poursuivra sa croissance durable et profitable.

Merci pour votre fidélité,

Guerric BALLU
Directeur Général du Groupe

INFORMATION SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



1

Responsables du document de Référence	6
Attestation du responsable	6
Responsables du contrôle des Comptes	6
Responsable de l'information	6
Information et relations avec les actionnaires	7

Responsables du document de Référence

Monsieur Patrick BALLU
Président

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que :

- > les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- > et que le rapport d'activité présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des Contrôleurs Légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

L'AMF nous a demandé d'inclure expressément le paragraphe suivant :

“ Le Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels contient l'observation suivante : le rapport de gestion ne mentionne pas exhaustivement les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce relatives aux rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux durant l'exercice ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci. ”

En réponse à cette demande de l'AMF, je tiens à préciser que :

- > Nous ne mentionnons pas exhaustivement ces informations, car les détailler de façon personnalisée nous paraît indiscret, tant vis-à-vis des intéressés que de la profession, totalement muette sur ce sujet ;
- > Ma rémunération est indiquée avec précision ;
- > Le total des rémunérations, bénéficiant aux membres du comité de direction, et aux mandataires sociaux d'EXEL Industries, étant également indiqué, cela permet à nos actionnaires d'être bien informés et de constater qu'elles restent raisonnables.

Patrick BALLU
Président

Responsables du contrôle des Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Les comptes de l'exercice 2010-2011 ont été approuvés par :

> **Société DELOITTE & Associés**

- Date du mandat : 19 janvier 2009
- Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

> **SA Philippe Venet – Grant Thornton**

- Date du mandat : 19 janvier 2009
- Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

> **Société B.E.A.S.**

- Date du mandat : 19 janvier 2009
- Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

> **Madame Geneviève VENET-MOREL**

- Date du mandat : 19 janvier 2009
- Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Responsable de l'information

Responsable de l'information
Monsieur Patrick BALLU
EXEL Industries
54, Rue Marcel Paul - 51200 EPERNAY
Tél. 03 26 51 52 55

Information et relations avec les actionnaires

1. COMMUNICATION FINANCIÈRE

EXEL Industries pratique une large politique d'information à l'intention de ses actionnaires et de l'ensemble de la communauté financière et du public, au travers :

- > D'un Rapport Annuel – Document de Référence déposé auprès de l'AMF,
- > De la publication d'avis financiers et de communiqués de presse,
- > Des lettres d'information trimestrielles,
- > Des réunions régulières avec les journalistes, les analystes et investisseurs,
- > Des visites de nos sites industriels,
- > D'un site Internet disposant d'une partie consacrée à la communication financière.

Par ailleurs, depuis le mois de novembre 2008, EXEL Industries est partenaire de la FFCI (Fédération Française des Clubs d'Investissement), association indépendante, à but non lucratif, au service de la communauté des actionnaires individuels.

2. DEMANDES D'INFORMATION

Les documents sont disponibles sur simple demande et certains téléchargeables sur notre site internet :

www.exel-industries.com, espace "Finance".

Pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux Comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques d'EXEL Industries et de ses filiales des trois derniers exercices et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de l'émetteur.

3. PUBLICATIONS 2010-2011

14 décembre 2010 :	Chiffre d'Affaires 1 ^{er} Trimestre
29 mars 2011 :	Chiffre d'Affaires 2 ^e Trimestre
27 avril 2011 :	Résultats 1 ^{er} Semestre
28 juin 2011 :	Chiffre d'Affaires 3 ^e Trimestre
11 octobre 2011 :	Chiffre d'Affaires 4 ^e Trimestre
14 décembre 2011 :	Résultats Annuels

4. CALENDRIER DE COMMUNICATION 2012

14 décembre 2011	CA T1
24 janvier 2012	Assemblée Générale
27 mars 2012	CA T2
18 avril 2012	résultat semestriel S1
26 juin 2012	CA T3
09 octobre 2012	CA T4
12 décembre 2012	résultat annuel

5. SOCIÉTÉS RÉALISANT DES ÉTUDES SUR LE GROUPE EXEL INDUSTRIES

- > Arkéon Finance
- > Aurel-BGC
- > CM-CIC Securities
- > Crédit Agricole Cheuvreux
- > Gilbert Dupont (Crédit du Nord)
- > ID Midcap
- > Oddo Securities
- > Portzamparc

PRÉSENTATION DU GROUPE

2

Historique du Groupe	9
Organigramme du Groupe EXEL Industries	10
L'activité du Groupe EXEL Industries	10
1 - Les métiers et les produits du Groupe	10
2 - Le marché, la concurrence	13
3 - La clientèle - Les fournisseurs	15
4 - Les moyens de productions	16
5 - Les investissements	18
6 - Assurances	18

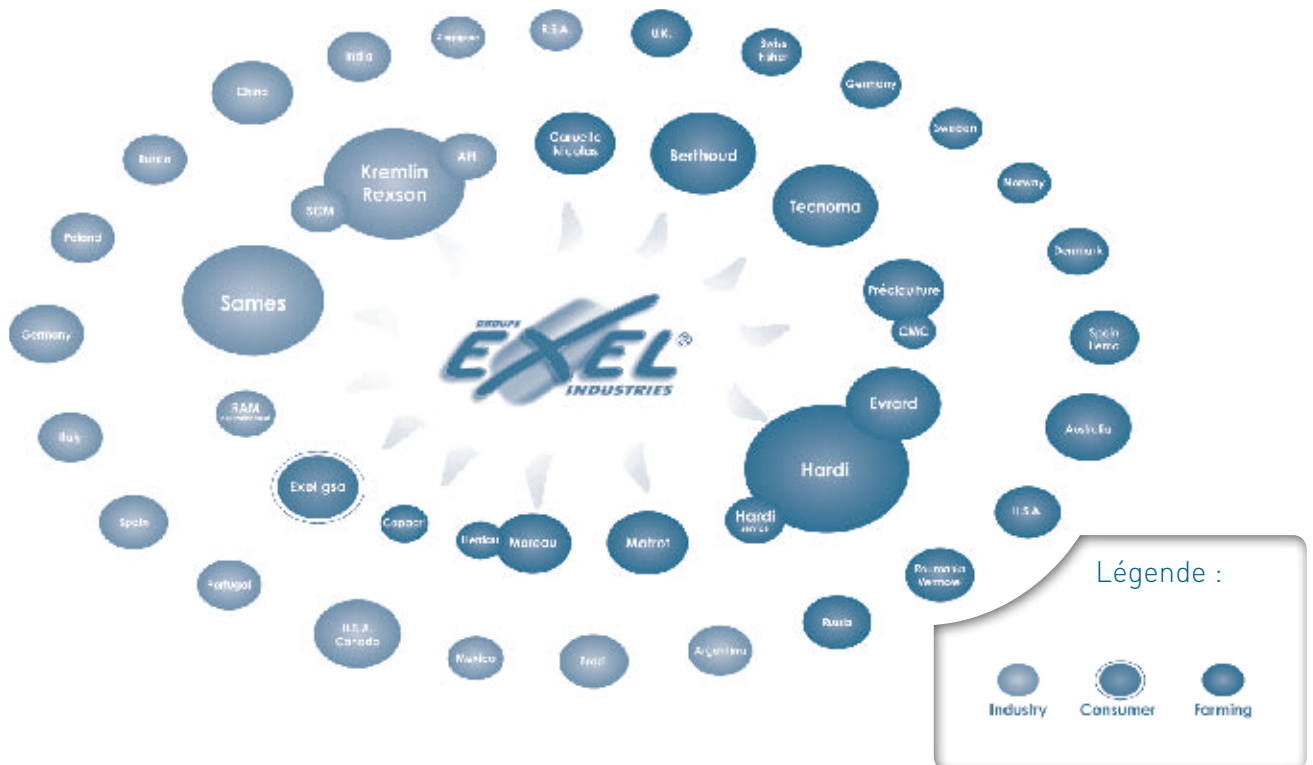
Historique du Groupe

Dès 1946, Vincent BALLU, ingénieur ETP et père du Président actuel, invente, met au point et construit lui-même le prototype du premier "tracteur enjambeur", destiné aux vignobles de Champagne de la célèbre maison Moët et Chandon. En 1947, cette réalisation vaudra à son créateur le premier prix de "l'Association Viticole Champenoise" et sera à l'origine de la motorisation de la culture de la vigne en Champagne, puis dans tous les vignobles étroits.

> 1952	Création de TECNOMA pour commercialiser ces tracteurs enjambeurs.
> 1953	TECNOMA devient concessionnaire local des pulvérisateurs VERMOREL.
> 1959	Invention par TECNOMA du premier pulvérisateur en résine de synthèse.
> 1960	TECNOMA commence à fabriquer lui-même ses nouveaux pulvérisateurs.
> 1966	Rachat de "VERMOREL" (ex n°1), d'"Ulysse Fabre", et de "Lachazette".
> 1967	Premier oscar à l'exportation.
> 1975	Lancement des premiers pulvérisateurs de jardin injectés en résine de synthèse.
> 1980	Décès du fondateur : Vincent BALLU. <hr/> Patrick BALLU, ingénieur Arts et Métiers et CPA, succède à son père, la société réalise près de 80 millions de francs (12,2 Me) de Chiffre d'Affaires.
> 1986	Modernisation de l'usine d'Épernay, nouvelle gamme de pulvérisateurs agricoles. Reprise de RAM et de CARUELLE près d'Orléans, et de NICOLAS à Agen.
> 1987	Création du Groupe EXEL et reprise de BERTHOUD, le leader français des pulvérisateurs agricoles et de jardin, avec ses filiales SEGUIP, THOMAS et PERRAS. Le Groupe EXEL triple sa taille et devient un leader mondial des pulvérisateurs pour la protection des végétaux.
> 1988	L'Entreprise est élue "Entreprise française la plus innovatrice".
> 1989	Reprise de VITITRAC et de LOISEAU, concurrentes en tracteurs enjambeurs.
> 1990	Reprise de PRECICULTURE, leader français des automoteurs de pulvérisation.
> 1993	Simplification des structures juridiques du Groupe, autour d'EXEL Industries, qui détient la plupart des marques et des brevets.
> 1996	Rachat de KREMLIN, leader Français du matériel de peinture. Après l'agriculture et le grand public, le Groupe EXEL est désormais présent dans l'industrie.
> 1997	Le Groupe EXEL prend la raison sociale d'EXEL Industries et s'introduit au Second Marché de la Bourse de Paris.
> 1998	Le Chiffre d'Affaires consolidé dépasse 1 milliard de Francs (150 Me).
> 1999	Acquisition d'EUROTEC (UK).
> 2000	Doublement de l'usine de PRECICULTURE. Acquisition de FISCHER et de REXSON. EXEL Industries devient n° 3 mondial* de la protection des matériaux.
> 2001	Acquisition de SAMES, n°2 mondial* de la pulvérisation industrielle électrostatique, et de MATROT, leader dans les automoteurs pour l'agriculture.
> 2003	Fusion de KREMLIN et REXSON. <hr/> Acquisition d'HERRIAU (Protection des Végétaux).
> 2006	Acquisition de CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), spécialiste du tracteur enjambeur vigneron.
> 2007	Acquisition de MOREAU, leader français des arracheuses de betteraves. EXEL Industries devient ainsi l'un des principaux acteurs européens de l'arrachage de betteraves.
> 2007	Acquisition de HARDI, n°2 mondial de la pulvérisation agricole. Avec cette acquisition, EXEL Industries consolide son leadership mondial dans la Protection des Végétaux.
> 2009	Acquisition de Johnstone. EXEL Industries consolide ses positions dans la Protection des Matériaux en Amérique du Nord.

* Données internes à la société

Organigramme du Groupe EXEL Industries au 30 Novembre 2011



L'activité du Groupe EXEL Industries

Le Groupe n'a qu'un seul métier, la pulvérisation, appliqué à deux activités :

- > la Protection des Végétaux, activité qui connaît des variations saisonnières en raison du temps et de la nature.
- > la Protection des Matériaux, activité peu saisonnière.

1 - Les métiers et les produits du Groupe

1.1 - LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Les pulvérisateurs agricoles, professionnels, semi-professionnels ou grand public, destinés à la protection des végétaux, constituent le métier historique d'EXEL Industries.

Le pulvérisateur permet de protéger et de soigner les plantes en leur apportant avec précision, juste la bonne dose de médicamenteuses dont elles ont besoin.

Parfois appelés phytomédicaments ou produits phytosanitaires, les médicamenteuses sont les médicaments des plantes. Ils comprennent les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc.

La conception d'un pulvérisateur implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permettent de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Ces contraintes normatives de sécurité et d'environnement sont nombreuses et exigeantes. Tout nouvel intervenant devrait donc les respecter, voire faire homologuer ses produits, avant de pouvoir les commercialiser.

Voici un extrait des principales normes et réglementations en vigueur :

- > Directive européenne 2006/42/EC dite directive machine révisée (entrée en application à partir du 29 décembre 2009) qui fixe au niveau européen les exigences essentielles de sécurité à respecter par les constructeurs de machines agricoles. Concernant les pulvérisateurs, cette directive s'appuie sur la norme EN ISO 4254-6.
- > Amendement à la directive machine (adopté par le parlement européen le 22 avril 2009). Cet amendement, qui concerne uniquement les pulvérisateurs, complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet « Environnement ». Les pulvérisateurs neufs commercialisés dans l'UE devront être conformes à ces nouvelles exigences environnementales à partir du 15 décembre 2011.
- > Directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides votée par le Parlement Européen en janvier 2009 qui vise en particulier à harmoniser au niveau européen la mise en œuvre des médicamenteuses avec l'instauration de mesures telles que la formation des utilisateurs, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs, la gestion des effluents phytosanitaires, le respect de bonnes pratiques, etc.
- > Passage aux mines obligatoire pour les tracteurs enjambeurs, automoteurs, et pulvérisateurs tractés, tant en France que dans d'autres pays européens (procédure longue et coûteuse).

- > Arrêté du 12 septembre 2006 sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui incite notamment les fabricants à proposer en France des pulvérisateurs répondant aux nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordements), de dilution des résidus de fond de cuve et de réduction de la dérive.
- > Nouvelle "Loi sur l'Eau", votée le 20 décembre 2006, qui rend obligatoire et qui impose en France un contrôle technique périodique (tous les 5 ans) et obligatoire de tous les pulvérisateurs depuis le 1^{er} janvier 2009.

Plan Ecophyto 2018 visant à réduire de moitié les quantités de médicaplantes appliquées et renforcer la prévention en matière de sécurité et de santé des utilisateurs.

En conséquence, toutes ces exigences imposent une très grande précision d'application des médicaplantes, et de toujours appliquer "**la bonne dose au bon endroit et au bon moment**". A titre d'exemple, le débit des buses ne doit pas s'écarter de plus de 5% du débit nominal et la distribution transversale sous la rampe doit être parfaitement homogène (coefficient de variation < 7%).

Le pulvérisateur doit donc être très fiable, toujours prêt à fonctionner, et capable d'être facilement et rapidement réglé pour chaque nouvelle application.

1.1.1 - Dans l'agriculture

Le pulvérisateur est l'outil le plus utilisé après le tracteur. Il sert près de 8 mois par an, étant donné que chaque parcelle doit être pulvérisée 4 à 20 fois par an, selon le type de culture. La fiabilité du pulvérisateur garantit la qualité et le rendement des cultures, et est déterminante dans l'efficacité de chaque médicaplante.

Le coût annuel du pulvérisateur représente souvent moins de 5% du budget annuel de protection des plantes, dont il est pourtant le pilote. On comprend donc l'importance de la qualité de son travail pour la maîtrise et l'optimisation des charges d'exploitation des agriculteurs.

Face aux nouveaux défis de la mondialisation et à l'évolution des politiques de subventions (en particulier la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne), les agriculteurs doivent mieux cerner les charges liées à la mécanisation. La productivité de l'hectare disparaît progressivement pour une productivité de l'Homme.

Ce nouveau challenge entraîne :

- > des itinéraires culturels simplifiés (semis direct par exemple),
- > une agriculture raisonnée,
- > une pulvérisation :
 - plus précise (liaison GPS pour moduler les quantités en fonction du besoin local) ;
 - plus rapide (limiter les temps de déplacement sur des exploitations plus grandes) ;
 - plus sûre, plus fiable (adapter et respecter les quantités pour plus d'efficacité) ;
 - mieux gérée (pré-programmation des traitements pour mieux les maîtriser) ;
 - et permettant une véritable traçabilité (pour prouver, si nécessaire, le bon respect du cadre réglementaire).

Le pulvérisateur peut être motorisé (automoteur) ou bien alors porté ou traîné par un tracteur. Les automoteurs disposent de leur propre cabine, tout confort et éventuellement climatisée.

Certains d'entre eux, dits "enjambeurs", sont particulièrement bien adaptés aux cultures viticoles et maraîchères.

La valeur d'un pulvérisateur agricole est comprise entre 2 000 et 150 000 euros, suivant sa taille, ses performances et sa sophistication. Les plus élaborés peuvent avoir toutes leurs fonctions (dépliage, géométrie, hauteur...) télécommandés depuis la cabine, et même régulés par électronique, aussi bien dans la phase préparatoire (remplissage, dosage, mélange, nettoyage...) que pendant la pulvérisation de la culture : régulation automatique du débit par hectare (quelles que soient les variations de vitesse de l'engin), de la largeur effective de pulvérisation de la rampe, etc.

Tous ces perfectionnements rentrent dans le cadre de "l'agriculture raisonnée, de précision" (respectueuse de la qualité nutritionnelle des aliments, de la santé et de l'environnement), dans lequel le pulvérisateur va jouer un très grand rôle.

Il existe différentes techniques de pulvérisation des engrais et des médicaplantes, par exemple :

- > **le jet projeté** : des gouttelettes sont créées par la mise en pression (2 à 50 bars) du liquide,
- > **l'aéroconvection ou jet porté** : les gouttelettes générées par la pression du liquide sont transportées par un courant d'air créé par un ventilateur. Elle est souvent utilisée dans l'arboriculture, pour apporter les gouttelettes dans la profondeur du feuillage,
- > **le pneumatique** : cette pulvérisation est provoquée par la grande vitesse de l'air (plusieurs centaines de km/h), générée par un ventilateur centrifuge et qui pulvérise le liquide arrivant au centre du jet d'air. Cette technique est utilisée dans les vignes ou dans les cultures nécessitant une forte pénétration à un endroit très localisé,
- > **le centrifuge** : le liquide amené sans pression au centre d'un disque, entraîné à grande vitesse par un moteur électrique, est pulvérisé à sa périphérie. La taille des gouttes est directement fonction de la vitesse du disque, ce qui permet un spectre très homogène des gouttelettes. Cette technique est utilisée pour appliquer des produits beaucoup plus concentrés (10 fois moins d'eau transportée), comme par exemple pour traiter le coton en Afrique, en utilisant la dérive du vent.

Une large gamme de pulvérisateurs est proposée par chacune des grandes marques du Groupe : BERTHOUD, CARUELLE, EVRARD, HARDI, MATROT, NICOLAS, SEGUIP, THOMAS et TECNOMA, pour être en mesure de couvrir la totalité des besoins du marché.

1.1.2 - Dans les potagers, les serres et les zones maraîchères

Les pulvérisateurs à main et à dos permettent de soigner la qualité des fruits et des légumes.

1.1.3 - Dans les jardins privés ou d'amateurs

Le pulvérisateur à main (à gâchette ou à pression préalable) permet à chaque jardinier d'apporter à ses plantes d'ornement tous les médicaments dont elles ont besoin.

EXEL distribue une gamme complète de pulvérisateurs à main, sous ses différentes marques : BERTHOUD, COOPER PEGLER, PERAS, TECNOMA, et sous des marques de distributeurs.

1.1.4 - Description des sociétés concernées

EXEL Industries a dix filiales directes : Tecnomat, Berthoud, Caruelle-Nicolas, Hardi, Préciculture, CMC, Matrot, Moreau, Herriau et Exel gsa :

TECNOMA Technologies, installée à Epernay dans la Marne, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles sous sa marque TECNOMA. En outre, elle distribue des tracteurs enjambeurs vigneron, dont la principale utilisation est la pulvérisation, sous les marques TECNOMA, LOISEAU et VITI LABEL.

Elle fabrique et distribue également des composants pour d'autres sociétés et en particulier pour les sociétés du Groupe (cuves, pièces d'injection, etc.).

La société a réalisé un Chiffre d'Affaires de 43,2 M€ pour le dernier exercice contre 36,7 M€ pour l'exercice précédent.

BERTHOUD Agricole, installée à Belleville-sur-Saône, dans le Rhône, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes et les arbres fruitiers. La gamme de BERTHOUD couvre l'ensemble des besoins du marché, avec plus de 120 familles de produits différents. BERTHOUD, marque leader du marché Français, a réalisé un CA de 41,6 M€ pour le dernier exercice contre 37,9 M€ pour l'exercice précédent.

Caruelle-Nicolas, installée à Saint-Denis de l'Hôtel dans le Loiret, conçoit, fabrique et commercialise les pulvérisateurs vendus sous ses quatre marques : CARUELLE et SEGUIP, pour les pulvérisateurs à rampes destinés aux grandes cultures, NICOLAS et THOMAS, pour les pulvérisateurs à turbine destinés au traitement des vignes et des arbres fruitiers.

La société a réalisé un CA de 15,8 M€ pour le dernier exercice contre 16,3 M€ pour l'exercice précédent.

Le groupe HARDI, dont le siège est situé à Taastrup au Danemark, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs pour les grandes cultures, les vignes, les arbres fruitiers, les golfs, les parcs et les jardins. Le groupe HARDI comprend 9 sociétés dans le monde, dont une en France avec Hardi-Evrard, et compte 5 sites de production (Danemark, France, Australie, USA et Espagne). Cela fait de HARDI la marque leader de la pulvérisation agricole dans le monde.

Le groupe HARDI a réalisé un CA de 133,6 M€ pour le dernier exercice contre 124,2 M€ pour l'exercice précédent.

Préciculture, installée à Fère-Champenoise dans la Marne, conçoit et fabrique des châssis automoteurs aux couleurs de chacune des marques : Berthoud, Caruelle, Segui et Tecnomat. Chaque marque monte ensuite ses propres équipements de pulvérisation sur les châssis afin d'en commercialiser un produit fini : l'automoteur de pulvérisation.

Préciculture fabrique également des tracteurs enjambeurs commercialisés par CMC et TECNOMA, qui les équipe de ses pulvérisateurs.

La société a réalisé un CA de 29,3 M€ pour le dernier exercice contre 25,8 M€ pour l'exercice précédent.

CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), installée à Epernay dans la Marne, a rejoint le Groupe EXEL Industries en juillet 2006. Elle commercialise toute une gamme de tracteurs enjambeurs utilisés dans les vignes.

La société a réalisé un CA de 2,9 M€ pour le dernier exercice contre 3,8 M€ pour l'exercice précédent.

Matrot Equipements est le leader français dans la fabrication d'automoteurs pour l'agriculture.

Matrot, basée à Noyers Saint-Martin (60), fabrique principalement deux gammes de produits : des arracheuses de betteraves automotrices et des automoteurs de pulvérisation.

La société a réalisé un CA de 19,8 M€ pour le dernier exercice contre 21,5 M€ pour l'exercice précédent.

HERRIAU, acquis en janvier 2003, est basée à Noyelles-sur-Escault dans le Nord.

Elle commercialise des semoirs haut de gamme.

La société a réalisé un CA de 1,2 M€ pour le dernier exercice contre 1,0 M€ pour l'exercice précédent.

Moreau, installé à Noyelles-sur-Escault dans le Nord, a rejoint le Groupe en juillet 2007.

C'est le leader français des arracheuses de betteraves automotrices. En outre, elle conçoit, fabrique et commercialise des nettoyeurs de plages.

La société a réalisé un CA de 13,2 M€ pour le dernier exercice contre 13,7 M€ pour l'exercice précédent.

EXEL gsa est installée à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône. Elle conçoit, assemble et commercialise des pulvérisateurs à dos et à main pour semi-professionnels et pour jardiniers ainsi que des pompes de puisage et d'arrosage. Ils sont distribués dans tous les réseaux de vente (distribution spécialisée et traditionnelle, en France et à l'étranger).

La société détient une forte part de marché en France, avec ses différentes marques, dont BERTHOUD, TECNOMA, PERAS et LASER.

EXEL gsa a réalisé un CA de 22,8 M€ pour le dernier exercice contre 21,6 M€ pour l'exercice précédent.

1.2 - LA PROTECTION DES MATÉRIAUX

EXEL Industries assure la protection des matériaux par pulvérisation dans deux domaines différents :

- > le matériel d'application des peintures et des produits épais dans l'industrie,
- > l'abattage des poussières et des odeurs.

1.2.1 - Le matériel d'application des peintures et de produits épais

La fabrication du matériel de pulvérisation des peintures et autres produits (vernis, colle, enduit, etc.) requiert les mêmes technologies de base que celles utilisées dans la pulvérisation destinée à protéger les végétaux.

Le positionnement d'EXEL Industries consiste à faire économiser à ses clients les produits à pulvériser. Il leur propose des matériels ayant un taux de transfert particulièrement élevé (rapport entre la quantité de produit réellement déposé sur la pièce et la quantité totale de produit utilisé). En effet, le coût des produits consommés dans une année représente souvent 20 fois le prix d'un équipement de pulvérisation.

Aujourd'hui sur ce marché, le Groupe dispose de trois marques clairement positionnées :

- > KREMLIN pour la phase liquide,
- > REXSON pour la phase épaisse,
- > SAMES pour la phase électrostatique.

Kremlin-Rexson a réalisé un Chiffre d’Affaires consolidé de 74,5 M€ pour le dernier exercice contre 61,2 M€ pour l’exercice précédent.

Kremlin est la marque du Groupe spécialisée dans l’application des produits sous forme liquide, pour la finition industrielle. Ses pompes et ses pistolets permettent de pulvériser des produits aussi divers que peintures, vernis et autres revêtements.

- > Les matériels de pulvérisation KREMLIN permettent aux utilisateurs de réaliser des gains de productivité importants (réduction de la consommation de peinture) tout en protégeant l’environnement et la santé de l’opérateur (réduction des brouillards de peinture).
- > Sa gamme longue s’adresse uniquement aux professionnels et répond à l’ensemble de leurs besoins. Les principaux domaines d’utilisation de ces pistolets sont l’industrie du bois, du métal, du plastique et du transport.

KREMLIN utilise différentes techniques de pulvérisation de peinture :

- “pneumatique” (pulvérisation par la vitesse de l’air),
- “airless” (pulvérisation par la pression de la pompe),
- “airmix” (combinaison des deux techniques précédentes).

Chaque modèle de pistolet existe en version manuelle et automatique, pour pouvoir être monté sur des robots de peinture.

Rexson est la marque du Groupe spécialisée dans l’application des produits en phase épaisse dans l’industrie (colle, joint, enduit, pâtes, etc.). Rexson propose des unités d’application à haut rendement, souvent automatisées. Ses produits s’adressent principalement à l’industrie automobile, la métallurgie, l’aéronautique, etc.

Sames est la marque du Groupe spécialisée dans les équipements et les chaînes de pulvérisation électrostatique de peinture et vernis liquides ou en poudre. Basée près de Grenoble, SAMES est le n°2 mondial sur ce marché et réalise plus des 3/4 de son Chiffre d’Affaires à l’export.

Pour l’exercice 2010-11, le CA consolidé de Sames s’élève à 58,2 M€ contre 44,4 M€ pour l’exercice précédent.

Très innovante, et à l’origine des techniques de pulvérisation électrostatique, Sames possède de nombreux brevets et consacre 18 % de ses effectifs à la R&D.

Sa technologie consiste à donner une charge électrostatique à chaque particule de peinture, ce qui permet de peindre les pièces simultanément sous toutes leurs faces.

Ses équipements et ses systèmes sont utilisés aussi bien dans l’industrie générale (30 % du CA), que chez les constructeurs automobiles (70 % du CA). Par exemple, pour appliquer la peinture ou le vernis de finition des véhicules.

Sa haute technologie lui a également permis de créer de nouveaux générateurs électrostatiques, très puissants, miniaturisés et capables d’abattre des poussières industrielles ultrafines avant leur rejet dans l’atmosphère.

Les principales gammes de produits de Sames sont :

- > Solutions complètes de lignes robotisées de peinture pour automobiles.
- > Pulvérisateurs électrostatiques montés sur robots multi-axes.
- > Projecteurs électrostatiques de peinture poudre.
- > Pulvérisateurs électrostatiques de peinture liquide.
- > Cabines de poudrages.
- > Générateurs Haute Tension.

KREMLIN-REXSON et SAMES utilisent les nombreuses filiales du Groupe dans le monde (Europe, Amérique du Nord et du Sud, Chine, Inde, Singapour, Russie et Afrique du Sud) pour commercialiser leurs gammes complètes de produits.

1.2.2 - L’abattage des poussières et des odeurs

RAM Environnement, installé à Saint-Denis de l’Hôtel dans le Loiret, est un spécialiste reconnu du dépoussiérage par pulvérisation avec ses équipements RAM (Réduction de l’Action Moléculaire).

Le procédé RAM est capable de capter les poussières très fines dites “alvéolaires”, qui sont invisibles et dangereuses pour la santé (pneumoconiose, silicose...).

Les marchés de RAM sont constitués de toutes les industries d’extraction, manutention, fragmentation de minerais et minéraux (carrières, mines, aciéries, ports minéraliers...), des industries de la démolition d’immeubles ainsi que de toutes les industries agroalimentaires (coopératives agricoles, silos portuaires, sucreries, amidonneries...).

Outre cette activité de dépoussiérage, RAM se veut également le spécialiste de la destruction d’odeurs. Son système ODO-RAM, spécifiquement développé à cette fin, est parfaitement adapté aux besoins d’une clientèle diverse : usines malodorantes, centre de déchets, traitement des eaux usées, etc.

RAM réalise ses installations partout dans le monde.

La société a réalisé un CA de 1,8 M€ pour le dernier exercice contre 1,5 M€ pour l’exercice précédent.

2 - Le marché, la concurrence

EXEL Industries est présent sur trois marchés :

- > **le marché agricole**, avec les grandes cultures, l’arboriculture, la viticulture, etc.
- > **les marchés de l’industrie** : toutes les entreprises sont plus ou moins concernées par la pulvérisation et l’application de peintures, de vernis, de colle, etc.
- > **le marché du grand public** (commerce et grande distribution) avec les pulvérisateurs à main et des systèmes “d’apport d’eau” pour semi-professionnels et jardiniers.

Cette présence sur trois marchés différents, permet au Groupe de diminuer sa sensibilité aux variations conjoncturelles et à la saisonnalité de chacun d’entre eux.

2.1 - LE MARCHÉ AGRICOLE

Au travers de toutes ses marques, EXEL Industries est le leader mondial du marché de la pulvérisation agricole.

Il détient une part du marché mondial de plus de 20 %* pour un marché global estimé à plus de 1,5 milliards d’euros*. Par ailleurs, EXEL Industries détient la majorité du marché français*, en valeur.

Le marché du pulvérisateur agricole connaît actuellement une décroissance en nombre de machines. Mais, la valeur unitaire des appareils augmente pour les raisons suivantes :

- > augmentation de la taille des exploitations par regroupement, ce qui nécessite des appareils plus gros et plus performants,

* Chiffres estimés par la Société

- > vitesses et précision de traitement accrues grâce à l'apport de techniques nouvelles,
- > mécanisation croissante de l'agriculture, pour atteindre plus de productivité et répondre aux défis d'aujourd'hui :
 - diminuer les coûts de productions,
 - répondre à la demande croissante en denrées agricoles alors que les surfaces cultivables sont plus ou moins stables dans le monde,
- > exigences croissantes pour le respect de l'environnement et la sécurité.

Les ventes de pulvérisateurs agricoles peuvent dépendre de plusieurs facteurs, tels que :

- > Le cours des matières agricoles.
- > L'accroissement de la demande en produits agricoles, consécutive à l'augmentation de la taille, du niveau de vie et du mode d'alimentation de la population mondiale ainsi qu'au développement rapide des utilisations non-alimentaires (biocarburants, bioplastiques, biomatériaux, biomédicaments, etc.).
- > La stagnation des surfaces agricoles utilisables, qui impose de faire des gains de productivité pour faire face à l'augmentation de la demande.
- > Le climat qui influe sur la qualité et l'abondance des récoltes.
- > Le niveau des subventions accordées aux agriculteurs (Politique Agricole Commune de l'Union Européenne, négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce, etc.).
- > L'évolution des coûts de production des agriculteurs (prix de l'énergie, des engrais, des médicaments, des semences, etc.).
- > La capacité des agriculteurs à trouver des financements.
- > L'évolution du cadre réglementaire.

Concernant ce dernier point, on pourra notamment citer quelques mesures qui vont dans le sens d'un renouvellement du parc de pulvérisateurs agricoles :

- > Nouvelle " Loi sur l'Eau", votée le 20 décembre 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2009, cette loi rend obligatoire en France le contrôle technique périodique (tous les 5 ans) de tous les pulvérisateurs (neufs ou d'occasion). Cela devrait favoriser le renouvellement ou la remise en état de tous les pulvérisateurs agricoles en service.
- > L'amendement à la directive machine, adopté par le parlement européen le 22 avril 2009 et qui entrera en vigueur le 15 décembre 2011. Cet amendement complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet « Environnement ».
- > Décret sur l'utilisation des produits phytosanitaires" (2006) qui oblige notamment les agriculteurs français à s'équiper de pulvérisateurs répondant aux nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordements) et de dilution des résidus de fond de cuve.
- > Projet de réglementation visant à permettre aux pulvérisateurs tractés par un tracteur d'atteindre les 40 km/h, contre 25 km/h aujourd'hui.
- > Plan Ecophyto 2018 visant à réduire de moitié les quantités de médicaments appliqués et renforcer la prévention en matière de sécurité et de santé des utilisateurs.

Enfin, les investissements significatifs réalisés pour moderniser les agricultures des pays d'Europe Centrale et de l'Est constituent un potentiel de croissance intéressant à moyen terme pour les ventes de pulvérisateurs agricoles.

C'est pourquoi, EXEL Industries a installé une filiale de distribution en Russie et un site de production en Roumanie.

Les principaux concurrents d'EXEL Industries sont :

- > JOHN DEERE (Etats-Unis) tractoriste, qui cherche à se constituer une "full-line",
- > JACTO (Brésil) en Grandes Cultures, Vignes et Arbres,
- > AMAZONE (Allemagne) en Grandes Cultures,
- > KUHN, filiale du groupe BUCHER (Suisse), qui cherche à se constituer une gamme longue en Grandes Cultures.

Cependant, aujourd'hui, EXEL Industries est la seule entreprise de taille mondiale, spécialiste de ce métier, à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

2.2 - LE MARCHÉ DE LA PULVÉRISATION GRAND-PUBLIC

Le marché mondial des pulvérisateurs destinés au grand public représente plus de 200 millions* d'euros et le Groupe EXEL Industries y est en position de leader.

L'Europe, dont la France est l'un des principaux marchés, bénéficie de bonnes perspectives de croissance sur le long terme. Il existe plusieurs raisons à cela :

- > La progression des loisirs et du temps libre provoque un saine retour à la nature.
- > L'augmentation de la durée de vie et le nombre grandissant de seniors accroît le nombre de jardiniers en activité.
- > Avec les balcons et les terrasses, le végétal devient totalement intégré à l'habitat et de nouvelles tendances voient ainsi le jour.
- > Les modifications des habitudes de consommation conduisent à un retour des potagers individuels.
- > Enfin, on estime que seulement moins du tiers des utilisateurs est correctement équipé.

Avec une part de marché en France, de presque 60 % [source NIELSEN ; 2010], et une présence au travers de tous les canaux de distribution, EXEL Industries est bien positionné pour bénéficier de cette croissance. Le Groupe se retrouve donc sur un secteur où le taux d'équipement est loin d'avoir saturé le marché du jardin : surtout pour les appareils à pression entretenue et à pression préalable.

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- > HOZELOCK (Grande-Bretagne),
- > MATABI (Espagne),
- > GLORIA et MESTO (Allemagne),
- > Divers italiens et chinois.

2.3 - LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Le marché de la protection des matériaux par pulvérisation est estimé aux environs de 2 milliards d'euros*. Toutefois, suite à la crise qui a touché l'ensemble du secteur en 2009, le marché se situerait plutôt autour de 1,7 milliards d'euros* en 2011. La part de marché détenue par le groupe EXEL Industries étant estimée à environ 7 %*.

EXEL Industries, au travers de ses filiales KREMLIN-REXSON et SAMES, est n°1 sur le marché Français et le n° 3 mondial* de la protection des matériaux.

La dynamique du marché des pulvérisateurs pour l'industrie dépend de :

- > La croissance de l'économie mondiale.
- > L'installation de nouvelles capacités de production dans le monde (notamment dans les pays émergents).

* Chiffres estimés par la Société

- > Le besoin de solutions plus "propres" pour répondre aux nouvelles exigences environnementales (législation sur les émissions de Composés Organiques Volatils, directive REACH, etc.).
- > Le besoin de pulvérisateurs plus performants pour améliorer la productivité et la rentabilité de leurs utilisateurs.

Concernant ce dernier point, les grandes tendances qui se dessinent aujourd'hui sont :

- > l'augmentation des "taux de transfert" (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible), afin de minimiser les pertes de produits pulvérisés,
- > l'augmentation des débits de pulvérisation, afin de peindre plus rapidement et de réduire le nombre de robots utilisés,
- > le développement de nouvelles solutions permettant de peindre à l'intérieur des objets (ex. habitacle d'une voiture),
- > la réduction des temps de changements de teintes, afin d'augmenter les cadences de production.

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- > GRACO (USA),
- > ITW (USA) - Marques DE VILBISS, GEMA et BINKS,
- > NORDSON (USA),
- > WAGNER (Allemagne),
- > ANEST IWATA (Japon),
- > Dürr (Allemagne) en pulvérisation électrostatique,
- > ABB (Suisse / Suède) en pulvérisation électrostatique.

3 - La clientèle - Les fournisseurs

3.1 - LA CLIENTÈLE AGRICOLE

Les pulvérisateurs agricoles sont vendus, départ usine, à des distributeurs de machines agricoles, parfois appelés concessionnaires. Ils assurent les démonstrations, la vente, et la mise en route des pulvérisateurs neufs, ainsi que le service après-vente, la reprise et la revente des occasions.

Chaque marque du Groupe développe sa propre stratégie commerciale au travers de ses propres réseaux de distribution. La raison de cette politique "multi-marques" et "multi-réseaux" est motivée par :

- > la segmentation du marché en terme géographique,
- > la fidélité des agriculteurs pour leur marque de pulvérisateur,
- > le maintien des parts de marché historiquement conquises par chacune des marques du Groupe, et qui sont basées sur des arguments spécifiques et un mix marketing original,
- > la nécessité de conserver plusieurs marques de pulvérisateur réellement différentes, pour fidéliser les nombreux distributeurs de machines agricoles en leur proposant une offre différenciée de celle de leurs concurrents.

Chacune des principales marques du Groupe dispose ainsi de son propre réseau constitué de plusieurs centaines de distributeurs agréés et formés. Ces contrats de distribution sont reconductibles annuellement. Le personnel technique et commercial de chaque distributeur doit suivre un stage de plusieurs jours dans un des centres de formation agréé du Groupe.

Les agriculteurs sont les utilisateurs finals des pulvérisateurs d'EXEL Industries. Il s'agit des céréaliers, des arboriculteurs, des vigneron, des maraîchers. Les agriculteurs sont devenus des gestionnaires d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. En bons gestionnaires d'entreprises, ils traitent de façon raisonnée, afin d'obtenir des produits "propres". Ils s'assurent également de la traçabilité des traitements effectués.

Ces pulvérisateurs sont également utilisés dans de nombreuses cultures exotiques ou tropicales, comme le coton.

3.2 - LA CLIENTÈLE GRAND-PUBLIC

Tous les jardins de loisir, les potagers privés et le maraîchage constituent une clientèle très nombreuse utilisant les pulvérisateurs à main d'EXEL. Les pulvérisateurs sont vendus sous plusieurs marques et distribués au travers de : la grande distribution spécialisée (les grandes surfaces de bricolage, les jardinerie, les coopératives agricoles, les circuits de distribution traditionnelle, la VPC...), la grande distribution alimentaire (les hypermarchés et les supermarchés), et chez les distributeurs de produits techniques pour l'industrie.

3.3 - LA CLIENTÈLE INDUSTRIELLE

De nombreuses industries utilisent le matériel de peinture du Groupe EXEL Industries :

- > **Les transports** : automobile, ferroviaire, construction navale, aéronautique, cycles & motocycles, camion, bus...
- > **L'industrie du métal** : machines outils, éoliennes, transformateurs électriques, engins T. P., machines agricoles, mobiliers métalliques, containers maritimes, ustensiles de cuisine...
- > **La plasturgie** : emballage, bateaux de plaisance, électroménager, télévisions, ordinateurs, téléphones portables, jouets, cosmétiques, produits de grande consommation...
- > **L'industrie du bois** : ameublement, menuiserie, construction, instruments de musique...
- > **L'industrie du verre** : bouteilles de parfums, cosmétiques, objets de décoration, vitrage extérieur...
- > **L'industrie du cuir** : vêtements, chaussures, maroquinerie, sièges automobile...

De nombreuses sociétés prestigieuses nous font confiance :

Airbus, Alstom, Areva, Audi, Bang & Olufsen, Bénéteau, Caterpillar, Dacia, Dassault, EDF, Eurocopter, Fagor, Ford, GM, IKEA, Lafarge, Lamborghini, Louis Vuitton, Mahindra, Mercedes, Philips, PSA Peugeot Citroën, Renault-Nissan, Rolls-Royce, Safran, Schneider Electric, Tata, Tefal, Veolia

Aucun client ne représente plus de 5 % du Chiffre d'Affaires consolidé du Groupe.

Les acquisitions de REXSON et de SAMES ont eu pour effet d'accroître la part d'activité réalisée avec les constructeurs automobile et leurs sous-traitants, qui représentent aujourd'hui environ 60% du marché de la Protection des Matériaux.

L'industrie automobile constitue pour notre Groupe une clientèle dynamique qui :

- > investit beaucoup dans de nouvelles usines localisées là où la demande de voitures est en forte croissance (pays émergents et nouvellement industrialisés),
- > est en recherche constante de nouvelles solutions de pulvérisation pour accroître sa productivité et sa rentabilité.

Distribution

La vente des matériels de peintures nécessite souvent une démonstration des performances et des avantages du modèle envisagé. Chaque équipe de vente, tant en France que dans les filiales de distribution à l'étranger, dispose de techniciens compétents pour effectuer ces démonstrations ainsi que la formation des distributeurs et des gros utilisateurs industriels.

* Chiffres estimés par la Société

Les produits sont vendus, soit départ usine, soit franco, suivant les conditions fixées, au travers de "Distributeurs Agréés" (vente active accompagnée de services) et de "Revendeurs Agréés" (vente type de distribution moderne).

Concernant les plus grosses industries consommatrices de peinture, elles sont démarchées et suivies directement par les "Experts commerciaux" du Groupe.

Cette politique de vente permet de rester en contact direct et permanent avec de gros clients utilisateurs, de sentir et même d'anticiper les futurs besoins du marché. C'est probablement pour cela que KREMLIN, REXSON et SAMES sont aussi innovateurs.

3.4 - LES FOURNISSEURS

Aucun fournisseur ne représente plus de 3 % des achats consolidés du Groupe. Il n'y a donc pas de risque de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur.

Une recherche de standardisation et d'effet de masse a été faite au niveau du Groupe à chaque fois que plusieurs fournisseurs sont susceptibles de fournir le même produit à plusieurs filiales. Un ou plusieurs fournisseurs peuvent ainsi être référencés pour l'ensemble du Groupe.

Les négociations sont menées par un ou plusieurs acheteurs et conduisent à l'obtention de conditions de vente (tarifs, délais, qualité...) plus avantageuses.

En ce qui concerne la fabrication des pulvérisateurs agricoles, les trois premiers postes d'achats sont :

- > la mécano-soudure : châssis d'appareils, bras de rampe, etc.
- > les matières plastiques pour la fabrication de cuves ou d'éléments de carrosserie.
- > la mécanique générale : moteurs, vérins, cardans, jantes, etc.

Quant à la fabrication de pulvérisateurs ou de pompes pour le marché industriel, ils demandent des techniques d'usinage sophistiquées et très précises : tolérance ou état de surface parfois à quelques microns près, pour assurer l'étanchéité aux très hautes pressions de pulvérisation (plus de 600 bars).

Risques matières premières

Malgré la grande diversité des fournisseurs et des matières premières utilisés par le Groupe, celui-ci n'est pas totalement immunisé contre les fluctuations de prix, ou les tensions d'approvisionnement sur certaines d'entre elles.

C'est pourquoi les services achats ont l'habitude de négocier des marchés de longue durée auprès des plus importants fournisseurs, pour s'assurer de la disponibilité, du délai et du prix pour le ou les exercices à venir.

4 - Les moyens de productions

LES TECHNIQUES UTILISÉES

Les principales technologies intégrées dans les usines du Groupe sont :

- > L'injection, et la sur-injection, de résine de synthèse thermoplastique,
- > L'usinage des métaux avec une grande précision (centre d'usinage jusqu'à 11 axes),
- > Le rotomoulage de réservoir et de capotage de formes complexes,
- > Le débit automatique et la soudure robotisée ou semi-automatique de châssis complexe,
- > La préparation des surfaces et l'application de peinture (poudrage électrostatique automatisé).

ORGANISATION DE LA PRODUCTION

Toutes les usines du Groupe sont organisées en îlots automnes et en flux tirés. Les avantages de cette organisation sont une meilleure réponse aux variations saisonnières de l'activité et une meilleure maîtrise du besoin en fond de roulement.

De plus, le Groupe est actuellement en train d'appliquer le *Lean Management* dans ses usines. Le *Lean Management* est un processus qui vise à optimiser l'organisation et l'efficacité de nos entreprises. Après Kremlin-Rexson en 2009, ce sont les sociétés Hardi, Matrot, Moreau et Caruelle-Nicolas qui ont adopté les méthodes *Lean*.

Sites de Production (monde entier)

Sociétés	Adresse	Propriété du Groupe	Superficie terrains M²	Dont superficie bâtiments	Activité
Api Technologies SAS	29, av. Asthon Under Lyne 52000 Chaumont	Oui	Même site que SCM	Même site que SCM	Production Bureaux
Berthoud Agricole SAS	1, rue de l'industrie 69220 Belleville sur Saône	Oui	53 419	17 222	Production Bureaux
	9009, rue du Bois Baron 69220 Belleville sur Saône	Oui	3 215		
Caruelle Nicolas SAS	2, rue de l'Industrie 45550 St Denis de l'Hôtel	Oui	31 000	22 300	Production Bureaux
Cmc SAS	1, rue Vincent Ballu 51200 Epernay	Oui	Même site que Tecnomia	Même site que Tecnomia	Bureaux
Capagri SAS	Route de Villers 02160 Maizy	Oui (via sci)	17 400	3 000	Production Bureaux
EXEL gsa SAS	ZI nord Arnas 69400 Villefranche sur Saône	Oui	47 124	12 742	Production Bureaux
EXEL Industries SA	54, rue Marcel Paul 51200 Epernay	Oui	Même site que Tecnomia	Même site que Tecnomia	Siège du Groupe
	Villefranche sur Saône (69400) et Saint Jean d'Ardières (69)	Oui	22 738	-	Réserve foncière
Hardi International a/s	Helgeshøj allé 38 2630 Taastrup (dk)	Non	-	6 159	Production Bureaux
	Herthadelvej 10 4840 Norre alslev (dk)	Oui	155 176	47 062	Production Bureaux
Hardi Australia	Cross keys road Cavan sa 5094 (australie)	Oui	58 776	15 200	Production Bureaux
Hardi US	1500 W 76th street Davenport [USA]	Oui	80 937	9 145	Production Bureaux
Llemo Hardi (esp)	Poligono Industrial "el segre" 25080 Lleida (espagne)	Non	13 182	6 007	Production Bureaux
Hardi Evrard SAS	43, rue cuivre 77542 Savigny le Temple	Oui	13 827	5 182	Production Bureaux
	Rue du 21 mai 1940 62990 Beaurainville	Oui	62 697	16 911	Production Bureaux
Hardi Service SAS	43, Rue Cuivre 77542 Savigny le temple	Oui	Même site que Hardi-Evrard à Savigny	Même site que Hardi-Evrard à Savigny	Production Bureaux
Herriau SAS	Rue Pasteur 59159 Noyelles s/escout	Oui	Même site que Moreau	Même site que Moreau	Production Bureaux
	82, rue de Bonavis 59400 Cambrai	Oui (via sci)	73 974		Réserve foncière
Kremlin Rexson SA	150, av. de Stalingrad 93240 Stains	Oui	30 000	14 000	Production Bureaux
	29, av. Ashton Under Lyne 52000 Chaumont	Oui	70 000	22 000	
Matrot Equipements SAS	116, rue des Pommiers 60480 Noyers ST Martin	Oui	50 000	25 000	Production Bureaux
	02420 Gouy le Catelet	Oui	7 500	-	
Moreau SAS	Rue Pasteur 59159 Noyelles s/Escout	Oui (via sci)	40 000	20 000	Production Bureaux
Preciculture SAS	165, rue des Verriers 51230 Fère Champenoise	En cours d'acquisition	32 248	9 471	Production Bureaux
Ram Environnement SAS	2, rue de l'Industrie 45550 St Denis de l'Hôtel	Oui	1 600 Même site que Caruelle	1 300 Même site que Caruelle	Production Bureaux
Sames Technologies SAS	13, chemin de Malacher 38240 Meylan	Oui	28 000	10 800	Production Bureaux
SCM SAS	29, av. Asthon under lyne 52000 Chaumont	Oui	Même site que API	Même site que API	Production
Tecnomia Technologies SAS	54, rue Marcel Paul 51200 Epernay	Oui	36 500	18 500	Production Bureaux

NB : - aucun des actifs immobiliers n'appartient directement ou indirectement aux Dirigeants du Groupe EXEL Industries ou à des membres de leur famille ;
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du Groupe EXEL Industries.

Sites de distribution

Les filiales de distribution du Groupe, situées hors de France, sont toutes locataires de leurs locaux, à l'exception des filiales en Espagne et aux États-Unis qui occupent des locaux appartenant au Groupe.

5 - Les investissements

5.1 - TABLEAU DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LES DERNIERS EXERCICES

(En Millions d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Investissements corporels et incorporels	4,2	5,7	8,6	9,9	20,3	11,9 (a)
Investissements financiers	1,9	0,6	40,0	0,0	0,0	0,0

5.2 - LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

(a) Au cours du dernier exercice, le Groupe a réalisé des investissements pour plus de 11,9 M€. Les principaux investissements ont porté sur :

- > des travaux d'aménagement d'usine chez Exel GSA ;
- > des achats d'outillages et aménagements industriels, notamment chez Berthoud Agricole, Exel GSA, Matrot, Kremlin Rexson, Sames, Tecnomatix et Hardi.

Les investissements sont financés majoritairement par fonds propres.

6 - Assurances

Pour assurer une meilleure couverture des risques au sein du Groupe, notre société EXEL Industries a mis en place depuis septembre 2008 un Programme International, en matière de Dommages aux Biens / Pertes d'Exploitation (DAB/PE) et de Responsabilité Civile (RC).

En effet, il s'agit de faire bénéficier l'ensemble de nos filiales, qu'elles soient françaises ou étrangères, de « l'effet Groupe » pour optimiser le montant de la prime d'assurance et pour harmoniser les conditions de garanties et de franchises aux meilleurs coûts.

Dans le cadre de ce Programme, les primes d'assurance se trouvent refacturées à chacune des sociétés participant au Programme International.

En outre, sur l'exercice 2010/2011, nous avons intégré HARDI INTERNATIONAL avec ses filiales dans notre Police Groupe RC Mandataires Sociaux ; ce qui a permis de réaliser une économie sur le budget global de 8 K€.

Parallèlement, notre société EXEL Industries maintient les assurances Groupe qu'elle a développées dans les domaines suivants :

Assurances	Principales Garanties
DAB/PE (Prog. Intl)	Tous Risques Sauf
RC (Prog. Intl)	Tous Risques Sauf
RC Mandataires sociaux	En cas de mise en cause de la responsabilité des mandataires sociaux
Flotte Automobile	Garantie tous dommages pour véhicules de - 3,5 t (d'une durée < à 4 ans) Garantie tous dommages pour véhicules de + 3,5 t (d'une durée < à 7 ans)
Missions Collaborateurs	Déplacements professionnels des collaborateurs (avec véhicule personnel)
Individuelle Accident et Assistance	Individuelle accident et assistance des collaborateurs en déplacement (en France et à l'étranger)
Multirisque professionnelle (risque circulation)	Garantie pour matériels agricoles prêtés ou confiés Garantie pour matériels agricoles neufs réalisant des essais

RAPPORT DE GESTION

3

1 - Principaux faits marquants de l'exercice	20
2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir	20
3 - Recherche et Développement	21
4 - Développement durable, risques industriels et environnementaux	23
5 - Activités de la société, comptes consolidés et sociaux	25
6 - Risques de marché	27
7 - Faits exceptionnels et litiges	28
8 - Évolution du capital au cours de l'exercice	28
9 - Affectation du résultat de l'exercice	31
10 - Informations concernant les mandataires sociaux	31
11 - Changement de méthode comptable	33
12 - Résultat social et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	33

1 - Principaux faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2010-2011, le chiffre d'affaires consolidé d'EXEL Industries a progressé de 12,8 %, bénéficiant du dynamisme de l'activité Matériaux (+ 30,3 %) et de la reprise de l'activité Végétaux (+6,7%). Sur les deux segments d'activité, la croissance provient de l'export + 23 % pour le Groupe, principalement dans les CIS pour les Végétaux, en Asie et Amérique du Nord pour l'activité Matériaux. Le Groupe EXEL Industries réalise 61 % de ses ventes à l'export.

A 20,2 M€ le Résultat Opérationnel Courant reste sur le même niveau que l'an passé en valeur, mais inférieur en pourcentage du chiffre d'affaires. Les marges ont été impactées par des hausses de matières premières et de retards de livraisons sur des prises de commandes très élevées dans le deuxième semestre. Ainsi, certaines livraisons qui auraient dû avoir lieu au quatrième trimestre ont été facturées sur le premier trimestre de l'exercice 2011-12.

La baisse de l'endettement moyen sur l'exercice a permis de poursuivre la réduction des frais financiers (1.2 M€ contre 1.7 M€ sur l'exercice précédent, soit moins 27 %).

Les pertes de change (-2,9 M€) proviennent à 75 % de la perte de change latente sur la valorisation d'actifs, principalement d'actifs de trésorerie en dollars du Groupe, en contraste marqué avec les gains de change constatés l'année précédente (+7,2 M€). Ces fluctuations sont sans incidence sur le cash. Le Groupe conserve cet actif de trésorerie en dollars pour financer une acquisition future ou les convertir en euro si le cours correspond aux objectifs de gain. Les opérations commerciales conclues en devises pour des marchés significatifs, font l'objet de couverture de change.

Le résultat net s'établit à + 13,1 M€ contre +16,8 M€ l'année précédente.

Le total bilan 363,8 M€ progresse de + 37 M€ dont + 30 M€ sous l'effet de la hausse des stocks. Cet effet de cut-off pénalise sur fin Août 2011 la performance de désendettement traditionnelle du Groupe, la dette financière nette étant stabilisée à 12,5 M€. Le gearing atteint cependant son meilleur niveau sur les quatre dernières années à 6,7 %.

À la fin de l'exercice, les Fonds Propres progressent de 9 M€ à 187 M€ et représentent 51 % du total bilan.

PROTECTION DES VÉGÉTAUX (70 % du CA consolidé)

Malgré un premier semestre faible, l'activité dans la Protection des Végétaux progresse de 6,7% sur l'année pour s'établir à 302,6 M€, grâce à un bon deuxième semestre. La reprise des entrées de commandes depuis le deuxième trimestre s'est poursuivie régulièrement et continue de rester active laissant une bonne visibilité sur les premiers mois 2012.

Le Groupe a su tirer parti de son dynamisme à l'International et de la reconnaissance de ses marques, notamment dans les CIS en multipliant par 3 ses ventes en Russie où l'accès au crédit pour le secteur agricole s'est débloqué.

PROTECTION DES MATÉRIAUX (30 % du CA consolidé)

Sur l'exercice 2010-2011, le chiffre d'affaires dans la Protection des Matériaux progresse de 30,3 %, à 127,5 M€.

La progression des ventes a été gagnée à l'International (+ 30,6%) où, en 2010-2011, le Groupe a renforcé ses implantations commerciales et techniques. La filiale chinoise a été installée dans des locaux plus vastes et dispose d'un laboratoire d'essai pour poursuivre sa dynamique de croissance.

Les gammes adaptées et renouvelées ont permis aux filiales de l'activité Matériaux de remporter des référencements et des prises de contrats importants auprès de constructeurs mondiaux. La croissance dans les Systèmes se poursuit, sur de meilleurs objectifs de marge.

Le groupe continue de renforcer sa présence dans les pays émergents et de développer de l'innovation, pour apporter des solutions de productivité et un meilleur respect de l'environnement à ses clients, partout dans le monde.

2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

« Nous sommes certes satisfaits d'une progression des ventes de 12,8 % mais nous aurions pu afficher un résultat opérationnel courant encore meilleur, alors qu'il reste sur le même niveau que l'an passé. Nous avons anticipé et communiqué sur les tensions de fabrication, nous avons pu en résorber une grande partie, sans toutefois tirer totalement parti d'un portefeuille de commandes en forte hausse. Cet effet retard, additionné à une gestion non optimale de certains projets dans l'industrie, pèse sur nos marges en retrait de 3 points et sur le cash, pénalisé par des stocks anormalement élevés en clôture d'exercice.

Nos ambitions vont au-delà du niveau actuel de marge opérationnelle. Nos potentiels sont réels par la poursuite de l'Internationalisation, également par des prix de vente reflétant

mieux nos avantages concurrentiels. Dans l'industrie, nous avons aligné la gestion de projets des nouvelles filiales en fort développement, sur les standards du Groupe. L'effet sera visible sur 2011-2012.

Le modèle économique du Groupe, celui d'une fédération de PME dynamiques à l'International, a prouvé sa capacité à traverser des périodes difficiles en préservant nos résultats et nos bilans. C'est ce modèle qui nous positionne aujourd'hui dans de très bonnes conditions pour croître substantiellement dans un marché mondial bien orienté et fondamentalement porteur : mieux nourrir le monde, respecter l'environnement, accompagner le développement industriel des pays émergents ».

3 - Recherche et Développement

3.1 - Une culture de l'innovation

Depuis sa création, le Groupe EXEL Industries a marqué l'évolution décisive des technologies utilisées dans son métier, la pulvérisation.

En effet, la recherche et l'innovation sont les principes de base du développement et du succès des différentes entreprises, qui composent le Groupe EXEL Industries. Il s'agit d'un atout stratégique mondial qui permet à nos produits de s'imposer même sur les marchés les plus difficiles.

Dans un contexte particulièrement compétitif, la Recherche et le Développement, avec une veille technologique permanente, restent les moteurs qui permettent au Groupe EXEL Industries d'être leader dans son métier de la pulvérisation, appliqué à 3 marchés différents : l'Agricole, l'Industrie et le Grand Public.

Chaque année, nous déposons en moyenne 5 nouveaux brevets avec désignation de plusieurs pays. En 2010/2011, 10 brevets ont été déposés.

Au moins 6 % de nos effectifs permanents participent activement aux nombreux projets de R&D que nous entreprenons.

Les frais de Recherche et Développement sont considérés comme des charges d'exploitation annuelles courantes et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation à l'actif du bilan, sauf de manière exceptionnelle.

En outre, pour assurer une bonne gestion de ses dépenses de Recherche et Développement, notre Groupe utilise le système fiscal du Crédit Impôt Recherche.

SUR LE MARCHÉ DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

• Produits "grandes cultures" et "vignes"

Afin de toujours mieux répondre aux nouvelles attentes du marché, la R&D d'EXEL Industries est axée sur :

- > plus de précision dans l'application et l'adressage des gouttes sur la cible,
- > plus de sécurité pour l'opérateur,
- > plus de confort de conduite, de mise en œuvre et de réglage avec le développement de systèmes d'assistance,
- > plus de protection pour l'environnement,
- > une meilleure longévité et une fiabilité accrue des matériels.

À titre d'illustration, voici quelques innovations significatives :

- > Nouveau système exclusif qui automatise entièrement le processus d'ouverture et de fermeture des rampes du pulvérisateur (Press'n'Go). Trophée de l'Innovation au salon Innovagri 2010.
- > Nouveau système de pulvérisation dédié à la viticulture et à l'arboriculture, qui utilise la technologie de pulvérisation par assistance d'air (IRIS). Médaille de l'Innovation au FIMA 2010.
- > Conduite automatique de l'automoteur de pulvérisation, afin de permettre à l'opérateur de se concentrer uniquement sur ses réglages. Ce « pilote automatique » fonctionne avec la réception d'un signal DGPS ou RTK et peut être déconnecté à tout moment par l'opérateur.

- > Gestion automatique de la hauteur de la rampe grâce à des capteurs à ultra-sons (AutoHeight).
- > Système de relevage « double cadre » et à chaînes permettant de pulvériser sur une très large plage de hauteur sous rampe, de 0,5m jusqu'à 3,15m (Twin Lift).
- > Pompe centrifuge bi-turbine plus facile à nettoyer et plus économe en carburant (Omega).
- > Pulvérisation « face par face » avec assistance d'air laminaire, utilisée pour la vigne et permettant une réduction importante des doses de médicaments (Précijet).
- > Pulvérisation avec assistance d'air qui permet de réduire très significativement la dérive des produits pulvérisés (Twin).
- > Conduite dite « Automotive » permettant de gérer l'avancement des automoteurs aussi bien à la main qu'au pied.
- > Système de gestion des remplissages, il évite les débordements de la cuve et assiste l'opérateur dans les réglages de son pulvérisateur (Novaflow).
- > Remplissage de la cuve principale du pulvérisateur via une cuve intermédiaire afin d'éviter tout risque de contamination (O'Clear).
- > Système recyclant l'air de la cabine du pulvérisateur et interdisant toute entrée d'air extérieure lors du travail de pulvérisation pour une meilleure protection de l'opérateur (Clinair).
- > Guidage, gestion des tronçons et modulation de dose couplés à une cartographie GPS du terrain.
- > Système automatique de rinçage séquentiel de l'ensemble du circuit de pulvérisation (Autonet).
- > Système de suivi automatique de la rampe et de maintien horizontal du châssis de l'automoteur de pulvérisation (Stabilis).
- > Rampe télescopique pour vignoble étroit ou large.
- > Système de nettoyage des betteraves permettant de réduire de moitié "la tare terre" (Rotonet).
- > Système numérique de contrôle de profondeur de travail de l'effeuilleuse et du bâti arracheur (Positronic 2).

Cela se traduit aussi par le lancement régulier de nouvelles gammes de produits. Ainsi, sur la seule année 2010, le groupe a par exemple lancé :

- > Un nouveau châssis automoteur de 5 200 litres de capacité, qui vient compléter par le haut la gamme actuelle, pour répondre à l'augmentation de la taille des exploitations agricoles.
- > Un nouveau pulvérisateur trainé de grande capacité (Olympia 6000 L)
- > Une nouvelle gamme de pulvérisateurs trainés (Tracker)
- > Une nouvelle arracheuse de betteraves intégrale (Kroma)
- > Une nouvelle gamme de tracteurs enjambeurs viticoles, compatibles ISOBUS (S.T.P)

Ce n'est donc pas un hasard si les produits du Groupe sont régulièrement mis à l'honneur, comme en témoigne le record du monde de MATROT (122 ha pulvérisés en une heure) réalisé avec un Maestria 23-45 entièrement de série, ou bien les nombreuses récompenses reçues par les produits du Groupe à l'occasion de salons professionnels.

• Produits "grand public"

Les innovations reposent sur des créations de gammes originales offrant des performances nouvelles, tout en restant adaptées aux besoins du consommateur, avec :

- > plus de commodité, de confort et de sécurité pour l'utilisateur,
- > une approche visuelle facilitant la compréhension,
- > plus de robustesse et de fiabilité,
- > une politique marketing axée sur le design et la couleur, afin de séduire le client.

EXEL Industries poursuit ainsi sa montée en gamme pour mieux se différencier de ses concurrents.

• Quelques innovations :

- > Petit pulvérisateur à pression préalable de 1,5 litres, ergonomique et facile à utiliser (Pulsar). Ce nouveau produit a été récompensé, à la fois, par le Trophée d'Or Promojardin 2008 et le Trophée de la Maison 2008.
- > Pompe d'évacuation multifonctions : elle permet, par une manipulation très simple, d'aspirer des eaux claires au raz du sol ou des eaux chargées et d'éviter ainsi l'achat de plusieurs pompes traditionnelles (Flowmax Multi).
- > Pulvérisateur grand public de désherbage ponctuel, prenant la forme d'une "canne", qui offre à son utilisateur un confort inégalé en lui évitant de se baisser pour éliminer les mauvaises herbes. (Herbastop et Wonderweed).
- > Pulvérisateurs à batteries rechargeables (Libertis).
- > Pompes d'arrosage à régulation électronique (Olympia).
- > Pulvérisateur professionnel en inox, ou en acier époxy, pour les usages intensifs, chimiques, industriels ou dans le bâtiment (Laser).
- > Pulvérisateur à pression entretenue à seringue, adapté pour le bricolage et la pulvérisation des grands arbres (Seringa).

SUR LE MARCHÉ DE LA PROTECTION DES MATÉRIAUX

Pour donner à nos clients toutes satisfactions, quatre axes de recherche sont incontournables :

- > la constante adaptation de nos équipements avec les nouveaux produits (peintures, vernis, teintes, colles, mastics, etc.),
- > l'accroissement de la productivité de nos clients (réduction des temps de changement de teintes, augmentation des débits de pulvérisation, etc.),
- > l'amélioration du "taux de transfert" (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible),
- > la protection de l'environnement, grâce à une utilisation responsable des énergies et à un contrôle des émissions de COV (Composant Organique Volatile).

La phase " finition peinture ", longtemps parent pauvre de la production, est aujourd'hui le plus souvent intégrée dans un process de qualité et revêt une importance sans cesse grandissante. En effet, pour qu'un produit puisse se vendre, il doit être visuellement parfait et suppose donc l'utilisation d'un matériel de qualité.

KREMLIN-REXSON a récemment mis sur le marché de nouvelles lignes de produits qui ont fait l'objet d'un excellent accueil par les clients :

• Pistolets :

Pistolet Xcite™

Dernière génération de pistolet Airmix®, le Xcite procure une qualité de finition encore améliorée et offre la possibilité d'appliquer jusqu'à 86% de la peinture pulvérisée sur la pièce, un record pour un pulvérisateur non-électrostatique.

Pistolet M22 HTV

Concentré de technologie, ce pistolet permet d'appliquer des produits fluides sur des pièces de forme complexe : en effet,

l'effet Vortex génère un mouvement hélicoïdal des particules de peintures qui viennent ainsi recouvrir les parties éloignées ou peu accessibles des pièces peintes. C'est ainsi un gain de temps et surtout l'assurance d'une finition irréprochable.

Pistolet M22 WBE

Le Pistolet M22 WBE est spécialisé dans l'application des émaux et des peintures hydrosolubles très chargées.

Ses points forts : une qualité de finition très élevée et une fiabilité exceptionnelle, 4 fois supérieure à la moyenne, liée à une maintenance très rapide. Ce nouveau pistolet se prête ainsi particulièrement bien aux cadences élevées.

Pistolet manuel S3 :

Petit en taille et léger (390 g), il est idéal pour les travaux précis dans des secteurs tels que le bois, le métal ou la plasturgie.

• Pompes :

Nouvelle gamme de pompes EOS :

Cette dernière génération de pompes Kremlin-Rexson sont les premières à arborer les nouvelles couleurs Phosphore et Noir, spécialement développées pour être vues, même dans les ateliers les plus sombres. Leur conception innovante les rend très performantes et simples à entretenir, avec un minimum de solvants, pour un meilleur respect de l'environnement. Enfin, elle dispose d'un nouveau moteur assurant un débit produit parfaitement contrôlé, sans à-coups, pour une qualité de pulvérisation encore plus parfaite.

Pompe PU 3000 :

Pompe d'un usage simple et rapide (Plug & Spray), la PU 3000 offre une régulation électronique pour un contrôle continu et précis des dosages ainsi qu'un suivi des consommations réelles de produits et des émissions de COV.

Pompe PU 2160 F :

Prête à l'emploi pour mettre en œuvre des produits bi-composants de manière simple et économique, elle est également particulièrement bien adaptée aux nouveaux produits UV et pré-catalysés.

Pompes INTENSIVES™ 40.25 et 40.50 WBE

Ces pompes sont une solution fiable et performante pour mettre en œuvre la dernière génération de produits hydrosolubles à viscosités élevées, utilisées notamment dans le marché du bois.

• Exemples de produits récemment lancés par SAMES :

Nouveau pulvérisateur PPH 707-EXT

Pulvérisateur électrostatique à charge externe de dernière génération, le PPH 707-EXT utilise notre nouvelle technologie exclusive de pulvérisation Hi-TE, qui permet de réaliser d'importantes économies de peinture (taux de transfert jusqu'à 95%), tout en conservant une parfaite qualité de finition. Ces éléments font ainsi du PPH 707 EXT la référence du marché parmi tous les pulvérisateurs à charge externe.

Pulvérisateur Inobell

Inobell est le premier pulvérisateur de peinture poudre au monde à utiliser la technologie du bol rotatif. Cette technologie, réservée jusqu'à présent aux seuls pulvérisateurs de peinture liquide, apportent à la fois une meilleure qualité de finition et un débit plus important. Inobell devrait donc apporter à Sames une forte différenciation, par rapport à la concurrence, sur le marché des pulvérisateurs de peinture poudre.

Pulvérisateur Nanobell

Nanobell est un pulvérisateur électrostatique de peinture liquide très léger (3,3 kg) dédié aux petits robots multiaxes, moins coûteux que les gros robots et très répandus dans un grand

nombre d'industries. Bénéficiant, malgré sa taille, des dernières technologies à très haut taux de transfert (supérieur à 90%), Nanobell permettra ainsi à de nombreux industriels de profiter d'une technologie jusque là réservée au secteur automobile, très en pointe en matière d'application de peintures.

Pulvérisateur PPH 707-SB

Premier pulvérisateur électrostatique à charge interne de nouvelle génération équipé de la THV (Turbine Haute Vitesse). Cette dernière permet l'application de hauts débits de peinture (jusqu'à 1000 cc / min), augmentant ainsi la productivité des utilisateurs. Cette nouvelle technologie, associée au processus « Bol / Bol » permet également une teinte parfaite et l'un des taux de transfert le plus élevé du marché.

Gammes FCR et MCR :

Ces gammes proposent un concept "Prêt à Peindre" ou "Plug & Spray" que SAMES compte bien étendre à l'avenir. Elles permettent ainsi aux clients de commander sous une seule référence un système complet, de le déballer, de le brancher et de commencer à peindre...

Cabine EasyCompact :

De part sa conception (plancher d'aspiration, structure lisse des parois, intégration des postes manuels, interface de commande intuitif...), cette cabine de poudrage automatique répond à toutes les contraintes imposées par les industriels. Les gains se font sur toute la ligne : économie de poudre, nettoyage rapide, temps de changement de teinte réduit au minimum, productivité accrue, etc.

GNP 800

Générateur Haute Tension pour le captage de poussières industrielles ultrafines. Trois fois plus puissant mais seulement deux fois plus gros que le GNP 250, le GNP 800 permettra aux clients de répondre de façon toujours plus efficace aux nouvelles normes environnementales concernant les fumées d'usines.

RAM Environnement, dans le cadre de son activité de dépolluage, réalise :

- > Un système de stabilisation des pistes et des stocks extérieurs (lutte contre l'érosion éolienne) par pluviométrie contrôlée (RAM-SPC), relié à une centrale météo.
- > un système de traitement des odeurs par pulvérisation (ODO-RAM).
- > Un matériel de pulvérisation surpuissant (TURBO RAM). Cet équipement est capable de pulvériser d'importants débits

de liquides jusqu'à une distance de 40 mètres. Le débit en solution du canon peut varier de quelques dizaines de litres par heure à 10 000 l/h, on obtient ainsi : soit une vaporisation quasi complète (traitement d'odeur, humidification d'ambiance), soit une pulvérisation (dépolluage).

- > Un système d'élimination des poussières embarqué directement sur les tractopelles de démolition (RAM-ED). La pulvérisation, pilotée directement depuis la cabine de l'engin de chantier, "alourdit" la poussière qui tombe au sol au lieu de rester en suspension dans l'air. RAM-ED est d'ores et déjà proposé en option sur les machines du fabricant Liebherr, et est compatible avec la plupart des machines des autres fabricants.
- > Enfin le dernier né, développé en partenariat avec Sames, est un système de dépolluage qui utilise une nouvelle technologie basée sur le principe de la captation électrostatique (Volta-RAM). Ce nouveau système assure un résultat optimal, proche de l'aspiration, avec beaucoup moins d'énergie et un entretien réduit.

3.2 - Marques et brevets

Les marques, brevets et modèles sont en principe déposés au nom de notre société EXEL Industries ; mais pour des raisons historiques, ils peuvent rester exceptionnellement la propriété de certaines de nos filiales.

Notre société EXEL Industries détient de plus de 203 brevets, 198 marques et 38 modèles, protégés par un dépôt communautaire ou même international.

Ces brevets, marques et modèles sont exploités par l'intermédiaire de ses filiales, à qui la société EXEL Industries a consenti des licences d'exploitation moyennant le versement d'une redevance de licence.

Ces brevets, marques et modèles ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan, à l'exception de ceux qui ont fait l'objet d'une acquisition à titre isolé ou bien qui faisaient partie des actifs lors de la reprise d'une société.

Notre Groupe EXEL Industries ne bénéficie d'aucun contrat de licence consenti par un tiers et n'est donc assujéti à aucun versement de redevance de licence.

4 - Développement durable, risques industriels et environnementaux

4.1 - Risques industriels et environnementaux

Aucune des activités du Groupe ne comporte de risque industriel et environnemental significatif ou susceptible d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

En outre, toutes les précautions sont prises dès lors que l'on parle d'activités plus sensibles telles que les chaînes de peintures ou bien l'utilisation de solvants pour le nettoyage des matériels d'application de peinture utilisés dans le cadre de démonstrations commerciales ou du service après-vente.

Ainsi, des actions concrètes tendent à se généraliser dans les entreprises du Groupe :

- > Utilisation d'installations de peinture de dernière génération (peintures en poudre, à haut extrait sec ou bi-composants) permettant de réduire les émissions de Composants Organiques Volatils.
- > Remplacement, dans certaines de nos usines, du phosphate de zinc, utilisé pour protéger de la corrosion les éléments métalliques de nos pulvérisateurs, par un produit respectueux de l'environnement (OXSI LAN®).
- > Réduction de l'usage des solvants pour le nettoyage des matériels d'application de peinture souillés. La méthode de nettoyage (avec ou sans solvant) est désormais déterminée au cas par cas.

- > Tri sélectif des déchets et recours à des filières de traitement agréées afin de mieux les valoriser.
- > Amélioration de l'efficacité énergétique de nos sites (investissement notamment dans de nouvelles chaudières plus efficaces).
- > Réduction des déplacements de nos collaborateurs, grâce à l'investissement dans de nouveaux systèmes de visioconférences, installés dans nos filiales en France et à l'étranger.

4.2 - Développement durable : aspect environnemental

La stratégie d'innovation d'EXEL Industries s'inscrit dans une démarche de développement durable. Tous les laboratoires et bureaux d'étude du Groupe travaillent en collaboration étroite avec les clients et les fournisseurs du Groupe et de la filière, ainsi qu'avec les associations interprofessionnelles. La Recherche et Développement contribue à renouveler l'offre de produits et de services, tout en participant à la baisse des coûts de fabrication, à l'amélioration de la sécurité des personnes et des produits, ainsi qu'à un meilleur respect de l'environnement.

Ainsi, par exemple, EXEL Industries, entreprise citoyenne et responsable, prépare déjà les pulvérisateurs de demain. Ils seront plus performants, plus précis, plus élaborés et permettront la traçabilité (GPS) dans le cadre d'une agriculture raisonnée, de précision, respectueuse de notre environnement et de la qualité de nos aliments.

En outre, la protection de l'utilisateur et de notre environnement accélère le renouvellement de nos matériels. Aujourd'hui, nous veillons de plus en plus à la protection de l'opérateur (suppression des risques de blessure ou de contamination) et à la préservation de l'environnement (élimination des déchets, réductions des pertes, résidus, pollution ou désagrément de voisinage). Ces deux objectifs font partie intégrante de tous nos cahiers des charges, dès la création d'une nouvelle machine. Cela devient, non seulement un argument commercial, mais aussi une ardente obligation de citoyen. Le respect de l'environnement est une notion fondamentale chez EXEL Industries et nous sommes fiers d'être dans des secteurs d'activité qui y sont étroitement liés, car selon nous, c'est dans l'action et l'innovation que les choses évoluent.

A titre d'exemple, voici quelques unes de nos dernières innovations en la matière :

PROTECTION DES VÉGÉTAUX

- > Diffuseur « face par face » avec assistance d'air laminaire (Précijet). Utilisé pour la vigne, ce nouveau système permet une réduction importante des doses de médicaments (entre 20 % et 50 % de produits pulvérisés en moins, en fonction du matériel précédemment utilisé).
- > Système de calibrage pour pulvérisateur viticole (EasyFlo). Il permet à la fois d'améliorer la précision d'application et de limiter les pertes de produits dans l'environnement (jusqu'à 10 % en moins de médicaments pulvérisés).
- > Buses ADX permettant de limiter la dérive des produits pulvérisés et de réduire ainsi les risques de propagation aux zones alentours (champs mitoyens, cours d'eau, habitations, etc.).

- > Pilotage par GPS qui permet la coupure automatique de la pulvérisation lorsque l'on repasse au même endroit et qui régule automatiquement le débit en fonction des besoins réels de la parcelle (les rendements variant selon les zones, certaines parties d'un champ auront moins besoin de produit que d'autres).
- > Remplissage de la cuve principale du pulvérisateur via une cuve intermédiaire afin d'éviter tout risque de contamination par éclaboussures ou refoulement vers le réseau d'eau courante (O'Clear).
- > Systèmes de lavage automatique des boîtes d'emballage de produit concentré (Lav'box), de la cuve (Lav'ton) et de l'ensemble du pulvérisateur agricole (Autonet), afin d'éviter l'essentiel des rejets de produits résiduels dans la nature. Les fonds résiduels de cuves sont ainsi réduits au minimum puis dilués jusqu'à 1000 fois avant d'être pulvérisés sur les plantes à traiter.
- > Programmeur de remplissage anti-débordement de la cuve (Volutis). Ce système est d'autant plus utile pour l'environnement qu'actuellement près de 30 % des pollutions accidentelles sont causées par des débordements de cuves.
- > Système recyclant l'air de la cabine du pulvérisateur et interdisant toute entrée d'air extérieure lors du travail de pulvérisation pour une meilleure protection de l'opérateur (Clinair).

PROTECTION DES MATÉRIAUX

- > Conception de pulvérisateurs dédiés aux nouvelles peintures « propres » (hydrosoluble, multi-composants, haut extrait sec, poudre, etc.)
- > Systèmes électroniques permettant une totale traçabilité des Composants Organiques Volatils (COV).
- > Augmentation des taux de transfert pour réduire au maximum les consommations de peinture. Nos dernières générations de pulvérisateurs permettent ainsi d'appliquer jusqu'à 95 % de la peinture pulvérisée sur l'objet à peindre (données vérifiées officiellement par l'IPA*, un célèbre institut allemand de recherche).

Enfin, le Groupe travaille en liaison étroite avec :

- > FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement),
- > les fabricants de matières actives ou consommables pulvérisées par ses matériels : médicaments, peintures, colles, vernis, mastics, tensio-actifs,
- > les instituts et les centres de recherche spécialisés,
- > les commissions internationales de normalisation (CEN et ISO),

Tout cela permet aujourd'hui au Groupe d'être à la pointe de la protection des opérateurs et de l'environnement.

4.3 - Développement durable : aspect social

En l'espace de 20 ans, le Groupe EXEL Industries s'est largement développé par croissance externe, tout en préservant une culture d'entreprise familiale et de PMI, transmise par le management à l'ensemble des collaborateurs(trices).

Une fédération d'entreprises à dimension humaine.

EXEL Industries est une fédération de PMI dynamiques. Chaque entreprise possède sa propre culture et conserve ainsi une véritable dimension humaine, favorable aux relations avec

* pour plus d'informations sur l'IPA : www.ipa.fraunhofer.de

ses fournisseurs, ses clients et entre ses collaborateurs. L'accessibilité du management, qui est facilitée par des lignes hiérarchiques courtes, permettant une grande fluidité de l'information, génère la motivation et l'enrichissement professionnel du plus grand nombre.

Cette politique de décentralisation, qui vise à responsabiliser le plus possible les équipes et à encourager les prises d'initiatives, accélère et facilite le processus de décision, au plus près du terrain, ce qui le rend souple et très réactif.

En complément, la coordination horizontale et spontanée des compétences facilite l'échange des meilleures expertises, entre les responsables d'une même fonction d'une entreprise à l'autre.

Une organisation et une culture d'entreprise favorables au dialogue social

La décentralisation des pouvoirs et le caractère familial de nos cultures d'entreprise sont très favorables au dialogue social, organisé, vécu et décidé au sein de chaque entreprise.

Ce bon climat social transparaît au travers des statistiques : le taux de turn-over est resté très faible, comme l'absentéisme, et l'ancienneté moyenne des collaborateurs est de plus de 14 ans.

UN GROUPE CITOYEN

EXEL Industries est un groupe ouvert, respectueux de ses collaborateurs et du monde qui l'entoure.

Respectueux de ses collaborateurs, car la sécurité au travail est une priorité du Groupe. Des formations et des programmes de sensibilisation aux risques sont régulièrement organisés à destination du personnel et de leurs référents sécurité.

Respectueux du monde qui l'entoure, car EXEL Industries s'engage à ne faire aucune discrimination (raciale, ethnique, religieuse, sexuelle ou autre), et propose régulièrement des emplois aux travailleurs handicapés.

Enfin, EXEL Industries cherche également à favoriser au maximum l'insertion des jeunes et la réinsertion de personnes en difficulté dans le monde du travail. Plusieurs actions ont ainsi été prises en ce sens.

5 - Activités de la société, comptes consolidés et sociaux

EXEL Industries a poursuivi ses deux activités:

- > gestion et animation de ses filiales directes, toutes détenues à plus de 95 %.
- > gestion et suivi de son portefeuille de brevets, marques, dessins et modèles, concédés en licence d'exploitation.

5.1 Comptes consolidés - Principales données consolidées

En Millions d'Euros	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
Capitaux propres part groupe avant affectation du résultat	186,9	178,2	179,0
Écarts d'acquisition	25,2	25,7	25,7
Immobilisations nettes (hors écarts d'acquisition)	72,4	69,6	69,6
Trésorerie disponible	44,8	50,5	50,5
Dettes financières (courantes & non courantes)	57,3	45,7	45,7
Provisions pour risques et charges (courantes & non courantes)	24,4	26,9	26,9
Chiffre d'affaires (H.T.)	430,1	381,5	384,4
Résultat opérationnel courant	20,2	19,8	21,0
(Charges) & produits non récurrents	0,6	(3,8)	(3,8)
Dont dépréciation survaleurs	(0,5)	-	-
Résultat opérationnel	20,7	16,1	17,2
Produits & (charges) financières	(4,1)	5,5	5,5
Résultat net consolidé d'ensemble	13,1	16,8	17,5
Résultat net part du groupe avant affectation	13,1	16,7	17,5
Capacité d'autofinancement	20,6	24,6	25,7
	Euros	Euros	Euros
Résultat net consolidé d'ensemble par action	1,9	2,5	2,6
Capacité d'autofinancement par action	3,0	3,6	3,8

Les comptes 2010 ont fait l'objet d'une correction ; des explications sont données dans la note n°30 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.1.1 - COMPTE DE RÉSULTAT

(Les comparatifs de l'exercice précédent correspondent aux données 2010 corrigées).

- > Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de +12,8 %, passant de 381,5 M€ à 430,1 M€.
- > Le chiffre d'affaires à l'exportation s'est accru de +24 %, passant de 211,9 M€ à 262,7 M€. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger représente ainsi 61 % du chiffre d'affaires, contre 56 % l'année précédente.
- > L'évolution du chiffre d'affaires a été impactée positivement à hauteur de 3,9 M€ par l'appréciation de certaines devises, principalement le dollar australien.
- > Le résultat opérationnel courant est passé de 19,8 M€ à 20,2 M€, après une dotation nette aux amortissements et provisions de 9,5 M€ contre 10,3 M€ sur l'exercice précédent.
- > L'intéressement et la participation des salariés, inclus parmi les charges de personnel, s'élèvent à 2,1 M€, contre 1,1 M€ sur l'exercice précédent.
- > Le montant net des produits et charges non récurrents est de +0,6 M€. Il correspond essentiellement à des reprises de provisions sur litiges contentieux solutionnés favorablement, pour +1,1 M€, ainsi qu'à une dépréciation de survaleur pour -0,5 M€.
- > Le résultat financier est négatif de -4,1 M€. Il comprend le coût net de l'endettement financier pour -1,2 M€ et des pertes nettes de change, constatées et latentes, pour -2,9 M€.
- > Le résultat avant impôts passe de 21,6 M€ à 16,6 M€.
- > La charge d'impôt a diminué par rapport à l'exercice précédent, passant de 5 M€ à 4 M€.
- > Le résultat net, part du Groupe, a diminué de 21,8 %. Il s'établit à 13,1 M€ soit 3 % du chiffre d'affaires.

5.1.2 - BILAN

(Les comparatifs de l'exercice précédent correspondent aux données 2010 corrigées).

- > Les capitaux propres part du Groupe sont passés de 178,2 M€ à 186,9 M€, soit une progression de 8,7 M€ se détaillant comme suit :

Total des produits et charges comptabilisés au bilan :	+ 13,2 M€
Distribution de dividendes :	- 4,3 M€
Variation des actions propres :	- 0,2 M€

- > Les capitaux propres représentent 51,4 % du total du bilan, contre 54,6 % à la fin de l'exercice précédent.
- > Des provisions pour risques et charges (courantes et non courantes) ont été constituées ou maintenues à hauteur de 24,4 M€ pour couvrir les risques identifiés par l'entreprise.
- > Le fonds de roulement est passé de 115,4 M€ à 119,9 M€, en hausse de 4,5 M€, à la suite des variations suivantes :

+ Variation des capitaux propres :	+ 8,7 M€
+ Variation des provisions :	- 2,2 M€
+ Variation des dettes financières non courantes :	+ 0,3 M€
- Variation des actifs non courants :	- 2,3 M€

- > Le besoin en fonds de roulement, établi à partir des valeurs nettes d'actifs, s'élève à 118 M€ au 31 août 2011, contre 96,5 M€ au 31 août 2010. Cette hausse de +21,5 M€ s'explique par

+ Variation des actifs courants (hors trésorerie) :	+40,7 M€
- Variation des passifs courants (hors prov. & dettes financières à CT)	- 19,2 M€

- > Au 31 août 2011, la trésorerie disponible nette des dettes financières exigibles à moins d'un an est de 1,9 M€, soit 44,8 M€ de disponibilités et 42,9 M€ de dettes financières exigibles à moins d'un an.

5.2 - Comptes sociaux

Principaux chiffres des comptes sociaux :

	2011	2010
Chiffre d'affaires :	5 745 K€	5 082 K€
Résultat d'exploitation :	4 750 K€	3 553 K€
Résultat financier :	6 146 K€	16 625 K€
Résultat net :	7 673 K€	13 222 K€

Le résultat financier comprend principalement des dividendes en provenance des filiales et la rémunération des disponibilités.

5.3 - Décomposition des dettes fournisseurs

(cf. article L441-6-1 et Décret D.441-4 du Code du Commerce)

	Exercice 2011	Exercice 2010
Montant total des dettes fournisseurs	447 K€	185 K€
Dont échues au 31/08	Néant	Néant
Dont à échéance au 30/09	447 K€	76 K€
Dont à échéance au 31/10	Néant	109 K€

6 - Risques de marché

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

6.1 - Risques devises et règlements

La plupart des ventes à l'exportation qui sont facturées en euros, sont sécurisées, soit par une assurance COFACE soit par un règlement au comptant avant expédition.

Les ventes réalisées par les filiales de distribution à l'étranger, hors zone euros, sont évidemment facturées en monnaie locale. Compte tenu de l'importance de sa facturation dans la zone dollar US et en Australie, le Groupe est exposé aux fluctuations de ces devises. Les créances encore détenues en USD par les sociétés françaises du Groupe ont été intégralement enregistrées au cours de clôture de l'exercice.

La majorité des ventes des filiales françaises du Groupe, aux acheteurs étrangers hors Groupe, est conclue en euros. Les factures établies en devises par les filiales françaises du Groupe sont converties en euros, au cours du jour de la livraison. Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent à leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA et aux UK, sont facturées en devise locale, et en Chine en USD.

Depuis la clôture de l'exercice 2004/2005, la politique générale du Groupe est de couvrir les contrats d'ingénierie significatifs libellés dans une devise autre que l'euro, principalement en USD. Sur le dernier exercice, il n'y a pas eu de contrat important de ce type libellé dans une devise autre que l'euro.

Le Groupe couvre au cas par cas une partie des flux libellés en USD.

Au 31/08/11 les créances, disponibilités et dettes du Groupe libellées dans les principales devises étaient les suivantes :

EN DOLLARS US

- Créances en USD	13 657 K\$
- Disponibilités en USD	25 765 K\$ (*)
- Dettes libellées en USD	-15 733 K\$
- Créances nettes en USD	23 688 K\$
Soit 16 393 K€	

(*) Les avoirs en USD ne font pas l'objet d'une couverture de change à la clôture de l'exercice.

EN COURONNES DANOISES

- Créances et disponibilités détenues en DKK	45 085 KDKK
- Dettes libellées en DKK	-205 895 KDKK
- Créances nettes en DKK	-160 810 KDKK
Soit -21 582 K€ (**)	

(**) Historiquement, les marges de fluctuation de la Couronne Danoise par rapport à l'Euro sont faibles, inférieures à 0,20 %.

EN LIVRES STERLING

- Créances et disponibilités détenues en GBP	1 453 K€
- Dettes libellées en GBP	-757 K€
- Créances nettes en GBP	696 K€
Soit 786 K€	

EN DOLLARS AUSTRALIENS

- Créances et disponibilités détenues en AUD	7 307 KAUD
- Dettes libellées en AUD	-2 764 KAUD
- Créances nettes en AUD	4 544 KAUD
Soit 3 358 K€	

EN YUANS CHINOIS

- Créances et disponibilités détenues en CNY	29 943 KCNY
- Dettes libellées en CNY	-16 167 KCNY
- Créances nettes en CNY	13 776 KCNY
Soit 1 495 K€	

Montant des créances nettes libellées en d'autres devises :	3 049 K€
--	-----------------

Les pertes nettes de change consolidées au 31 Août 2011 s'élèvent à - 2 868 K€. Elles proviennent majoritairement de l'USD et se décomposent ainsi :

- > Pertes sur variation de valeur de devises détenues en banques (latentes) - 1 804 K€
- > Pertes sur décalages de règlements, autres effets (constatées) - 1 064 K€

6.2 - Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/08/2011, la majorité des emprunts et dettes financières à taux variable était indexée sur la variation de l'Euribor 1 mois ou 3 mois selon le cas, ou sur des taux équivalents, notamment au Danemark.

À la date de clôture des comptes, le total des dettes et emprunts concernés était le suivant :

Emprunts moyen terme à taux variable et tirages sur lignes de crédit moyen terme garanties :	14 379 K€
Dettes de crédit bail :	1 463 K€
Découverts et assimilés :	38 643 K€

Les actifs financiers (Sicav de trésorerie et autres placements à court terme) rémunérés à taux variable se montaient à 16 477 K€.

Une variation de 1 % des taux à la hausse est susceptible d'impacter négativement le résultat avant impôt du Groupe de 380 K.

6.3 - Expositions aux risques sur actions

EXEL Industries ne détient pas, directement ou indirectement, d'actions d'entreprises cotées ou d'autres instruments financiers.

La seule exception concerne ses propres titres détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté auprès de CM-CIC Securities. Au 31/08/2011, EXEL Industries détenait ainsi 9 083 de ses propres actions, soit 0,13 % du capital.

6.4 - Exposition au risque de liquidité

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée basée sur des *covenants*.

De plus, le groupe EXEL Industries dispose d'une bonne capacité d'accès au crédit, compte tenu de plusieurs lignes de crédit confirmées ouvertes auprès de banques et négociées à des conditions d'avant la crise financière qui sévit actuellement.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

7 - Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence négative significative sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et / ou du Groupe.

8 - Évolution du capital au cours de l'exercice

8.1 - Répartition du capital à la clôture de l'exercice

Il est à noter qu'aucune évolution du capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.

Toutefois, nous tenons à signaler qu'au cours de l'exercice 2007-2008, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action EXEL Industries, passant de 5 € à 2,5€.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE - EXEL INDUSTRIES

Actionnaires	Au 31/08/09			Au 31/08/10			Au 31/08/11		
	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote
EXEL SAS	4 143 489	61,04 %	68,61 %	4 143 489	61,04 %	68,61 %	4 158 367	61,26 %	68,92 %
Patrick BALLU et sa famille	1 029 662	15,17 %	17,23 %	1 035 221	15,25 %	17,28 %	1 018 375	15,00 %	17,09 %
EXEL Industries SA	6 269	0,09 %	0,00 %	5 067	0,07 %	0,00 %	9 083	0,13 %	0,00 %
Financiers, divers et public	1 608 480	23,70 %	14,16 %	1 604 123	23,63 %	14,11 %	1 602 075	23,60 %	13,99 %
TOTAL	6 787 900	100 %	100 %	6 787 900	100,00 %	100,00 %	6 787 900	100,00 %	100 %

* EXEL sas est détenue à 100% par la famille de Patrick BALLU

NOMBRE BRUT DE DROITS DE VOTE :

Au 31/08/09	11 957 804
Au 31/08/10	11 957 026
Au 31/08/11	11 907 670

FRANCHISSEMENT DE SEUILS :

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré en mai 2011 avoir franchi le seuil de 5 % du capital de EXEL Industries.

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital parmi les actionnaires "financiers, divers et public" : La Financière de l'Échiquier et Lazard Frères Gestion.

ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL PARMIS LES ACTIONNAIRES "FINANCIERS, DIVERS ET PUBLIC" :

La Financière de l'Échiquier et Lazard Frères Gestion.

ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 2,5 % DU CAPITAL PARMIS LES ACTIONNAIRES "FINANCIERS, DIVERS ET PUBLIC" :

aucun.

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

(selon le dernier TPI, au 22/11/2011) : 1 499 (dont 266 inscrits au nominatif).

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

8.2- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, en application de l'article L225-209 du Code de Commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003 ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 25 janvier 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;

- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- La couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 80 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5% des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 27 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Dans le cadre de la régularisation de son cours de bourse, la société a usé de cette faculté de rachat de ses propres actions et au 31 août 2011, elle détenait 9 083 actions.

A la date du 31/08/2011, la Société EXEL Industries a acheté et vendu un certain nombre de ses actions propres, dans le but d'assurer la liquidité du titre et la régulation du cours :

Nombre de titres au 31/08/2010	5 067
Nombre de titres rachetés sur l'exercice clos au 31/08/2011	95 594
Les actions ont été achetées au prix moyen de	37.00 €
Nombre de titres vendus sur l'exercice clos au 31/08/2011	91 578
Les actions ont été vendues au prix moyen de	36.85 €
Nombre de titres d'autocontrôle détenus au 31/08/2011	9 083

Par ailleurs, une autorisation est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 24 janvier 2012. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2011. Elle fait en outre l'objet d'une Note d'Information déposée à la fois sur le site de l'AMF et sur le site de la société EXEL Industries.

8.3 - Autorisations d'augmenter le capital de l'émetteur et d'émettre des valeurs mobilières

Assemblée Générale Extraordinaire	Délégation du Conseil d'Administration	Droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation ⁽¹⁾	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2009/2010	Durée de validité et d'exercice des titres
AGE du 25/01/2010	1. Augmentation de capital (en numéraire, par incorporation de réserves ou de primes d'émission, par échange de titres, par attribution gratuite d'actions, par exercice de BSA)	Avec ou sans	80 M€	26 mois	Néant	Néant
	2. Augmentation de capital par émission d'action et de valeurs mobilières	Avec ou sans	80 M€	26 mois	Néant	Néant
	3. Augmentation de capital réservée aux salariés					

(1) Ces autorisations avec délégation au Conseil d'Administration ayant été données pour une durée de 26 mois, une nouvelle AGE est convoquée le 24/01/2012 pour renouveler éventuellement ces autorisations.

8.4 - Le marché des titres de l'émetteur

Au cours des 24 derniers mois, le cours de l'action EXEL Industries, cotée sur le compartiment B de NYSE-Euronext Paris depuis le 20 juin 1997, a connu les évolutions suivantes :

MOUVEMENTS DU TITRE EXEL INDUSTRIES : (SOURCE NYSE-EURONEXT)

Période du 01/12/2009 au 30/11/2010

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux en M€	Cours en Euros		
			+ haut	+ bas	Dernier
Décembre 2009	27 418	0,67	27,00	23,30	25,00
Janvier 2010	15 142	0,39	27,00	24,51	26,29
Février 2010	8 762	0,22	26,29	24,56	26,00
Mars 2010	61 514	1,55	27,00	24,50	26,80
Avril 2010	49 830	1,40	29,00	25,80	28,45
Mai 2010	37 923	0,96	28,35	22,10	24,10
Juin 2010	14 142	0,35	26,50	23,00	26,50
Juillet 2010	6 306	0,17	27,00	26,50	27,00
Août 2010	4 831	0,13	28,50	27,00	28,49
Septembre 2010	33 588	0,95	30,99	27,80	30,99
Octobre 2010	43 418	1,34	31,94	30,20	31,30
Novembre 2010	50 710	1,61	32,50	30,70	31,90
TOTAL	353 584	9,73	32,50	22,10	31,90

Période du 01/12/2010 au 30/11/2011

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux en M€	Cours en Euros		
			+ haut	+ bas	Dernier
Décembre 2010	50 326	1,81	39,30	31,60	38,90
Janvier 2011	59 184	2,47	43,50	38,01	40,58
Février 2011	25 182	1,01	42,00	38,85	42,00
Mars 2011	79 682	3,40	45,00	39,50	43,60
Avril 2011	28 232	1,25	44,75	42,50	42,80
Mai 2011	15 891	0,67	42,60	41,20	41,44
Juin 2011	13 481	0,55	41,75	39,70	41,74
Juillet 2011	12 003	0,52	43,50	41,70	42,91
Août 2011	11 404	0,46	43,40	39,40	39,40
Septembre 2011	7 461	0,28	40,00	36,00	36,84
Octobre 2011	3 653	0,13	37,50	35,51	37,00
Novembre 2011	17 580	0,52	36,99	23,50	26,50
TOTAL	324 079	13,07	45,00	23,50	26,50

9 - Affectation du résultat de l'exercice

9.1 - Affectation

Rappelant que le bénéfice net consolidé s'élève à 13 100 K€, nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice net social de l'exercice, à savoir 7 673 482 €, comme suit :

- distribution d'un dividende, à hauteur de 3 326 071 €, à raison de 0,49 € par action (1), sachant que la Réserve Légale est déjà intégralement dotée ;
- Mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire de 4 347 411 € ;
Ce qui portera le report à nouveau à 97 170 320 €.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la dotation faite au compte « Report à nouveau » du montant

correspondant aux dividendes non versés, en raison des actions EXEL Industries que la société détient.

(1) Ce dividende sera mis en paiement à partir du 27 janvier 2012, aux guichets de CM-CIC Securities..

9.2 - Dividendes

Exercice	Dividende par action
2007/2008	0.75 € par action
2008/2009	0.37 € par action
2009/2010	0.64 € par action

10 - Informations concernant les mandataires sociaux

10.1 - Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux dirigeants du Groupe

Les rémunérations brutes totales versées sur l'exercice 2010-2011 par EXEL Industries à son Président, Monsieur Patrick BALLU, et à son Directeur Général Monsieur Gueric BALLU se sont élevées à 367 107 € (hors charges sociales). Ces rémunérations sont uniquement composées d'une partie fixe et d'avantages en nature (voiture, PC, téléphone).

La rémunération des membres du Comité de Direction, et des mandataires sociaux, s'est élevée à près de 3,75 M€ (charges sociales incluses) pour l'exercice clos le 31/08/2011, contre près de 3,6 M€ au titre de l'exercice clos le 31/08/2010.

Cette rémunération se décompose ainsi :

Avantages à court terme	3,75 M€
Avantages postérieurs à l'emploi	-
Autres avantages à long terme	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-
Paievements en actions	-

Les 80 000 € de jetons de présence, votés par l'Assemblée Générale pour l'exercice 2010-2011, ont été partagés entre les 4 Administrateurs d'EXEL Industries. Ce montant est le double de celui versé lors de l'exercice 2009-2010.

La société EXEL Industries n'a accordé ni prêt, ni avance, ni donné de garantie ou de caution au profit de ses Dirigeants et Administrateurs.

Aucun des Dirigeants et Administrateurs de la SA EXEL Industries ne cumule de Contrat de Travail avec son Mandat Social.

En outre, ils ne disposent pas d'indemnités particulières de départ en retraite, ni de souscription d'actions réservée aux Dirigeants, ni de rémunération fondée sur des actions).

10.2 - Les stocks-options, BSA et BSPCE

Il n'y a aucun plan de stock-options, ni BSA, ni BSPCE.

10.3 - Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Mandataires Sociaux au 31 août 2011

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	René MARCHESE
	Président du Conseil d'Administration (1)	Directeur Général (2) Administrateur	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur
API Technologies SAS		Rep. la Pdte KR (3)				
BERTHOUD Agricole SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
CAPAGRI SAS	Rep. la Pdte EI (4)	Directeur Général				
CARUELLE NICOLAS SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
CMC SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
EXEL SAS	Président	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	
EXEL gsa SAS		Rep. la Pdte EI (4)	Directeur Général			
HARDI A/S	Chairman Member of the Board	Member of the Board				
HERRIAU SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
KREMLIN REXSON SA	Administrateur	Président du CA				Rep. Perm. de la SA EXEL Industries (Sté Adm.)
MATROT Equipements SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
MOREAU SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
RAM Environnement SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
SAMES Technologies SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
SCM SAS		Rep. la Pdte KR (3)				
TECNOMA Technologies SAS		Rep. la Pdte EI (4)				
VERMOREL SRL					Administrateur (Gérant)	
Banque CIC Est	Administrateur					
EXPOSIMA SA	Administrateur					

(1) Président du Conseil d'Administration depuis le CA du 22/04/2011

(2) Directeur Général depuis le CA du 22/04/2011

(3) KR = SA KREMLIN REXSON

(4) EI = SA EXEL Industries

11 - Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur l'exercice.

12 - Résultat social et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté (exercice 12 mois) En Euros	EXERCICE 31/08/2011	EXERCICE 31/08/2010	EXERCICE 31/08/2009	EXERCICE 31/08/2008	EXERCICE 31/08/2007
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750
Nombre d'actions					
- ordinaires	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900	3 393 950
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 745 487	5 081 898	5 293 177	6 032 740	5 334 593
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	6 938 115	19 934 117	18 759 653	17 989 618	17 776 237
Impôts sur les bénéfices	(1 540 258)	3 476 123	(2 220 292)	898 477	1 549 876
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	804 892	3 235 636	561 139	(954 546)	1 236 738
Résultat net	7 673 482	13 222 359	20 418 806	18 045 687	14 989 623
Résultat distribué		4 344 256	2 511 523	5 090 925	5 090 925
III. RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,25	2,42	3,09	2,52	4,78
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,13	1,95	3,01	2,66	4,42
Dividende attribué		0,64	0,37	0,75	1,50
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	7	7	7	7	6
Masse salariale	533 900	582 123	525 312	474 322	348 544
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	233 757	239 900	221 688	208 464	142 843



LES COMPTES

Comptes consolidés

I - Bilan consolidé au 31 août 2011	35
II - Compte de résultat consolidé au 31 août 2011	36
III - Tableau de variation des capitaux propres consolidés	37
IV - Tableau de flux de trésorerie consolidé	38
V - Annexe aux comptes consolidés	39
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	63

Comptes sociaux simplifiés

I.- Bilan au 31 août 2011	64
II.- Compte de résultat	65
III.- Annexe aux comptes sociaux	65
IV.- PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	71
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	72
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	73

COMPTES CONSOLIDÉS

I - Bilan consolidé au 31 août 2011

ACTIF CONSOLIDÉ (en Milliers d'Euros)	Notes	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
ACTIFS NON COURANTS				
Écarts d'acquisition	3	25 173	25 668	25 668
Immobilisations incorporelles	4	701	760	760
Immobilisations corporelles	5	68 925	66 306	66 306
Participations dans entreprises associées	6	2 460	2 176	2 176
Actifs financiers	7	351	385	385
Actifs d'impôt différé	22	9 158	9 206	8 788
Total actifs non courants		106 767	104 501	104 083
ACTIFS COURANTS				
Stocks	8	117 613	87 578	85 690
Créances clients	9	79 580	74 310	74 310
Créances d'impôt courantes		3 484	251	251
Autres créances	10	11 485	9 353	9 353
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	44 840	50 462	50 462
Total actifs courants		257 001	221 954	220 066
TOTAL DE L'ACTIF		363 768	326 455	324 149
PASSIF CONSOLIDÉ				
(en Milliers d' Euros)	Notes	31/08/11	31/08/10	31/08/10
CAPITAUX PROPRES				
Capital	12	16 970	16 970	16 970
Autres réserves		157 178	144 614	144 673
Actions propres		(358)	-144	(144)
Résultat de l'exercice		13 098	16 748	17 496
Capitaux propres (part du groupe)		186 887	178 187	178 995
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres		99	96	96
Intérêts minoritaires dans le résultat		2	4	8
Total intérêts minoritaires		101	100	104
Total capitaux propres		186 988	178 287	179 099
PASSIFS NON COURANTS				
Provisions à long terme	13	22 886	25 563	25 563
Dettes financières à long terme	14&15	14 404	14 115	14 115
Impôts différés passifs		904	613	613
Total passifs non courants		38 194	40 292	40 292
PASSIF COURANTS				
Provisions à court terme	13	1 526	1 291	1 291
Part à moins d'un an des emprunts	14&15	4 259	9 456	9 456
Concours bancaires courants	14&15	38 643	22 162	22 162
Dettes Fournisseurs		45 381	31 717	31 717
Dettes d'impôt courantes		892	1 833	1 833
Autres dettes courantes	16	47 884	41 417	38 300
Total passifs courants		138 586	107 876	104 759
TOTAL DU PASSIF		363 768	326 455	324 149

II - Compte de résultat consolidé au 31 août 2011

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en milliers d'Euros)	Notes	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
Chiffre d'affaires	17	430 080	381 529	384 417
Autres produits opérationnels		1 535	3 592	3 592
Total produits opérationnels		431 614	385 122	388 009
Variation des stocks de produits finis et travaux en cours		10 673	(846)	(846)
Achats consommés		(205 196)	(161 167)	(162 850)
Autres achats et charges externes		(69 170)	(60 936)	(60 999)
Impôts et taxes		(6 440)	(6 493)	(6 493)
Charges de personnel	18	(130 981)	(123 971)	(123 971)
Dotations aux amortissements		(9 226)	(9 105)	(9 105)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	19	(254)	(1 226)	(1 226)
Autres charges opérationnelles		(869)	(1 546)	(1 549)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		20 152	19 831	20 970
Produits non récurrents		3 811	5 745	5 745
Charges non récurrentes		(3 238)	(9 502)	(9 502)
Total des charges & produits non récurrents	20	573	(3 757)	(3 757)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		20 725	16 074	17 213
Produits financiers		2 744	10 795	10 795
Charges financiers		(6 860)	(5 305)	(5 305)
Total des charges & produits financiers	21	(4 116)	5 490	5 490
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		16 609	21 564	22 703
Impôts	22	(3 992)	(5 024)	(5 411)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	483	212	212
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		13 100	16 752	17 504
Résultat net part du groupe		13 098	16 748	17 496
Résultat net part des minoritaires		2	4	8
<i>Résultat par action (en Euros)</i>		1,9	2,5	2,6
<i>Résultat dilué par action (en Euros)</i>		1,9	2,5	2,6

III – Tableau de variation des capitaux propres consolidés

État des produits et charges comptabilisés sur la période

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/2010 Données corrigées	31/08/2010 Données publiées
Résultat net	13 100	16 752	17 504
Gains (pertes) actuariels nets des régimes à prestations définies	679	(2 457)	(2 457)
Impôts différés sur gains (pertes) actuariels	(234)	846	846
Variation des écarts de conversion	(384)	2 853	2 913
Plus ou moins-value sur cession d'actions propres (nette d'impôt)	34	0	0
Total des produits et charges comptabilisés au bilan	13 195	17 994	18 805
<i>Part revenant aux actionnaires</i>	<i>13 193</i>	<i>17 986</i>	<i>18 793</i>
<i>Part revenant aux intérêts minoritaires</i>	<i>2</i>	<i>8</i>	<i>12</i>

CAPITAUX PROPRES - PART GROUPE

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total ensemble consolidé
Solde au 31/08/2009	16 970	2 528	145 589	(2 238)	(172)	162 676	95	162 771
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan			15 885	2 909		18 793	12	18 805
Dividendes distribués			(2 509)			(2 509)	(3)	(2 512)
Variation de périmètre			(178)	178		0		0
Autres variations			7		27	34	1	35
Solde au 31/08/2010 (Données publiées)	16 970	2 528	158 793	849	(144)	178 995	104	179 099
Correction d'erreur			(808)			(808)	(4)	(812)
Solde au 31/08/2010 (Données corrigées)	16 970	2 528	157 985	849	(144)	178 187	100	178 287
Impact de change sur correction d'erreur (N-1)			56			56	4	60
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan			13 578	(384)		13 193	2	13 195
Dividendes distribués			(4 341)			(4 341)		(4 341)
Variation de périmètre						0		0
Autres variations			19	(13)	(214)	(208)	(5)	(213)
Solde au 31/08/2011	16 970	2 528	167 296	451	(358)	186 887	101	186 988

IV - Tableau de flux de trésorerie consolidé

Consolidé En milliers d' euros	Notes	31/08/11	31/08/2010 Données corrigées	31/08/2010 Données publiées
A. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat net part du Groupe		13 098	16 748	17 496
Part des minoritaires dans le résultat		2	4	8
- Quote part dans le résultat des mises en équivalence		(483)	(212)	(212)
+ Dotations aux amortissements des immobilisations		9 226	9 105	9 105
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations (a)		(1 211)	(97)	290
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations		(57)	(986)	(986)
Capacité d'autofinancement		20 574	24 562	25 701
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	23	21 200	(13 729)	(12 499)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (C)		(626)	38 291	38 200
B. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS				
Acquisitions d'immobilisations (b)		(11 900)	(20 244)	(20 244)
Cessions d'immobilisations		320	1 263	1 263
Incidence des variations de périmètre		0	(3)	(3)
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS		(11 580)	(18 985)	(18 985)
C. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
Augmentation du capital et des primes		0	0	0
Dividendes nets de l'exercice		(4 142)	(2 285)	(2 285)
Émissions de dettes financières		1 090	9 664	9 664
Remboursements de dettes financières		(5 943)	(31 644)	(31 644)
Variation actions auto détenues		(161)	27	27
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT		(9 156)	(24 237)	(24 237)
D. INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE				
		(743)	224	314
VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)		(22 104)	(4 708)	(4 708)
Trésorerie nette au début d'exercice		28 300	33 008	33 008
Variation de l'exercice		(22 104)	(4 708)	(4 708)
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE		6 196	28 300	28 300
Valeurs mobilières de placement		16 477	5 137	5 137
Disponibilités		28 362	45 324	45 324
- Concours bancaires courants		(38 643)	(22 162)	(22 162)
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE		6 196	28 300	28 300

(a) A l'exclusion des dépréciations d'actifs circulants

(b) Les acquisitions sont nettes de variation des dettes sur immobilisations

(c) Dont Intérêts financiers versés

et dont Impôt sur les bénéfices versé (ou remboursé)

1 655	2 128	2 128
8 150	1 719	1 719

V - Annexe aux comptes consolidés

1. Règles et méthodes comptables et de consolidation	39
2.- Périmètre de consolidation	44
3.- Écarts d'acquisition	45
4.- Immobilisations incorporelles.....	45
5.- Immobilisations corporelles.....	46
6.- Participations dans des entreprises associées	46
7.- Actifs financiers non courants.....	47
8.- Stocks et en-cours.....	47
9.- Créances clients	47
10.- Autres créances	48
11.- Trésorerie et équivalents de trésorerie	48
12.- Capital social.....	48
13.- Provisions pour risques et charges.....	49
14.- Détail des dettes financières par nature.....	51
15.- Échéancier des dettes financières au 31 août 2011	52
16.- Détail des autres dettes courantes	52
17.- Chiffre d'affaires net	52
18.- Charges de personnel et effectifs employés.....	53
19.- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	54
20.- Charges et produits non récurrents.....	54
21.- Produits et (charges) financiers	54
22.- Impôts sur les bénéfices.....	55
23.- Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)	57
24.- Transactions avec les parties liées	57
25.- Engagements hors bilan & passifs éventuels	57
26.- Risque de liquidité.....	58
27.- Risque fiscal.....	58
28.- Exposition au risque de change.....	58
29.- Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	58
30.- Rectification sur les comptes 2010	58

1. Règles et méthodes comptables et de consolidation

Remarque préalable – Correction des comptes 2010

Durant l'exercice 2010/2011, une erreur a été décelée sur le bilan d'ouverture d'une filiale américaine. Les comptes consolidés au 31/08/2010 ont été rectifiés. Une colonne « 31/08/2010 – Données corrigées » est présentée en comparatif, dans les différents états financiers concernés par cette erreur. Des explications sur cette correction d'erreur sont données en note n°30 de l'annexe.

1.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers du Groupe EXEL Industries sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2011, et disponibles sur le site internet de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} septembre 2010

- Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants à compter de l'ouverture de l'exercice 2010/2011 :

- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010) ;
- Amendement IAS 32 – Classification des droits de souscription émis (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010) ;
- Amendement d'IFRS 1 – Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7 (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010).

La première application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 août 2011.

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Les textes suivants ont été adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture :

- IAS 24 – Information à fournir sur les parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- Amélioration annuelle des normes - mai 2010 (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- Amendement IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011).

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces nouvelles normes ou interprétations ; il ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Textes non adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union Européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1^{er} septembre 2011 :

- Amendement IFRS 1 – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application ferme pour les premiers adoptants (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011) ;
- Amendement IFRS 7 – Informations à fournir Transferts d'actifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2011).

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Il ne les a pas appliqués par anticipation.

Les états financiers consolidés au 31 août 2011 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 août 2010.

Les comptes consolidés d'EXEL Industries ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 09/12/2011.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION & PÉRIMÈTRE (cf note 2)

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques

financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles Exel Industries a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus values, marges en stock).

1.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan au poste « Écarts d'acquisition », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir ci-après).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres charges et produits non récurrents ».

1.4 ÉCARTS D'ACQUISITION (CF NOTE 3)

Pour les sociétés intégrées globalement, l'écart de valeur constaté entre le prix de revient des titres acquis et la quote-part de capitaux propres existant à cette date, constitue une survaleur immobilisée à l'actif du bilan consolidé en compte "Ecart d'acquisition".

L'ensemble des écarts d'acquisition résiduels figure au bilan pour une valeur nette de 25 173 K€ au 31 août 2011.

La valeur des écarts d'acquisition, ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée d'utilité indéterminée, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie ou unités de reporting (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. L'UGT correspond aux entités juridiques ou filiales, niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Lorsque la valeur recouvrable d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en compte de résultat entre l'agrégat «résultat opérationnel

courant» et l'agrégat «résultat opérationnel». La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les principales hypothèses retenues en 2011 pour les calculs des valeurs d'utilité sont les suivantes :

- > taux de croissance à l'infini de 2 %
- > taux d'actualisation de 9,3 % (contre 9,7% pour l'exercice précédent)

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation provient d'une source indépendante externe : il correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) estimé pour l'exercice, par des analystes financiers qui suivent le titre Exel Industries, à une date proche de la date de clôture.

La Direction a budgété les flux de trésorerie futurs en fonction des performances passées et des évolutions qu'elle anticipe, à la date d'établissement de ces prévisions.

Sur la base des hypothèses mentionnées précédemment, les tests de dépréciation effectués sur les UGT incluant des écarts d'acquisition ont révélé une perte de valeur d'un actif local d'une filiale d'Hardi, pour 533 K€, qui a été comptabilisée en « charges non récurrentes ».

Pour information, en terme de sensibilité des hypothèses, une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à constater de dépréciation supplémentaire de ces écarts d'acquisition.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (cf note 4)

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de développement ne sont pas activées dans le Groupe, pour plusieurs raisons :

- > lors de la réalisation de ces dépenses, la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, en vue de sa mise en service ou de sa vente, n'est pas certaine ;
- > Le Groupe n'est pas en mesure de prouver la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages futurs probables. En particulier, il est difficile de démontrer l'existence de marché (et d'en évaluer la durée) pour la production issue des dépenses de développement. En effet, le Groupe est toujours à la pointe de l'innovation dans son marché, et le potentiel de ces développements reste encore inconnu, voire inexistant à ce moment-là.

Ces frais sont constitués essentiellement par des charges de personnel.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (cf note 5)

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est pratiqué essentiellement selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués sont comparables d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- > 20 à 30 ans sur les bâtiments,
- > 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions,
- > 5 à 10 ans sur les équipements industriels,
- > De 3 à 5 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport, ...).

1.7 DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS

Le Groupe effectue annuellement une revue des principales immobilisations incorporelles et corporelles afin d'identifier d'éventuelles dépréciations lorsque les événements ou les circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'il apparaît que la valeur comptable des immobilisations pourrait ne pas être recouvrée, le Groupe procède à une comparaison entre la valeur recouvrable de ces immobilisations et leur valeur comptable nette ; le cas échéant, une dépréciation ramène le montant des actifs concernés à leur valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité ; cette dernière est déterminée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés (discounted cash-flows : DCF) provenant de l'utilisation de l'immobilisation. Après comptabilisation de cette provision, l'immobilisation figure au bilan pour sa valeur comptable nette après dépréciation. S'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'amortissement est calculé sur la base de la nouvelle valeur comptable nette et sur la durée de vie estimée restant à courir de l'immobilisation.

1.8 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (cf note 7)

Les actifs financiers comprennent des titres de participations minoritaires et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés en juste valeur ou à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter à leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en

juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en « produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

1.9 STOCKS ET ENCOURS (cf note 8)

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés principalement selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés principalement suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les coûts directs et indirects de production.

1.10 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (cf note 9)

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (cf note 11)

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, sur une ligne spécifique.

1.12 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (CF NOTE 22)

Impôts différés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 « Impôts différés », les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur.

Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable. Notamment, il n'a pas été activé d'impôt différé au titre des pertes de certaines filiales dont l'échéance de récupération n'est pas aujourd'hui probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

Intégration fiscale

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale existante, avec EXEL Industries comme tête de Groupe, les filiales du Groupe ont acquitté, sous forme d'acomptes, entre les mains d'EXEL Industries, l'impôt dont elles étaient redevables et EXEL Industries acquittera en fin d'exercice l'impôt de Groupe après les retraitements propres à ce système. L'intégration fiscale a conduit à une économie d'impôt de 2 093 K€ sur l'exercice 2011, contre une charge d'impôt de 191 K€ sur l'exercice précédent.

Crédits d'impôts

S'agissant de dispositifs à caractère purement fiscal, susceptibles de varier en fonction de la législation fiscale, les crédits d'impôts sont comptabilisés en diminution de la charge d'impôt sur les bénéfices. C'est notamment le cas du crédit impôt recherche (CIR).

1. 13 CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode dite du taux de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au taux de change de fin d'exercice et des comptes de résultat au taux de change moyen. Les différences de conversion sont inscrites directement en situation nette, dans le poste « Écarts de conversion ».

Les opérations réalisées par les entités du Groupe dans une devise autre que leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les éléments de l'actif et du passif qui sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité concernée sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et gains de change sont comptabilisés en charges et produits financiers.

1.14 CONTRATS DE LOCATION

Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, telles que définies par la norme IAS 17 « Contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation estimée.

Seules les opérations significatives font l'objet d'un retraitement (dont la valeur d'achat d'origine du bien financé est supérieure à 150 K€).

Les principaux contrats de location-financement étant retraités dans les comptes consolidés, aucune information complémentaire n'a lieu d'être donnée sur les loyers futurs au titre de ces contrats.

Contrats de locations simples

Les contrats relatifs aux locations simples, pris individuellement, sont de faibles montants ; ils ne présentent pas de caractère significatif. Notamment, le Groupe étant propriétaire de ses sites de production principaux, il n'y a pas de contrat de location immobilière significatif.

1.15 PROVISIONS – ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Dans le cas où un passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué mais demeure possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible. Les actifs éventuels figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

1.16 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET CHARGES ASSIMILÉES (CF NOTE 13.3)

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Le groupe fait appel à un organisme extérieur pour couvrir partiellement son passif social. La provision inscrite dans les comptes consolidés correspond uniquement au risque non couvert ainsi qu'aux charges sociales sur la totalité de l'engagement social.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des

services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement par les capitaux propres, donc sans incidence sur le résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, le coût de l'actualisation ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

1.17 UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par le groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés, de la valorisation des actifs incorporels et corporels, de la valorisation des titres de participations, des dépréciations de l'actif courant et des provisions courantes et non courantes.

Dans le contexte économique actuel, l'exercice de prévision d'activité et de planification à moyen terme est rendu plus difficile.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks et les créances clients et des passifs.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les goodwill, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture et lors de l'identification d'indice de perte de valeur sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

1.18 INFORMATION SECTORIELLE

Bien que fabriquant ses produits pour trois marchés principaux que sont l'agriculture, le jardinage et l'industrie, le Groupe EXEL Industries n'évolue que sur un seul secteur d'activité : la pulvérisation.

1.19 INSTRUMENTS FINANCIERS

Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions lié au contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Sur l'exercice, le groupe a été amené à utiliser, ponctuellement, des instruments financiers de couverture des risques sur taux d'intérêt ou sur change afin de limiter son exposition à ceux-ci.

A la clôture de l'exercice, seul l'instrument financier suivant est en cours :

Swap de couverture de taux d'intérêt sur un emprunt bancaire de 2,65 M€ : taux variable échangé contre taux fixe.

La position de cet instrument financier au 31/08/2011 est valorisée à -17 K€.

Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers non courants sont évalués à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche de leur coût amorti.

1.20 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises et les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Les produits de l'activité sont enregistrés, conformément à la norme IAS 18, en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges et produits.

Les produits liés à la vente de marchandises sont constatés dès lors que le transfert à l'acheteur des risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

Les remises ou rabais accordés aux clients sont comptabilisés en déduction du revenu.

Les produits liés à la vente de services sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus relatifs à la vente de produits sont comptabilisés lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

2.- Périmètre de consolidation

Nom	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	08-2011	08-2010	08-2011	08-2010	
EXEL Industries SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Société mère
TECNOMA Technologies SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
PRECICULTURE SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
CMC SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
CARUELLE NICOLAS SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
RAM Environnement SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
BERTHOUD Agricole SAS :	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
FISCHER Nouvelle sarl (Suisse)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
BERTHOUD Sprayers Ltd (UK)	99,00%	99,00%	99,00%	99,00%	IG
MATROT Equipements SAS :	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
MATROT UK Ltd (UK)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
HERRIAU SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
MOREAU	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SCI CATHAN	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
CAPAGRI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
SCI MAIZY	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
VERMOREL (Roumanie)	(b) 100,00%	83,33%	100,00%	83,33%	IG
INGELIA (Roumanie)	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	IG
EXEL gsa SAS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
EXEL Real Estate (USA)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
EXEL Real Estate Australia (Australie)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
EMC LLC (Russie)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
KREMLIN REXSON SA :	99,48%	99,48%	99,48%	99,48%	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
SCM SAS	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
API Technologies SAS	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
Allemagne	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Espagne	99,90%	99,90%	99,38%	99,38%	IG
Kremlin Rexson Italie	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Exel North America (USA)	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Portugal	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Argentine	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Pologne	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Brésil	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Afrique du Sud	74,00%	74,00%	73,62%	73,62%	IG
Mexique	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Inde	(a) 100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
Singapour	100,00%	100,00%	99,48%	99,48%	IG
SAMES Technologies SAS :	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
Allemagne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
UK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Chine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Inde	(a) NC	100,00%	NC	100,00%	IG
Russie	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
HARDI INTERNATIONAL AS (Danemark)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
HARDI North America Inc. (USA)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
HARDI Australia PTY (Australie)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
ILEM0-HARDI S.A. (Espagne)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
HARDI GmbH (Allemagne)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
Svenska HARDI AB (Suède)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
HARDI Norge A/S (Norvège)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
HARDI Ltd (UK)	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
HARDI EVRARD SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
HARDI Service	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
POMMIER S.C.E.P.	47,32%	47,32%	47,32%	47,32%	ME

IG: Intégration globale - ME: Mise en équivalence - NC: Non consolidé, sortie du périmètre - NA: Non applicable

Changements de périmètre

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2011, le périmètre de consolidation du groupe a connu les variations suivantes :

- (a) Les 2 filiales indiennes de Kremlin Rexson et Sames ont fusionné ; cette fusion interne au Groupe n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.
- (b) EXEL Industries a racheté les 16,67% des parts détenues par les minoritaires de Vermorel. Cette filiale, déficitaire, était déjà consolidée à 100%. Dès lors, ce rachat de parts n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.

3.- Écarts d'acquisition

3.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Valeurs nettes à l'ouverture	25 668	25 547
Évolution du Périmètre :		
Augmentations	0	
Diminutions	0	
Dépréciation pour perte de valeur	(533)	
Autres variations nettes (impact de change)	38	121
Valeurs nettes à la clôture	25 173	25 668

3.2 DÉTAIL DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE (UGT)

(Valeur nette comptable)

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Kremlin Rexson	2 228	2 228
Sames	2 629	2 629
Matrot	5 296	5 296
Hardi et ses filiales	14 263	14 758
Autres filiales	756	756
TOTAL	25 173	25 668

4.- Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/08/11			31/08/10	
	Brut	Amort	Dépréciat.	Net	Net
Brevets, marques, licences et logiciels informatiques (a)	9 441	(8 817)	0	624	692
Fonds commercial				0	0
Autres immo. incorporelles	331	(255)	0	76	68
TOTAL	9 772	(9 071)	0	701	760

(a) Les logiciels achetés représentent la quasi-totalité de ces immobilisations.

5.- Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/08/11			31/08/10	
	Brut	Amort	Dépréciat.	Net	Net
Terrains	16 278	(941)	0	15 338	13 576
Constructions	65 639	(37 132)	0	28 507	29 155
Installations techniques	81 802	(66 573)	0	15 229	15 974
Autres immobilisations corporelles (a)	22 672	(18 150)	0	4 522	4 206
Immobilisations corporelles en cours	5 077	0	0	5 077	3 045
Avances et acomptes	252	0	0	252	350
TOTAL	191 720	(122 796)	0	68 925	66 306

(a) Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel de transport, du mobilier et du matériel informatique.

Parmi les immobilisations corporelles brutes figurent des éléments acquis en location-financement pour 5 278 K€ (cf. note sur les dettes financières).

5.1 - MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE CONCERNANT LES VALEURS BRUTES

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Immobilisations corporelles brutes au début de période	181 685	162 019
Acquisitions de la période nettes de transfert	11 575	20 028
Apports de sociétés acquises et variation de périmètre	0	0
Cessions ou mise au rebut de la période	(1 221)	(2 479)
Impact de change & divers	(319)	2 117
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES EN FIN DE PÉRIODE	191 720	181 685

5.2 - MOUVEMENTS DE LA PÉRIODE CONCERNANT LES AMORTISSEMENTS CUMULÉS

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Amortissements cumulés en début de période	115 379	107 829
Dotations de l'exercice	8 811	8 731
Variation de périmètre	0	0
Reprises sur cessions ou mise au rebut	(1 104)	(2 283)
Impact de change & divers	(290)	1 102
AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN FIN DE PÉRIODE	122 796	115 379

6.- Participations dans des entreprises associées

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Valeurs nettes à l'ouverture	2 176	2 190
Acquisition		
Variation de Périmètre	0	0
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	483	212
Distribution de dividendes	(199)	(227)
Cession / sortie		
Autres variations nettes	0	0
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE	2 460	2 176

Cela concerne la société POMMIER, détenue à 47% par HARDI EVRARD, filiale directe de HARDI :

Les agrégats financiers résumés de la société Pommier sont au 31/08/2011 :

Actifs	6,8 M€
Passifs (hors capitaux propres)	1,6 M€
Chiffre d'affaires (12 mois)	10,0 M€
Résultat net (12 mois)	1,0 M€

7.- Actifs financiers non courants

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11			31/08/10
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Titres de participations	102		102	102
Créances sur participations			0	1
Autres titres immobilisés	8	(3)	5	5
Prêts	48		48	51
Autres immobilisations financières	382	(187)	195	226
TOTAL	541	(190)	351	385

Les titres de participations correspondent à des participations minoritaires dans des sociétés de commercialisation de matériels agricoles en Europe, détenues à 10 %.

8.- Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31/08/11			31/08/2010 Données corrigées	31/08/2010 Données publiées
	Brut	Dépréciation	Net	Net	Net
Matières premières	79 240	(17 059)	62 181	44 564	44 564
En-cours de biens et services	21 953	(1 674)	20 279	13 326	11 438
Produits intermédiaires et finis	31 595	(1 914)	29 681	23 146	23 146
Marchandises	8 939	(3 467)	5 472	6 542	6 542
TOTAL	141 727	(24 114)	117 613	87 578	85 690

9.- Créances clients

En milliers d'euros	31/08/11			31/08/10		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients	83 002	(3 422)	79 580	78 170	(3 859)	74 310
TOTAL	83 002	(3 422)	79 580	78 170	(3 859)	74 310

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle, à la suite de la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question, et sur la base des retards de paiement.

L'évolution des dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Dépréciations des créances clients à l'ouverture	(3 859)	(4 025)
Dépréciation (ou reprise) nette enregistrée en résultat	438	165
Variation de périmètre		
Autres variations		
DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À LA CLÔTURE	(3 422)	(3 859)

L'échéancier des créances échues, ayant fait l'objet d'une dépréciation ou non dépréciées, est le suivant :

En milliers d'euros	Créances non échues	Créances échues				TOTAL
		< 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	> 360 jours	
Créances clients brutes	59 185	16 644	2 417	821	3 934	83 002
Dépréciation des créances clients		(23)	(92)	(111)	(3 197)	(3 422)
TOTAL CRÉANCES NETTES	59 185	16 621	2 326	710	738	79 580

10.- Autres créances

Les autres créances comprennent principalement des créances sur l'état au titre de la TVA récupérable.

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
	valeurs nettes	valeurs nettes
Créances fiscales hors IS (principalement TVA)	6 006	4 555
Créances sociales	280	269
Avances et acomptes versés	1 667	1 555
Débiteurs divers	879	793
Charges constatées d'avance	2 654	2 181
TOTAL	11 485	9 353

11.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Valeurs mobilières de placement	16 477	5 137
Disponibilités	28 362	45 324
TOTAL	44 840	50 462

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, composées principalement de Sicav de Trésorerie, est proche des valeurs inscrites au bilan.

La trésorerie disponible est généralement investie dans des placements sans risque (Sicav monétaires). La société ne détient aucun portefeuille d'actions sur le marché.

12.- Capital social

Le capital de la société mère est composé de 6 787 900 actions ordinaires de 2,5 euros de nominal, au 31/08/2011. Par ailleurs, la société ne dispose pas d'instruments dilutifs.

Aucune opération sur le capital n'a été effectuée durant la période.

Le nombre d'actions propres auto-détenues au 31/08/2011 est de 9 083.

Politique de gestion des fonds propres

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende.

La politique de gestion du groupe repose sur un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres.

Le groupe a par ailleurs mis en place depuis plusieurs années un contrat de liquidité afin de faciliter les transactions quotidiennes. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

13.- Provisions pour risques et charges

13.1 VENTILATION PAR NATURE DE PROVISIONS & MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Consolidé En milliers d'euros	31/08/10	Dotation	Reprise (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	Reclassement comptes & autres	Variation périmètre & change	31/08/11
Provisions pour risques	17 590	2 877	(3 607)	(2 063)	0	(29)	14 768
Provisions pour charges	9 265	965	(575)	0	0	(10)	9 645
TOTAL	26 855	3 842	(4 183)	(2 063)	0	(38)	24 412
Dont provisions non courantes	25 563						22 886
Dont provisions courantes	1 291						1 526
TOTAL	26 855	0	0	0	0	0	24 412

13.2 VENTILATION DES PROVISIONS ENTRE PROVISIONS COURANTES ET PROVISIONS NON COURANTES

Par principe, les provisions pour risques & charges sont classées en passifs non courants, car leur échéance n'est pas connue précisément, sauf si, au moment de l'arrêté des comptes, la société sait que certaines provisions seront décaissées sur l'exercice suivant. Dans ce dernier cas, les provisions concernées sont classées en passifs courants.

Provisions pour risques et charges non courantes

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	1 967	3 145
Garantie contractuelle envers les clients	6 689	7 576
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	30	30
Engagements de retraite charges sociales comprises	8 803	9 038
Autres engagements sociaux divers (hors plan sociaux)	1 787	1 927
Risques brevets et litiges rattachés	2 585	2 451
Risque fiscal et provisions pour impôt	426	440
Divers	599	957
TOTAL	22 886	25 563

Provisions pour risques et charges courantes

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Plans sociaux	175	291
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	0	0
Risque fiscal et provisions pour impôt	0	0
Autres engagements sociaux divers	1 351	1 000
TOTAL	1 526	1 291

13.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les salariés du Groupe bénéficient, selon les pays :

- > d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite (Régimes à prestations définies, qui concernent presque uniquement les salariés français) ;
- > ou de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités (Régime à cotisations définies).

Pour les régimes à cotisations définies,

le Groupe comptabilise en charges de personnel les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.

Pour les régimes à prestations définies,

le Groupe comptabilise une provision pour engagements de retraite, qui correspond au montant de l'engagement calculé annuellement par des actuaires indépendants, sous déduction des primes versées sur un fonds externalisé auprès d'une compagnie d'assurance.

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements de retraite sont les suivantes :

> Taux de croissance des salaires

2010	2 %
2011	2 %

> Taux d'actualisation utilisé (correspondant au taux des obligations d'Etat TEC 10, du mois d'août)

2010	2,72 %
2011	2,94 %

- > Age de départ à la retraite : 65 ans
- > Probabilité de vie à terme : Table de mortalité TF 00-02
- > Taux de turnover : selon les données démographiques spécifiques à chaque entité du Groupe et selon son expérience.
- > Départ volontaire des salariés avec un taux de charges sociales de 45% sur l'engagement total.

La charge afférente à ces engagements de retraite est comptabilisée en résultat opérationnel courant. Elle se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	Brut	Charges sociales	Total 31/08/2011	Total 31/08/2010
Coût annuel des services rendus	342	154	495	377
Coût de l'actualisation	190	85	275	269
COÛT DE LA PÉRIODE	531	239	770	646

La variation des engagements de retraite et assimilés se ventile comme suit :

En milliers d'euros	Brut	Charges sociales	Total 31/08/2011	Total 31/08/2010
Engagement total à l'ouverture	6 839	3 078	9 917	7 626
Coût de la période	531	239	770	646
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	(468)	(211)	(679)	2 457
Cotisations payées	(353)	(159)	(511)	(812)
Contributions aux actifs des fonds	0		0	0
Variations de périmètre		0	0	0
ENGAGEMENT TOTAL À LA CLÔTURE	6 549	2 947	9 497	9 917

Réconciliation entre l'engagement total et la provision comptabilisée au passif du bilan au 31/08/(N) :

En milliers d'euros	Brut	Charges sociales	Total 31/08/2011	Total 31/08/2010
Engagement total à la clôture	6 549	2 947	9 497	9 917
Engagement couvert par le fonds externalisé (a)	(693)		(693)	(880)
PROVISION À LA CLÔTURE	5 856	2 947	8 803	9 038

(a) Répartition des actifs de couverture des engagements retraite au 31/08/2011 :

Actions	523 K€ (75,4 %)
Obligations	170 K€ (24,6 %)

La provision pour retraite a varié de la façon suivante sur l'exercice :

En milliers d'euros	Brut	Charges sociales	Total 31/08/2011	Total 31/08/2010
Provision à l'ouverture	5 960	3 078	9 038	6 411
Coût de la période	531	239	770	646
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	(468)	(211)	(679)	2 457
Cotisations payées	(189)	(159)	(348)	(366)
Contributions aux actifs des fonds (y compris rémunération des fonds)	23	0	23	(111)
Variations de périmètre	0	0	0	0
PROVISION À LA CLÔTURE	5 856	2 947	8 803	9 038

14.- Détail des dettes financières par nature

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
Crédit d'exploitation court terme et découvert bancaire - France et étranger (b)	38 643	22 162
Location financement (a)	1 463	1 734
Emprunts auprès des établissements de crédit - France et étranger (c)	16 661	21 011
Dettes sur participation des salariés	342	394
Dettes financières diverses	163	265
Avances conditionnées (d)	34	168
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	57 306	45 733
Selon échéancier ci-après :		
Part non courante (à plus d'1 an)	14 404	14 115
Part courante (à moins d'1 an)	42 903	31 617
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	57 306	45 733

Le taux d'intérêt moyen de l'exercice est de 2,3 % contre 1,8 % sur l'exercice précédent.

(a) Les opérations de location-financement suivantes ont été retraitées en immobilisations et en dettes financières :

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Emprunts restant
Terrains & constructions	3 498	(1 375)	2 123	(1 463)
Installations	1 633	(1 472)	161	
Matériels informatiques	147	(147)	0	
Logiciels informatiques	470	(412)	59	
TOTAL	5 749	(3 406)	2 343	(1 463)
dont immobilisations incorporelles	470	(412)	59	
dont immobilisations corporelles	5 278	(2 994)	2 284	
TOTAL	5 749	(3 406)	2 343	(1 463)

Les opérations non significatives individuellement ou ne débouchant pas sur l'acquisition de biens (parcs de véhicules) n'ont pas fait l'objet de retraitement.

(b) Les dettes bancaires à court terme à l'étranger s'élèvent à 19,6 M€. Elles concernent principalement les filiales étrangères au Danemark, en Italie et en Espagne.

(c) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'analysent ainsi :

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10
France	14 771	14 169
Étranger	1 890	6 842
TOTAL	16 661	21 011
Dont dettes à taux fixe	2 282	2 689
Dont dettes à taux variable	14 379	18 321

(d) Il s'agit d'avances octroyées par la DRIRE et l'ANVAR pour des projets de modernisation et d'innovation, ou d'avances reçues de la COFACE pour des prospections à l'export.

Dettes financières en devises

Au 31/08/2011, les dettes financières en devises se décomposent ainsi :

> Dettes financières libellées en DKK	18.247 K€ (soit 135.961 K DKK)
> Dettes financières libellées en USD	994 K€ (soit 1.436 K USD)
> Dettes financières libellées en GBP	275 K€ (soit 244 K GBP)
> Dettes financières libellées en SEK	59 K€ (soit 537 K SEK)
> Dettes financières libellées en AUD	2 K€ (soit 3 K AUD)
> Dettes financières libellées en ZAR	9 K€ (soit 92 K ZAR)

15.- Échéancier des dettes financières au 31 août 2011

Consolidé En milliers d'euros	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de de 5 ans	Total
Crédit d'exploitation court terme et découverts bancaires - France et étranger	38 643	0	0	38 643
Location financement	249	580	634	1 463
Dettes auprès des établissements de crédit - France et étranger	3 769	4 514	8 379	16 661
Dettes financières diverses	208	297	0	505
Dettes conditionnées	34			34
TOTAL	42 903	5 391	9 012	57 306

16.- Détail des autres dettes courantes

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
Avances et acomptes reçus	12 429	4 169	4 169
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	29 430	27 234	27 234
Autres dettes	2 617	2 617	2 617
Produits constatés d'avance	3 408	7 397	4 280
TOTAL	47 884	41 417	38 300

17.- Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires par marché et zone géographique se ventile comme suit :

Consolidé En Millions d'Euros	31/08/11	%	31/08/10 Données corrigées	%	31/08/10 Données publiées	%
MARCHE						
Protection des végétaux	302,6	70,4%	283,7	74,4%	283,7	73,8%
Protection des matériaux	127,5	29,6%	97,8	25,6%	100,7	26,2%
	430,1		381,5		384,4	
ZONE GÉOGRAPHIQUE						
France	167,4	38,9%	169,6	44,5%	169,6	44,1%
Export	262,7	61,1%	211,9	55,5%	214,8	55,9%
	430,1		381,5		384,4	

Au 31/08/2011, le chiffre d'affaires export se ventile par zones géographiques de la façon suivante :

Consolidé En Millions d'Euros	31/08/11		31/08/10 Données corrigées		31/08/10 Données publiées	
		%		%		%
Europe	137,3	52%	105,3	49,7%	105,3	49,0%
USA/Canada/Amérique Latine	57,2	22%	42,5	20,1%	45,4	21,1%
Asie	29,2	11%	24,6	11,6%	24,6	11,5%
Afrique & Océanie	39,0	15%	39,5	18,6%	39,5	18,4%
TOTAL EXPORT	262,7		211,9		214,8	

Les facturations à l'export se décomposent ainsi (contre valeur en Euros) :

Total facturé en Euros (filiales + ventes directes) :	114,5 M€
Total facturé en devises :	148,2 M€
> En Dollars US :	52,9 M€ soit 73,4 M USD
> En Couronnes Danoises :	27,5 M€ soit 204,8 M DKK
> En Dollars Australiens :	29,1 M€ soit 39,6 M AUD
> En Livres Sterling :	6,5 M€ soit 5,7 M GBP
> En autres devises :	32,2 M€

18.- Charges de personnel et effectifs employés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion et les accords d'intéressement, propres à certaines sociétés du groupe, se sont élevés à 2 085 K€ pour l'exercice clos le 31 août 2011, contre 1 086 K€ pour l'exercice précédent. Ils figurent parmi les charges de personnel de la période.

L'effectif employé à la clôture de l'exercice est le suivant :

Effectifs permanents	31/08/11	31/08/10
SOCIÉTÉS FRANÇAISES		
Cadres	388	387
ETAM	459	350
Ouvriers	668	812
	1 515	1 549
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES		
Cadres	126	99
ETAM	422	376
Ouvriers	610	541
	1 158	1 016
ENSEMBLE		
Cadres	514	486
ETAM	881	726
Ouvriers	1 278	1 353
	2 673	2 565

Effectifs permanents par branche	31/08/11	31/08/10
Protection des végétaux		
Effectifs employés en France	1 116	1 145
Effectifs employés à l'étranger	887	751
	2 003	1 896
Protection des matériaux		
Effectifs employés en France	399	404
Effectifs employés à l'étranger	271	265
	670	669
ENSEMBLE		
Effectifs employés en France	1 515	1 549
Effectifs employés à l'étranger	1 158	1 016
	2 673	2 565

19.- Dotations nettes aux provisions et dépréciations

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11 Exercice	31/08/10 Exercice
Dotations aux provisions & dépréciations d'exploitation		
Provisions pour risques et charges	(3 732)	(3 571)
Dépréciations sur actifs courants	(2 393)	(3 393)
Reprises de provisions & dépréciations d'exploitation	5 871	5 739
TOTAL	(254)	(1 226)

20.-Charges et produits non récurrents

Cette rubrique comprend des opérations non courantes, qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux ou peu fréquents.

Le montant net des produits et charges non récurrents du groupe est positif de 0,6 M€. Il comprend principalement :

- > à hauteur de +1,1 M€ des reprises nettes de provisions et de dettes, issues du règlement en notre faveur de litiges contentieux, solutionnés favorablement ;
- > à hauteur de - 0,5 M€ une dépréciation pour perte de valeur d'un actif incorporel d'une filiale d'Hardi.

21.- Produits et (charges) financiers

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11 Exercice	31/08/10 Exercice
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des valeurs mobilières, autres intérêts et produits assimilés	358	361
Produits nets cessions de valeurs mobilières	49	60
	407	420
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		
Intérêts et charges assimilées	(1 655)	(2 128)
	(1 655)	(2 128)
Produit (Coût) net de l'endettement financier	(1 248)	(1 708)
(PERTES) PROFITS DE CHANGES & AUTRES PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS	(2 868)	7 197
TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(4 116)	5 490

22.- Impôts sur les bénéfiques

La charge d'impôts sur les bénéfiques se décompose en :

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
(Charge) / produit d'impôts exigibles	(3 975)	(6 674)	(6 674)
(Charge) / produit d'impôts différés	(17)	1 650	1 263
TOTAL	(3 992)	(5 024)	(5 411)

Incidence des réformes fiscales

La 2^e Loi de Finances Rectificative pour 2011 a introduit une limitation du report en avant des déficits fiscaux (cela concerne uniquement les sociétés françaises). Cela n'a pas eu d'incidence pour le Groupe car les filiales françaises du Groupe sont intégrées fiscalement, avec EXEL Industries comme société tête de Groupe. Dans le cadre de l'intégration fiscale, les déficits des sociétés membres sont imputés sur les bénéfiques imposables du Groupe ; dès lors, ils ne génèrent pas d'impôt différé.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux (voir le paragraphe 22.2 ci-après) concernent principalement des sociétés étrangères, non concernés par cette réforme fiscale française.

A la date d'arrêté des comptes, l'article 14 du projet de Loi de Finances Rectificative pour 2011, non encore adopté, prévoit une majoration de 5% de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices clos à compter du 31/12/2011. Cette majoration trouverait à s'appliquer aux sociétés françaises du Groupe. Si cette Loi était définitivement adoptée, son incidence serait une hausse des impôts différés au 31/08/2011 de 227 K€, représentant une amélioration du résultat.

22.1 - VARIATION DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
Impôts différés nets à l'ouverture : actifs / (passifs)	8 593	5 931	5 931
Impôts différés constatés en capitaux propres	(286)	981	981
(Charge) / produit d'impôts différés	(17)	1 650	1 263
Variations de périmètre			
Écarts de conversion	(36)	31	
Impôts différés nets à la clôture	8 255	8 593	8 175
Dont impôts différés passifs	(904)	(613)	(613)
Dont impôts différés actifs	9 158	9 206	8 788

22.2 - DÉTAIL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
(actifs si + ; passifs si -)			
Impôts différés liés aux décalages fiscaux temporaires			
Avantages du personnel (participation, congés payés, provision retraite)	4 113	3 862	3 862
Autres différences temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable	1 964	2 241	2 241
Déficits fiscaux reportables	1 451	1 375	1 375
Impôts différés liés aux écritures de consolidation			
Activation des contrats de location-financement	(294)	(318)	(318)
Annulation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	(1 479)	(1 229)	(1 229)
Élimination des marges internes en stocks	2 222	1 392	1 392
Correction d'erreur 2010		418	
Autres divers	278	852	852
Impôts différés nets à la clôture	8 254	8 593	8 175
Dont impôts différés passifs	(904)	(613)	(613)
Dont impôts différés actifs	9 158	9 206	8 788

22.3 - RÉCONCILIATION DE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE AVEC LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

(Calculée au taux d'impôt applicable en France)

Consolidé En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
Résultat net avant impôt	16 609	21 564	22 703
Taux d'impôt courant en France	34,43%	34,43%	34,43%
(Charges) / Produits d'impôts théoriques au taux d'impôt courant	(5 719)	(7 424)	(7 817)
Incidence des :			
Différences fiscales permanentes	(714)	(404)	(404)
Déficits fiscaux non activés	(68)	465	465
Différentiel de taux d'impôt sur les filiales étrangères	347	63	68
Crédits d'impôts	2 023	1 897	1 897
Divers (dont impact intégration fiscale)	139	379	379
(Charges) / Produits d'impôts nets comptabilisés	(3 992)	(5 024)	(5 411)
Taux effectif du Groupe en %	24,03%	23,30%	23,84%

Les crédits d'impôts correspondent majoritairement à des crédits d'impôt recherche (C.I.R.).

23.- Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

En milliers d'euros	31/08/11	31/08/10 Données corrigées	31/08/10 Données publiées
(+) Augmentation / (-) Baisse			
Stocks nets	30 035	(7 212)	(9 100)
Avances & acptes versés	112	1 038	1 038
Créances clients nettes	5 269	4 354	4 354
Créance d'IS courante	3 234	(4 620)	(4 620)
Autres créances nettes & comptes de régul.	2 021	1 204	1 204
	40 671	(5 236)	(7 124)
Avances & acptes reçus	8 260	2 421	2 421
Dettes fournisseurs	13 622	4 430	4 430
Dettes sur immobilisations	43	0	0
Dettes fiscales & sociales (hors dette IS courante)	2 197	(4 775)	(4 775)
Dette d'IS courante	(942)	904	904
Autres dettes & comptes de régul.	(3 988)	4 137	1 020
	19 192	7 117	4 000
Variation du BFR	21 479	(12 353)	(11 123)
Dettes s/ immob. reclassées en partie investissements	(43)	0	0
Impact changement périmètre s/ variation de BFR	0	6	6
Impact du change s/ variation de BFR	322	1 370	1 370
VARIATION DU BFR IMPACTANT LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (HORS IMPACT DE CHANGE & PÉRIMÈTRE)	21 200	(13 729)	(12 499)

24.- Transactions avec les parties liées

24.1 - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres du Comité de Direction, et des mandataires sociaux, s'est élevée à près de 3,75 M€ (charges sociales incluses) pour l'exercice clos le 31/08/2011, contre près de 3,6 M€ au titre de l'exercice clos le 31/08/2010.

Il n'y a pas d'accord de souscription d'actions réservé aux dirigeants, ni de rémunération fondée sur des actions.

Cette rémunération se décompose ainsi :

> Avantages à court terme	3,75 M€
> Avantages postérieurs à l'emploi	-
> Autres avantages à long terme	-
> Indemnités de fin de contrat de travail	-
> Paiements en actions	-

24.2 - TRANSACTIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

À l'instar des exercices précédents, le groupe a maintenu inchangés ses liens avec Exel SAS, laquelle a ainsi :

- > facturé aux sociétés industrielles des prestations de services pour un montant de 3,25 M€,
- > mis à disposition sa trésorerie excédentaire avec un montant maximum de 10,8 M€ ayant donné lieu à une rémunération de 112 K€ déterminée sur la base d'un taux EURIBOR 1 mois + 0,35 %.

25.- Engagements hors bilan & passifs éventuels

25.1 - GARANTIES DONNÉES SUR DETTES FINANCIÈRES

Certains crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels acquis. Au 31/08/2011, le montant des nantissements était non significatif et représentait moins de 1 % de la valeur brute des immobilisations corporelles totales du Groupe.

Les lignes de crédit à court terme sont généralement garanties par l'affectation des encours clients financés.

Au 31/08/2011, le total des concours bancaires courants se montait à 38,6 M€ et le total des encours clients nets de dépréciations à 79,6 M€.

Aucun titre de société filiale n'est donné en garantie pour des emprunts.

25.2 - OUVERTURE DE LIGNES DE CRÉDIT À MOYEN TERME

Dans le cadre de l'acquisition de HARDI, et/ou pour d'autres opérations éventuelles de croissance externe, le Groupe EXEL Industries a bénéficié d'ouverture de lignes de crédit à moyen terme auprès de ses banques. Au 31/08/2011, seuls 11 M€ de ces lignes de crédits moyen terme sont utilisés.

25.3 - CAUTION DONNÉE

Dans le cadre de l'acquisition de HARDI, intervenue au 1^{er} décembre 2007, le Groupe EXEL Industries a consenti une caution en faveur de la Nordea Bank, pour l'ensemble des lignes de crédit (moyen terme et court terme) consenties par cette banque à HARDI et ses filiales. Au 31/08/2011, l'encours net des dettes financières de HARDI et de ses filiales envers la Nordea Bank est de 146,7 M DKK (soit 19,7 M€).

25.4 - AUTRES ENGAGEMENTS

Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'élève à 149 016 heures au 31/08/2011. Ces droits n'ayant pas donné lieu à demande, ils ne sont que potentiels : aucune provision n'a été constituée à cet effet.

A sa connaissance, le Groupe n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

26.- Risque de liquidité

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée basée sur des *covenants*.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

27.- Risque fiscal

A sa connaissance, le Groupe n'est exposé à aucun risque fiscal qui ne fasse pas l'objet d'une provision.

28.- Exposition au risque de change

De par l'importance de ses ventes en Amérique du Nord et en Australie, ainsi que de ses contrats libellés en dollars US, le groupe est sensiblement exposé à l'évolution de ces devises.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires du groupe a été impacté positivement à hauteur de + 3,9 M€ par les variations de change, notamment du dollar australien, par rapport au taux moyen de l'exercice précédent.

La majorité des ventes des filiales françaises du groupe, aux acheteurs étrangers hors groupe, est conclue en euros. Les factures établies en devises par les filiales françaises du groupe sont converties en euros, au cours du jour de la livraison.

Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent à leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA, au Canada et la filiale anglaise de Berthoud sont facturées en devise locale ; la filiale chinoise est facturée en USD. Bien entendu, les filiales étrangères du groupe facturent leurs clients en monnaie locale et veillent à leur règlement rapide.

29.- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

30.- Rectification sur les comptes 2010

Au cours de l'exercice 2010/2011 une anomalie a été identifiée dans une filiale américaine du Groupe. La reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts associés a mal été appréhendée lors de la clôture au 31/08/2010 sur des affaires en cours de réalisation.

Par suite, c'est une anticipation du chiffre d'affaires de +3,95 M\$ (soit +2,89 M€), et une majoration du résultat net après impôt de +1,03 M\$ (soit +0,75 M€) de l'exercice clos le 31/08/2010 qui a été constatée. Corrélativement, l'exercice clos le 31/08/2011 a subi un impact négatif symétrique : sous-évaluation du chiffre d'affaires de -3,95 M\$ (soit -2,85 M€) et minoration du résultat net après impôt de -1,03 M\$ (soit -0,74 M€).

Afin de faciliter la compréhension de ces impacts la société a décidé de corriger cette anomalie dans les comptes 2010/2011, et de rectifier les comptes 2009/2010, tels qu'ils avaient été présentés dans le Rapport Annuel 2009/2010.

Des mesures correctives ont été immédiatement mises en place en matière de procédures et de management pour assurer une gestion des projets automobiles conforme aux règles du Groupe.

CORRECTION DU BILAN CONSOLIDÉ 2010

ACTIF CONSOLIDÉ (en Milliers d'Euros)	31/08/10 Données publiées	Correction comptes Filiale US 2009/2010	31/08/10 Données corrigées
ACTIFS NON COURANTS			
Écarts d'acquisition	25 668		25 668
Immobilisations incorporelles	760		760
Immobilisations corporelles	66 306		66 306
Participations dans entreprises associées	2 176		2 176
Actifs financiers	385		385
Actifs d'impôt différé	8 788	418	9 206
Total actifs non courants	104 083	418	104 501
ACTIFS COURANTS			
Stocks	85 690	1 888	87 578
Créances clients	74 310		74 310
Créances d'impôt courantes	251		251
Autres créances	9 353		9 353
Trésorerie & équivalents de trésorerie	50 462		50 462
Total actifs courants	220 066	1 888	221 954
TOTAL DE L'ACTIF	324 149	2 306	326 455
PASSIF CONSOLIDÉ (en Milliers d' Euros)	31/08/10 Données publiées	Correction comptes Filiale US 2009/2010	31/08/10 Données corrigées
CAPITAUX PROPRES			
Capital	16 970		16 970
Autres réserves	144 673	(60)	144 614
Actions propres	(144)		(144)
Résultat de l'exercice	17 496	(748)	16 748
Capitaux propres (part du groupe)	178 995	(808)	178 187
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	96		96
Intérêts minoritaires dans le résultat	8	(4)	4
Total intérêts minoritaires	104	(4)	100
Total capitaux propres	179 099	(812)	178 287
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	25 563		25 563
Dettes financières à long terme	14 115		14 115
Impôts différés passifs	613		613
Total passifs non courants	40 292		40 292
PASSIF COURANTS			
Provisions à court terme	1 291		1 291
Part à moins d'un an des emprunts	9 456		9 456
Concours bancaires courants	22 162		22 162
Dettes Fournisseurs	31 717		31 717
Dettes d'impôt courantes	1 833		1 833
Autres dettes courantes	38 300	3 117	41 417
Total passifs courants	104 759	3 117	107 876
TOTAL DU PASSIF	324 149	2 306	326 455

CORRECTION DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2010

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en milliers d'Euros)	31/08/10 Données publiées	Correction comptes Filiale US	31/08/10 Données corrigées
Chiffre d'affaires	384 417	(2 888)	381 529
Autres produits opérationnels	3 592		3 592
Total produits opérationnels	388 009	(2 888)	385 122
Variation des stocks de produits finis et travaux en cours	(846)		(846)
Achats consommés	(162 850)	1 683	(161 167)
Autres achats et charges externes	(60 999)	63	(60 936)
Impôts et taxes	(6 493)		(6 493)
Charges de personnel	(123 971)		(123 971)
Dotations aux amortissements	(9 105)		(9 105)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	(1 226)		(1 226)
Autres charges opérationnelles	(1 549)	3	(1 546)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	20 970	(1 139)	19 831
Charges et produits non récurrents	(3 757)		(3 757)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	17 213	(1 139)	16 074
Produits (charges) financiers	5 490		5 490
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	22 703	(1 139)	21 564
Impôts	(5 411)	387	(5 024)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	212		212
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	17 504	(752)	16 752
Résultat net part du groupe	17 496	(748)	16 748
Résultat net part des minoritaires	8	(4)	4
<i>Résultat par action (en Euros)</i>	<i>2,6</i>		<i>2,5</i>
<i>Résultat dilué par action (en Euros)</i>	<i>2,6</i>		<i>2,5</i>

CORRECTION DU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2010

En milliers d'euros	31/08/10 Données publiées	Correction comptes Filiale US	31/08/10 Données corrigées
Résultat net	17 504	(752)	16 752
Gains (pertes) actuariels nets des régimes à prestations définies	(2 457)		(2 457)
Impôts différés sur gains (pertes) actuariels	846		846
Variation des écarts de conversion	2 913	(60)	2 853
Plus ou moins-value sur cession d'actions propres (nette d'impôt)	0		0
Total des produits et charges comptabilisés au bilan	18 805	-812	17 994
<i>Part revenant aux actionnaires</i>	<i>18 793</i>	<i>(808)</i>	<i>17 986</i>
<i>Part revenant aux intérêts minoritaires</i>	<i>12</i>	<i>(4)</i>	<i>8</i>

En milliers d'euros	31/08/10 Données publiées	Correction comptes Filiale US	31/08/10 Données corrigées
Capitaux propres - part groupe			0
Capital	16 970		16 970
Primes	2 528		2 528
Réserves consolidées	158 793	(808)	157 985
Écart de conversion	849		849
Actions propres	(144)		(144)
Total Part du Groupe	178 995	(808)	178 187
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>104</i>	<i>(4)</i>	<i>100</i>
TOTAL ENSEMBLE CONSOLIDÉ	179 099	(812)	178 287

CORRECTION DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ 2010

Consolidé En milliers d' euros	31/08/10 Données publiées	Correction comptes Filiale US	31/08/10 Données corrigées
A. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net part du Groupe	17 496	[748]	16 748
Part des minoritaires dans le résultat	8	[4]	4
- Quote part dans le résultat des mises en équivalence	[212]		[212]
+ Dotations aux amortissements des immobilisations	9 105		9 105
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations (a)	290	[387]	[97]
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations	[986]		[986]
Capacité d'autofinancement	25 701	(1 139)	24 562
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(12 499)	(1 230)	(13 729)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (C)	38 200	90	38 291
B. OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations (b)	[20 244]		[20 244]
Cessions d'immobilisations	1 263		1 263
Incidence des variations de périmètre	[3]		[3]
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	(18 985)		(18 985)
C. OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital et des primes	0		0
Dividendes nets de l'exercice	[2 285]		[2 285]
Émissions de dettes financières	9 664		9 664
Remboursements de dettes financières	[31 644]		[31 644]
Variation actions autodétenues	27		27
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(24 237)		(24 237)
D. INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE			
VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	314	(90)	224
	(4 708)	0	(4 708)
Trésorerie nette au début d'exercice	33 008		33 008
Variation de l'exercice	[4 708]		[4 708]
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE	28 300		28 300
Valeurs mobilières de placement	5 137		5 137
Disponibilités	45 324		45 324
- Concours bancaires courants	[22 162]		[22 162]
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE	28 300		28 300

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011, sur :

- > le contrôle des comptes consolidés de la société EXEL Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 août 2011 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces

conditions sont décrites dans la note 1.17 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- > Comme décrit dans les notes 1.15 et 1.17 sur les comptes consolidés, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment dans l'évaluation des provisions sur la base des derniers éléments connus. Ces estimations ont conduit le Groupe à constater, au passif de son bilan, des provisions comme indiqué dans la note 13 sur les comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, en particulier dans le contexte de crise évoqué ci-dessus, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- > Le Groupe procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.4 sur les comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4 et 3 sur les comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Reims et Villeurbanne, le 23 décembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

SA PHILIPPE VENET – GRANT THORNTON
Philippe VENET

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique NATALE

COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIÉS

I.- Bilan au 31 août 2011

Comptes sociaux - ACTIF (en Milliers d'Euros)	31/08/11	31/08/10
Immobilisations incorporelles nettes	109	121
Immobilisations corporelles nettes	1 617	1 817
Immobilisations financières	97 859	99 744
Actif immobilisé	99 585	101 682
Clients et comptes rattachés	1 100	962
Autres créances	16 647	9 223
Disponibilités	27 412	32 446
Comptes de régularisation	80	26
Actif circulant	45 238	42 657
TOTAL DE L'ACTIF	144 823	144 339

Comptes sociaux - PASSIF (en Milliers d'Euros)	31/08/11	31/08/10
Capital	16 970	16 970
Primes	2 528	2 528
Réserves	4 101	4 101
Report à nouveau	92 823	83 941
Résultat	7 673	13 222
Provisions réglementées	728	534
Capitaux propres	124 823	121 296
Provisions pour risques et charges	4 424	5 016
Dettes financières	11 008	10 007
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	447	185
Dettes fiscales et sociales	443	1 226
Autres dettes	2 314	5 251
Comptes de régularisation	1 363	1 357
Dettes d'exploitation et divers	4 568	8 019
TOTAL DU PASSIF	144 823	144 339

II.- Compte de résultat

Comptes sociaux COMPTE DE RÉSULTAT (en Milliers d'Euros)	31/08/11	31/08/10
Chiffre d'affaires	5 745	5 082
Autres produits d'exploitation	1 467	1 109
Produits d'exploitation	7 213	6 191
Charges d'exploitation :		
Achats consommés		
Autres achats et charges externes	(1 279)	(1 385)
Impôts et taxes	(123)	(75)
Charges de personnel	(768)	(822)
Dotations aux amortissements et provisions	(205)	(309)
Autres charges	(87)	(48)
Charges d'exploitation	(2 463)	(2 638)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 750	3 553
RÉSULTAT FINANCIER	6 146	16 625
RÉSULTAT COURANT	10 896	20 179
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(4 762)	(3 480)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	6 133	16 698
Impôts	1 540	(3 476)
RÉSULTAT NET	7 673	13 222

III.- Annexe aux comptes sociaux

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Notre société a consenti des abandons de créances en faveur de certaines de ses filiales, pour un montant total de 5 100 K€, dont 4 900 K€ avec clause de retour à meilleure fortune.

Ces abandons de créances sont enregistrés dans les charges exceptionnelles.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES - Articles L123-13 à L123-21 du Code de Commerce.

1) APPLICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice clos au 31.08.2011 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes applicables en France.

Les conventions générales comptables sont donc appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- > continuité de l'exploitation,
- > permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

> indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marchés disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les valeurs mobilières de placement.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les titres de participation et créances rattachées, il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction de la société dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2) EXCEPTIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES - DÉROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Il n'a pas été nécessaire de recourir à des exceptions prévues par les textes pour donner une image fidèle de l'entreprise.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction des durées suivantes :

- > Brevets et marques : 1 an à 10 ans
- > Logiciels informatiques : 1 an prorata temporis

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- > Matériel et Outillage : Dégressif entre 3 et 5 ans
- > Matériel informatique : Dégressif et Linéaire entre 3 et 5 ans
- > Constructions : Linéaire entre 10 et 20 ans
- > Matériel de transport : Linéaire entre 3 et 5 ans

État de l'actif immobilisé

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	589	0			589
Immobilisations corporelles	2 701	102	-8	-102	2 693
Immobilisations financières :					
Participations	86 077	117			86 194
Créances rattachées	14 116		-1 000		13 116
Autres titres immobilisés	6				6
Autres	6		-2		4
TOTAL	103 494	219	-1 010	-102	102 602

État des amortissements

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Amortissements immobilisations incorporelles	468	12	0	480
Amortissements immobilisations corporelles	884	192	0	1 076
TOTAL	1 352	204	0	1 556

Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Sur immobilisations corporelles	0	0	0	1
Sur frais d'acquisition de titres	534	193	0	728
Total amortissements dérogatoires	535	194	0	728

5) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute des titres de participation et créances rattachées aux participations correspond au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation, la valeur d'utilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et la valeur de marché reposant notamment sur les capitaux propres réévalués.

Sur l'exercice 2010/2011, des titres de participation ont été dépréciés pour 1.000 K€. Cette dépréciation a été comptabilisée en charges financières.

Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont activés et sont amortis sur 5 ans à titre dérogatoire.

Tableau des filiales et participations d'EXEL Industries (en euros)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat 2011	Quote part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires 2011	Résultat du dernier exercice après impôts en 2011	Dividendes encaissés par Exel Industries au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
FILIALES FRANÇAISES											
BERTHOUD Agricole SAS	Euros	1 155 000	14 956 232	100	5 456 542	5 456 542			41 560 766	2 121 491	1 650 000
CAPAGRI Sarl	Euros	80 000	268 638	100	523 850	523 850	235 000		1 391 410	36 064	
CARUELLE NICOLAS SAS	Euros	537 000	4 241 129	100	5 472 464	5 472 464			15 804 179	-331 133	304 300
CMC SAS	Euros	405 000	416 228	100	843 711	843 711			2 893 028	312 596	450 000
EXEL GSA SAS	Euros	2 600 000	6 734 854	100	5 120 167	5 120 167			22 841 077	2 078 027	1 900 000
HERRIAU SAS	Euros	51 000	-741 747	100	461 273	4 000	1 128 340		1 222 630	34 014	
KREMLIN REXSON SA	Euros	6 720 000	6 482 144	99,48	6 333 528	6 333 528	1 000 000		36 106 075	842 884	
MATROT Equipements SAS	Euros	1 050 000	1 012 881	100	9 783	9 783	100 000		19 790 244	-39 300	
MOREAU SAS	Euros	1 000 000	-910 522	100	1 000 000		8 050 000		13 209 567	-556 614	
PRECICULTURE SAS	Euros	419 650	3 356 944	100	1 583 750	1 583 750			29 321 791	1 437 023	1 258 950
RAM Environnement SAS	Euros	100 000	138 177	100	76 769	76 769	300 000		1 752 958	-2 136	
SAMES Technologies SAS	Euros	6 000 000	4 735 801	100	9 205 979	9 205 979			49 184 977	3 526 626	1 406 250
TECNOMA Technologies SAS	Euros	1 174 400	6 947 897	100	6 272 572	6 272 572			43 193 497	1 393 402	1 115 680
FILIALES ÉTRANGÈRES											
VERMOREL	Euros	57	-973 946	100	70	70	2 896 000		1 972 122	6 804	
INGELIA	Euros	76	10 780	90	2 145	2 145			0	-369	
EXEL REAL ESTATE USA	Euros	1 159 170	182 690	100	1 116 101	1 116 101	916 122		0	75 220	
HARDI INTERNATIONAL	Euros	13 420 657	28 937 084	100	39 851 597	39 851 597			76 247 367	605 406	
LLC EMC (Russie)	Euros	181 965	66 033	100	183 855	183 855	300 000		4 458 266	91 506	
EXEL REAL ESTATE AUSTRALIA	Euros	3 196 836	882 205	100	2 678 848	2 678 848	8 311 775		0	491 088	
AUTRES PARTICIPATIONS	Euros				6 630	3 673					
					86 199 633	84 739 403	23 237 236			8 085 180	

6) STOCKS ET ENCOURS

Sans objet.

À la clôture de l'exercice, leurs valeurs comptables sont proches de leurs valeurs de marché.

7) CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont examinées cas par cas et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'elles sont susceptibles de donner lieu à des difficultés de recouvrement.

9) IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La société est tête de groupe intégré fiscalement depuis le 01/09/1993, conformément à la convention du 30/08/1994 à effet du 01/09/1993.

8) VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste est constitué d'actions propres dans le cadre d'un contrat d'animation du cours boursier et de SICAV monétaires.

* A la clôture de l'exercice, les actions auto-détenues correspondent à 9.083 titres valorisés à 39,40 euros unitaire soit 357.870 Euros.

Au cours de l'exercice la société a acheté 95.594 titres à un prix moyen de 37,00 euros et en a vendu 91.578 à un prix moyen de 36.85 euros.

* Les excédents de trésorerie placés en SICAV monétaires s'élèvent à 10.385.149 Euros.

L'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat se décompose ainsi :

> Impôt sur le résultat fiscal propre de la société (identique à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale)	625 K€
> Produit d'intégration fiscale (provenant principalement des déficits des filiales imputés sur le résultat d'ensemble)	(2 093) K€
> Crédit d'impôt de la société	(72) K€
Total de la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice (ou produit net)	(1 540) K€

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant Impôts	Impôt dû	Résultat net après Impôts
Résultat courant	10 896	772	11 668
Résultat exceptionnel	-4 762	768	-3 995
RÉSULTAT COMPTABLE	6 133	1 540	7 673

Situation fiscale différée

(En milliers d'euros)	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	728
Total accroissements	728
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	1 390
Charges à déduire ultérieurement (provisions non déductibles)	4 698
Total allègements	6 088
Situation fiscale différée nette	- 5 361

10) RISQUE DE CHANGE

Au 31 Août 2011, la société détient dans ses disponibilités 21,85 millions de dollars US. Ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change. Ils sont valorisés au 31 Août au cours de clôture de 1,445 USD/€, ce qui correspond à 15,12 millions d'euros.

11) CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué de 6.787.900 actions de 2,5 Euros entièrement libérées.

12) VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN K€)

Capitaux Propres au 31 Août 2010	121 296
Dividendes	(4 341)
Résultat de l'exercice	7 673
Variation des provisions réglementées	194
Capitaux Propres au 31 Août 2011	124 822

13) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

13.1 - Mouvements de l'exercice

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	31/08/10	Dotation	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	31/08/11
Provisions pour litiges chez les filiales	4 033	134	-679	-106	3 382
Provisions pour pertes filiales	973	0			974
Provisions pour retraite	10	1			11
Provisions pour risques de change	0	58			58
Total	5 016	193	-679	-106	4 424

13.2 - Provisions pour départ à la retraite

Les indemnités conventionnelles à verser lors du départ en retraite des salariés (fixé à 65 ans) sont calculées en fonction des droits acquis au 31/08/2011, sur la base de la convention collective de la métallurgie, selon une table de mortalité, de taux de rotation et avec actualisation et en tenant compte d'un taux de revalorisation générale des salaires.

Le montant de cet engagement a été externalisé pour partie auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée.

13.3 - Autres provisions pour risques et charges.

Sur l'exercice en cours, la société a repris des provisions concernant des risques, pour un montant net de 651 K€.

Les provisions pour litiges chez les filiales, s'élèvent à 4.356 K€ au 31/08/2011.

Ces provisions ont été constatées dans les comptes de la maison mère plutôt que dans les comptes des filiales, par souci de confidentialité et afin de préserver les intérêts des filiales dans les litiges et procédures en cours.

Elles portent principalement sur des litiges rattachés à des brevets, des litiges commerciaux et des risques sociaux.

14) UTILISATION D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, implique que la société procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, sur l'information

relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêt des comptes ainsi que sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement de la société et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par la société lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des titres de participations et des provisions.

15) AVANCES AUX DIRIGEANTS

Aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au titre de l'exercice.

16) TRANSACTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIÉES

La société réalise avec des parties liées des transactions non significatives, ou conclues à des conditions normales, ou exclues du champ d'application tel que décrit dans les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

17) CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1an
Créances rattachées à des participations	13 116	830	12 286
Autres immobilisations financières	4	4	
Créances clients	1 134	1 134	
Créances fiscales & sociales	3 127	3 127	
Groupe & associés	13 459	13 459	
Autres créances & comptes de régul.	83	83	
TOTAL	30 922	18 636	12 286
Montants des prêts accordés sur l'exercice			
Montants des remboursements reçus sur l'exercice	1 000		

État des dettes

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an	à plus de 5 ans
Dettes financières	11 008	8	3 000	8 000
Dettes fournisseurs	447	447		
Dettes fiscales et sociales	443	443		
Groupe & associés	1 103	1 103		
Autres dettes & comptes de régul.	1 211	1 211		
TOTAL	14 214	3 214	3 000	8 000
Emprunts souscrits sur l'exercice	1 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice	1			

Détail des charges à payer

> Dettes fournisseurs	> 180 K€
> Dettes fiscales et sociales	> 66 K€
> Autres dettes	> 1 211 K€
> Total des charges à payer	> 1 457 K€

Éléments relevant des plusieurs postes du bilan

En Milliers d'Euros	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE	
Participations	86 194
Créances rattachées à des participations	13 116
ACTIF CIRCULANT	
Créances clients et comptes rattachées	1 091
Autres créances	13 459
DETTES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119
Autres dettes	2 211

18) RÉSULTAT FINANCIER

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	31/08/11	31/08/10
Produits financiers de participations	8 089	13 067
Autres intérêts et produits assimilés	1 027	784
Reprise sur provisions		
Différences positives de change	324	4 446
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	86	80
Total des produits	9 525	18 377
Dotations aux provisions	-1 058	0
Intérêts	-265	-318
Différences négatives de change	-2 057	-1 434
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des charges	-3 379	-1 751
RÉSULTAT FINANCIER	6 146	16 625

Les mouvements de trésorerie avec les entreprises liées se sont traduits par :

(en milliers de euros)	31/08/11	31/08/10
Produits financiers	9 059	13 717
Charges financières	144	50

19) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Comptes sociaux En Milliers d'Euros	31/08/11
Mise en œuvre clause retour à meilleure fortune	2
Prix de cession des immobilisations sorties	8
Reprise provisions pour risques filiales	665
Divers autres	0
Total des produits	674
Abandons de créances accordés aux filiales	-5 101
Vnc des immobilisations sorties	-8
Dotation à provisions pour risques filiales	-134
Dotation aux amortissements dérogatoires	-193
Total des charges	-5 437
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-4 762

20) AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES (en milliers d'euros)

Caution des dettes bancaires HARDI	19 683
	19 683

ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)

Clauses de retour à meilleure fortune	14 630
	14 630

Effectifs moyens

Effectifs moyens	31/08/11	31/08/10
Cadres	5	5
Employés	2	2
Total	7	7

IV.- PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

En euros	31/08/11
Origines	
1. Report à nouveau antérieur	92 822 909
2. Résultat de l'exercice	7 673 482
Affectations :	
3. Réserve légale	0
4. Dividendes	3 326 071
5. Report à nouveau	4 347 411
Totaux	7 673 482

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2011, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société EXEL Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 août 2011 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

Ces conditions sont décrites dans la note 1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- > Comme décrit dans la note 14 de l'annexe, la société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent, notamment dans l'évaluation des provisions pour risques et charges sur la base des derniers éléments connus. Ces estimations ont conduit la société à inscrire au passif de son bilan, des provisions pour risques liées à des litiges. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par

la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, en particulier dans le contexte de crise évoqué ci-dessus, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- > La note 5 de l'annexe relative aux « Immobilisations financières » expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, appelle de notre part l'observation suivante :

Le rapport de gestion ne mentionne pas exhaustivement les informations prévues à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce relatives aux rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux durant l'exercice ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Reims et Villeurbanne, le 23 décembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

SA PHILIPPE VENET –
GRANT THORNTON

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe VENET

Dominique NATALE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1 AVEC LA SOCIÉTÉ HARDI INTERNATIONAL

Votre conseil d'administration du 9 décembre 2010 a autorisé votre société à proroger le cautionnement de EXEL Industries, au profit de la banque NORDEA, pour un montant pouvant atteindre 600 MDKK (soit 80 millions d'euros) pour une durée maximale pouvant aller jusqu'au 30 novembre 2012 (avec faculté de négocier avec ladite banque un montant moindre et/ou une durée plus courte).

1.2 AVEC LA SOCIÉTÉ MOREAU

Votre Conseil d'Administration du 30 août 2011 a autorisé votre société à réaliser un abandon de créance, pouvant aller jusqu'à 1 500 000 euros, à la société MOREAU. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune qui sera mise en jeu

dès que les capitaux propres de la société MOREAU auront été reconstitués et que sa situation nette sera positive.

Dans ce cas, la société MOREAU remboursera votre société, sur le même exercice, à hauteur d'un pourcentage de son résultat avant impôts pouvant atteindre 90 %.

L'abandon réalisé s'est élevé à 2 000 000 euros et a été confirmé par votre Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

1.3 AVEC LA SOCIÉTÉ KREMLIN REXSON

Votre Conseil d'Administration du 30 août 2011 a autorisé votre société à réaliser un abandon de créance pouvant aller jusqu'à 2 000 000 euros à la société Kremlin Rexson. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, qui sera mise en jeu dès que le résultat d'exploitation de la société Kremlin Rexson sera supérieur à 1 % de son chiffre d'affaires.

Dans ce cas, le remboursement se fera, sur le même exercice, à hauteur d'un pourcentage du résultat courant pouvant atteindre 90 %.

L'abandon réalisé s'est élevé à 1 000 000 euros et a été confirmé par votre Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

Votre Conseil d'Administration du 30 août 2011 a décidé de modifier les conditions de mise en jeu de la clause de retour à meilleure fortune pour l'abandon de créance de 2 000 000 euros qui avait été consenti à la société Kremlin Rexson par votre société, conformément à l'autorisation de votre Conseil d'Administration du 26 août 2010.

Cette clause de retour à meilleure fortune pourra être mise en jeu dès que le résultat d'exploitation de la société Kremlin Rexson sera supérieur à 1 % de son chiffre d'affaires.

Dans ce cas, la société remboursera votre société à hauteur d'un pourcentage de son résultat courant, sur le même exercice, pouvant atteindre 90 %.

1.4 AVEC LA SOCIÉTÉ MATROT EQUIPEMENTS

Votre Conseil d'Administration du 30 août 2011 a autorisé votre société à réaliser un abandon de créance pouvant aller jusqu'à 2 000 000 euros à la société Matrot Equipements. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, qui sera mise en jeu dès que les capitaux propres de la société Matrot Equipements auront été reconstitués et que sa situation nette sera positive.

Dans ce cas, la société Matrot Equipements remboursera votre société sur le même exercice, à hauteur d'un pourcentage de son résultat avant impôts, pouvant atteindre 90 %.

L'abandon réalisé s'est élevé à 1 900 000 euros et a été confirmé par votre Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

1.5 AVEC LA SOCIÉTÉ VERMOREL

Votre Conseil d'Administration du 30 août 2011 a autorisé votre société à consentir à la société Vermorel une aide financière pouvant aller jusqu'à 500 000 euros. L'aide financière réalisée s'est élevée à 248 628 euros et a été confirmée par votre Conseil d'Administration du 9 décembre 2011.

Cette aide a été réalisée à travers des abandons de créances qui s'élèvent à :

- > 200 000 euros au titre du prêt consenti par la société à sa filiale ;
- > 48 628 euros au titre des factures d'intérêts financiers.

II – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

2.1 AVEC LA SOCIÉTÉ ERE AUSTRALIA

Autorisation par votre Conseil d'Administration du 26 août 2010 de l'octroi d'un prêt de 12 975 000 dollars australiens, d'une durée de 15 années, moyennant une rémunération au taux de 5 %, révisable annuellement.

Des produits financiers pour 442 427 euros ont été constatés sur l'exercice. Le solde au 31 août 2011 restant dû s'élève à 11 245 000 dollars australiens, soit 8 311 775 euros.

2.2 AVEC LA SOCIÉTÉ MOREAU

Vos conseils d'administration du 27 août 2008 et du 27 août 2009 ont autorisé votre société à réaliser des abandons de créance pour un montant global de 2 200 000 euros à la Société Moreau. Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune, qui sera mise en jeu dès que les capitaux propres de la Société Moreau auront été reconstitués et que sa situation nette sera positive.

Dans ce cas, le remboursement se fera à concurrence d'un montant pouvant atteindre 90 % de son résultat courant sur le même exercice.

Aucun remboursement n'est intervenu sur l'exercice au titre de la clause de retour à meilleure fortune, les conditions d'activation de cette clause n'étant pas remplies.

2.3 AVEC LA SOCIÉTÉ HERRIAU

Votre conseil d'administration du 20 novembre 2007 a autorisé votre société à consentir à la société HERRIAU un abandon de créance de 1 900 000 euros.

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune qui doit être mise en jeu dès que les capitaux propres de la société HERRIAU auront été reconstitués et que sa situation nette sera positive.

Dans ce cas, le remboursement se fera à concurrence d'un montant pouvant atteindre 90 % de son résultat courant sur le même exercice.

Aucun remboursement n'est intervenu sur l'exercice au titre de la clause de retour à meilleure fortune, les conditions d'activation de cette clause n'étant pas remplies.

2.4 AVEC LA SOCIÉTÉ MATROT EQUIPEMENTS

Votre Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2002 a autorisé votre société à consentir à la société MATROT EQUIPEMENTS un abandon de créance de 12,9 millions d'euros, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Cette clause de retour à meilleure fortune est mise en jeu, dès que le résultat courant de la société MATROT EQUIPEMENTS devient bénéficiaire. Dans ce cas, la société MATROT EQUIPEMENTS rembourse votre société à hauteur d'au moins 50 % de son résultat courant, à condition que cette somme ne conduise pas à un résultat négatif dans les comptes de la société MATROT EQUIPEMENTS.

Aucun remboursement n'est intervenu sur l'exercice au titre de la clause de retour à meilleure fortune, les conditions d'activation de cette clause n'étant pas remplies.

Le solde restant dû au 31 août 2011 au titre de l'abandon de créance s'élève à 3 630 000 euros.

2.5 AVEC LA SOCIÉTÉ VERMOREL

Votre Conseil d'Administration du 9 juin 2006 a autorisé votre société à consentir à la société VERMOREL un prêt de 3 000 000 euros, rémunéré au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 0,35 %.

Les avenants du 12 décembre 2008 et du 29 janvier 2009 ont porté le montant maximum octroyé à 5 000 000 euros et ont prorogé la durée du prêt de 5 ans, soit jusqu'au 28 février 2014.

Au 31 août 2011, l'encours s'élève à 2 896 000 euros après l'abandon visé au paragraphe 1.5.

2.6 AVEC LA SOCIÉTÉ EMC RUSSIE

Votre Conseil d'Administration du 26 août 2010 a autorisé l'octroi d'un prêt de 300 000 euros, d'une durée de 5 années, moyennant une rémunération au taux euribor 3 mois, majoré de 0,5 point, générant 5 225 euros de produits financiers dans l'exercice. Le remboursement de ce prêt débutera sur 2012.

III - PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	Patrick BALLU Président du CA (1)	Guerric BALLU Directeur Général (2) et Adm.	Marc BALLU Directeur Général Délégué	Cyril BALLU Directeur Général Délégué
SC VERMOREL SRL	-	-	-	Administrateur (= Gérant)
SAS MATROT Equipements	-	Rep. (3) de la Pdte EXEL Industries	-	-
SA KREMLIN REXSON	Administrateur	Président du CA	-	-
HARDI INTERNATIONAL A/S	Chairman	Member of the Board	-	-
SAS MOREAU	-	Rep. (4) de la Pdte EXEL Industries	-	-

(1) Pdt du CA depuis le CA du 22/04/2011 de la SA EXEL Industries

(2) DG depuis le CA du 22/04/2011 de la SA EXEL Industries

(3) Jusqu'au 05/09/2011

(4) Jusqu'au 06/09/2011

Fait à Reims et Villeurbanne, le 23 décembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

SA PHILIPPE VENET – GRANT THORNTON
Philippe VENET

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique NATALE

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

I – AVANCES, PRÊTS ET CRÉANCES (EN EUROS)

AVANCES, PRÊTS OU CRÉANCES		MONTANT au 31/08/2011	CONDITIONS	PRODUITS (CHARGES) COMPTABILISÉS au 31/08/2011
CONSENTIS PAR	RECUS PAR			
SA EXEL Industries	SC VERMOREL SRL	2 896 K€	Contrat de Prêt (taux EURIBOR 3 mois + 0.35 %)	Néant (annulation des intérêts financiers facturés)
SA EXEL Industries	ERE USA	916 K€	Contrat de Prêt (taux 5 % par an)	71 KUSD (env. 51 K€)
SA EXEL Industries	ERE Australia	8 312 K€	Contrat de Prêt (taux 5 % par an)	601 KAUD (env. 441 K€)
SA EXEL Industries	EMC Russie	300 K€	Contrat de Prêt (taux EURIBOR 3 mois + 0.5 %)	5 K€

II – AUTRES CONVENTIONS

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) COMPTABILISÉS au 31/08/2011
SC VERMOREL SRL	Abandon de créance (ADC)	(0.2) M€ ⁽¹⁾
SAS MATROT Equipements	Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune (CRMF)	(1,9) M€
SA KREMLIN REXSON	Abandon de créance avec CRMF	(1) M€
HARDI INTERNATIONAL A/S	L'encours net des dettes financières du Groupe HARDI envers la NORDEA Bank est de 146,7 MDKK au 31/08/2011 (soit 19,7 M€), sachant que la SA EXEL Industries a accordé sa Caution à NORDEA	
SAS MOREAU	Abandon de créance avec CRMF	(2) M€

(1) ce montant d'ADC s'entend sans CRMF et tient compte de l'annulation des intérêts financiers facturés (cf. Tableau I).

III - PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	Patrick BALLU Président du CA ⁽¹⁾	Guerric BALLU Directeur Général ⁽²⁾ et Adm.	Marc BALLU Directeur Général Délégué	Cyril BALLU Directeur Général Délégué
SC VERMOREL SRL	-	-	-	Administrateur (= Gérant)
SAS MATROT Equipements	-	Rep. [3] de la Pdte EXEL Industries	-	-
SA KREMLIN REXSON	Administrateur	Président du CA	-	-
HARDI INTERNATIONAL A/S	Chairman	Member of the Board	-	-
SAS MOREAU	-	Rep. ⁽⁴⁾ de la Pdte EXEL Industries	-	-

(1) Pdt du CA depuis le CA du 22/04/2011 de la SA EXEL Industries ;

(2) DG depuis le CA du 22/04/2011 de la SA EXEL Industries

(3) Jusqu'au 05/09/2011

(4) Jusqu'au 06/09/2011

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5

Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries	78
Direction et Comité Stratégique du Groupe	78
Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA:	79
Récapitulation des honoraires de CAC & audit pris en charge	79
Rapport du Président du Conseil d'Administration	80
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	83

Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

> **M. Patrick BALLU** - Nommé le 13 septembre 1980 comme Président-Directeur Général, renouvelé depuis dans ses fonctions et dernièrement à cette fonction par AG du 25 janvier 2011, pour un mandat d'Administrateur venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016. Par CA du 22 avril 2011, il a été décidé de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale et d'opter pour la séparation des pouvoirs. A ce titre, M. Patrick BALLU a conservé ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEUR

> **M. Gueric BALLU** - Nommé Administrateur par AG du 26 février 2008 pour un mandat venant à échéance à l'AG de 2014. Puis, par CA du 22 avril 2011, il a pris les fonctions de Directeur Général, suite à la séparation des pouvoirs.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

> **MM. Marc BALLU, Franck BALLU et Cyril BALLU** - Nommés à ces fonctions par CA du 26 octobre 2005, pour une durée égale à celle du Président et Directeur Général. Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions par Conseil d'Administration du 25 janvier 2011, pour une durée égale à celle du Président.

ADMINISTRATEURS

> **M. René MARCHESE** - Nommé Administrateur par AG du 02 février 1995, renouvelé le 24 février 1998, puis le 19 février 2004 et le 25 janvier 2010, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

> **EXEL SAS, repr. par Mme Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX** - Société nommée Administrateur par AG du 02 février 1995, renouvelée depuis à cette fonction et dernièrement par AG du 25 janvier 2011, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Direction et Comité Stratégique du Groupe

Ce Comité est formé principalement des Directeurs Généraux des filiales du Groupe. Il est chargé de réfléchir et d'arrêter les décisions stratégiques concernant les grandes orientations à prendre pour le développement du Groupe.

Les membres du Comité Stratégique sont les suivants :

- > **Patrick BALLU** - Président du Conseil d'Administration de la SA EXEL Industries - Administrateur de la SA KREMLIN REXSON ; Chaiman de HARDI INTERNATIONAL A/S.
- > **Gueric BALLU** - Directeur Général du Groupe EXEL Industries ; Président du Conseil d'Administration de la SA KREMLIN REXSON ; Représentant la Présidente EXEL Industries dans les SAS BERTHOUD Agricole, CARUELLE NICOLAS, CMC, EXEL gsa, PRECICULTURE, RAM Environnement, SAMES Technologies et TECNOMA Technologies ; Représentant la Présidente KREMLIN REXSON dans les SAS API Technologies et SCM.
- > **Marc BALLU** - Directeur Stratégie et Développement du Groupe ; Directeur Général Délégué de la SA EXEL Industries ; Directeur Général de la SAS EXEL gsa.
- > **Franck BALLU** - Directeur Général de la SAS CAPAGRI (depuis 09/2011).
- > **Gilles BLONDET** - Directeur Financier du Groupe.
- > **Mathias CESCOUSSE** - Directeur Général de la SAS MATROT Equipements.

- > **Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX** - Directeur Juridique du Groupe.
- > **Sten KJELSTRUP** - CEO and President de HARDI INTERNATIONAL A/S ; - Représentant la Présidente HARDI INTERNATIONAL A/S dans les SAS HARDI-EVRARD et HARDI SERVICE.
- > **Dominique LAGOUGE** - Directeur Général de la SA KREMLIN REXSON ; Directeur Général de la SAS API Technologies.
- > **Pierre NIEUVIARTS** - Directeur Général de la SAS HERRIAU ; Directeur Général de la SAS MOREAU Gérant des SCI du Groupe.
- > **Cédric PERRES** - Directeur Général de la SAS SAMES Technologies.
- > **Jean-Marc PERRIER** - Directeur Général de la SAS BERTHOUD Agricole.
- > **Bertrand PIGNOLET** - Directeur Général de la SAS TECNOMA Technologies ; Directeur Général de la SAS PRECICULTURE ; Directeur Général de la SAS CMC.
- > **Daniel TRAGUS** - Vice-Chairman de HARDI INTERNATIONAL A/S ; Directeur Général de la SAS HARDI-EVRARD ; Directeur Général de la SAS HARDI SERVICE ; Représentant la Présidente EXEL Industries (depuis 09/2011) dans les SAS CAPAGRI, HERRIAU, MATROT Equipements, MOREAU.
- > **Christophe TURPIN-INVERNON** - Directeur Général de la SAS CARUELLE NICOLAS ; Directeur Général de la SAS RAM Environnement.

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la société EXEL Industries SA :

cf p. 26, paragraphe 10.3

Récapitulation des honoraires de CAC & audit pris en charge

	Réseau Deloitte				Autres commissaires aux comptes			
	Montant au 31/08/11	%	Montant au 31/08/10	%	Montant au 31/08/11	%	Montant au 31/08/10	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, et examen des comptes individuels et consolidés	536 913	89 %	523 474	73 %	305 634	95 %	323 895	98 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	67 744	11 %	194 734	27 %	14 525	5 %	5 634	2 %
Sous-total	604 657	100 %	718 207	100 %	320 159	100 %	329 529	100 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Autres	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Sous-total	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL	604 657	100 %	718 207	100 %	320 159	100 %	329 529	100 %

Rapport du Président du Conseil d'Administration

SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE

Messieurs,

En complément de notre Rapport d'Activité et conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de Sécurité Financière – modifiée par la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, je vous rends compte, dans le présent Rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par notre société. Ce Rapport sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

De leur côté, les Commissaires aux Comptes exposeront, dans leur Rapport joint à leur Rapport Général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I – CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA COMPOSITION DE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'administration de notre société est confiée à un Conseil d'Administration composé actuellement de quatre membres, détenant chacun au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts.

Notre Conseil d'Administration ne comprend pas d'Administrateur élu par les salariés, mais bénéficie de l'expérience d'un Administrateur indépendant.

Le mandat de nos Administrateurs a une durée de six ans, renouvelable par période identique.

Lors des prochaines Assemblées Générales qui seront convoquées le 24 janvier 2012, nous avons prévu d'élargir notre Conseil d'Administration à de nouveaux Administrateurs, dont un n'appartient pas au Groupe.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Son rôle classique

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre et procède à ce titre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, notre Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Son fonctionnement

Par Conseil d'Administration du 22 avril 2011, il a été décidé de changer les modalités d'exercice de la Direction Générale et d'opter pour la séparation des pouvoirs : un Directeur Général et un Président du Conseil d'Administration.

Notre Conseil d'Administration sous ma présidence se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées et présidées par moi, en ma qualité de Président du Conseil d'Administration : c'est moi qui organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration. Je veille en outre au bon fonctionnement des organes de la société.

Les décisions de notre Conseil d'Administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Sur l'exercice clos au 31 août 2011, notre Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises.

A ces Conseils, les décisions ont été prises à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Sa composition

Conformément à l'article L823-19 du Code de Commerce, notre société a opté pour que le Conseil d'Administration assure aussi la fonction de Comité d'Audit sous la présidence de M. René MARCHESE, Administrateur choisi en raison de son indépendance et de ses compétences financières et comptables.

En outre, le Conseil d'Administration du 9 décembre 2011 a autorisé l'élargissement du Comité d'Audit avec l'entrée de Mme Marie-Claude BERNAL et a décidé en outre qu'elle assurait la présidence du Comité d'Audit, en remplacement de M. René MARCHESE.

La nomination comme Administrateur de Mme BERNAL est à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

Son rôle

Ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- > du processus d'élaboration de l'information financière ;
- > de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- > du contrôle légal par les Commissaires aux Comptes des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- > de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Son fonctionnement

Le Comité d'Audit s'est réuni pour la première fois le 9 décembre 2011, avec pour ordre du jour :

- > Revue des chiffres-clefs de l'année fiscale 2010/2011 ;
- > Étendue et déroulement de la mission des auditeurs externes ;
- > Principaux points d'audit ;
- > Revue de l'annonce de retraitement des profits ;
- > Approbation de la Charte du Comité d'Audit.

Le Comité a rendu compte au Conseil d'Administration (*dans sa formation collégiale*) de l'exercice de ses missions et le fera au moins 2 fois par an, à l'occasion de chaque arrêté des comptes semestriels et annuels. De même, il l'informerait sans délai de toute difficulté rencontrée.

II – LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE NOTRE CONTRÔLE INTERNE ET DE NOTRE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle mis en place par la Direction Générale, pour donner une assurance raisonnable sur :

- > La réalité et l'efficacité des opérations,
- > La fiabilité du reporting,
- > La conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- > La sauvegarde des actifs,
- > La gestion des risques, tous domaines confondus.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques liés de l'activité de la société et de ses filiales. La gestion des risques recouvre non seulement les risques financiers (*de change, de taux, ...*), mais également les risques opérationnels (*informatiques, fraudes, environnementaux, sociaux, juridiques, « e-reputation »...*).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

ORGANISATION DE NOTRE CONTRÔLE INTERNE ET DE NOTRE GESTION DES RISQUES

L'environnement dans lequel s'inscrit notre contrôle interne et notre gestion des risques

Notre Groupe n'a qu'un seul métier : la pulvérisation, appliquée à 3 marchés Agricole, Industrie et Grand Public.

Notre société exerce son activité de conception, de fabrication et de commercialisation de ses matériels de pulvérisation, par l'intermédiaire de filiales industrielles ou commerciales qu'elle contrôle à 100%, dont certaines détiennent également des filiales étrangères de distribution ou de fabrication.

Les acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le Conseil d'Administration, de par ses pouvoirs et son rôle de contrôle et d'orientation, est l'acteur principal du contrôle interne de la société et de la gestion des risques, avec l'assistance du Comité d'Audit.

La Direction Générale de notre société est assurée par Directeur Général en collaboration directe du Président du Conseil d'Administration. Elle est assistée en outre de 3 Directeurs Généraux Délégués. Ces différents dirigeants passent aussi beaucoup de temps au sein des filiales pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Actionnaires et au Conseil d'Administration.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Au sein de nos filiales

Il existe au sein de chacune de nos filiales des procédures de contrôle interne à finalités comptables et financières et des procédures de gestion des risques.

Chaque filiale est autonome dans sa gestion commerciale, sociale, financière et de gestion des risques, dans le respect des règles définies par le Groupe.

Sous l'autorité d'un Directeur Général, mandataire social de la filiale, responsable de l'application au quotidien du contrôle interne et de la gestion des risques, la filiale dispose de tous les moyens nécessaires :

- > pour suivre ses performances et sa gestion ;
- > pour maîtriser sa gestion des risques.

L'organisation de la Direction Financière

Le processus de clôture des comptes est organisé en fonction d'un calendrier et d'un planning établi par le Groupe à l'attention de chacune des filiales.

Chacune des filiales est responsable de la production de ses États Financiers : elle établit ses comptes prévisionnels, ses comptes annuels et définit ses besoins de trésorerie.

La Direction Financière centrale du Groupe est chargée de l'établissement des comptes consolidés et du contrôle du reporting auprès des filiales. Elle veille également à la bonne application des règles du Groupe, par les filiales, en vue de l'harmonisation des comptes. Elle effectue des audits, quand elle le juge opportun.

La Direction Financière centrale du Groupe coordonne aussi les décisions de gestion de trésorerie de chacune des filiales, dans le cadre de la Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée du Groupe.

L'organisation de la gestion des risques

Pour assurer la pérennité de ses activités, le Groupe doit veiller à la prévention et à la maîtrise des risques, auxquels il est exposé.

Dans cet objectif, les sociétés du Groupe ont procédé à l'identification des principaux risques encourus dans le cadre de leurs activités.

Des procédures de contrôle pour gérer ces risques ont été mises en œuvre : ainsi, le Groupe a mis en place les moyens nécessaires pour en limiter l'impact financier, notamment grâce aux contrats d'assurances souscrits au niveau du Groupe.

Un Responsable Sécurité Groupe est chargé de veiller à ce que les règles de sécurité soient bien respectées par chaque filiale et que les moyens de surveillance des bâtiments soient efficaces.

Pour la prise en compte de l'Environnement, la politique du Groupe est de promouvoir le développement durable et sa stratégie d'innovation s'inscrit dans cette démarche.

Au sein de chaque filiale et au travers des produits que nous fabriquons, nous veillons de plus en plus à la protection de l'opérateur et à la préservation de l'Environnement. Ces 2 objectifs font d'ailleurs partie intégrante de tous nos cahiers des charges pour la fabrication de nos produits et machines.

Pour nos produits et machines, des contrôles qualité sont effectués, lors des différentes étapes de la production.

Pour s'assurer que ses activités sont en permanence en conformité avec la législation, le Groupe s'appuie sur sa Direction Juridique, qui travaille avec des avocats spécialisés, le cas échéant.

La Direction Juridique centralise et coordonne les aspects juridiques pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Un soin particulier est porté à la propriété intellectuelle et industrielle, qui reste un atout majeur pour le Groupe. Elle est rigoureusement suivie avec le soutien de cabinets extérieurs.

III – AUTRES PROCÉDURES (visées par la Loi n° 2008-649 du 03/07/2008 – Art. 26)

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Groupe EXEL Industries est détenu majoritairement par une famille, dont une partie des mandataires sociaux sont issus.

Le Groupe est soucieux des règles d'éthique et de gouvernance d'entreprise :

Compte tenu notamment de sa taille et de ses spécificités, notre Groupe ne se réfère directement à aucun Code de Gouvernement d'Entreprise ; toutefois il s'inspire, pour l'organisation de sa gouvernance, de certaines recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext.

Ainsi, le Conseil d'Administration est composé de 4 Administrateurs, dont un Administrateur indépendant selon les critères du Code de Gouvernement Middlednext.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général de notre société, de même que les autres Dirigeants-mandataires sociaux, ne cumulent pas de Contrat de Travail avec leur Mandat Social. En outre, ils ne disposent pas de régimes de retraite particuliers (*retraite chapeau*), ni de souscription d'actions réservée aux Dirigeants, ni d'avantages dus en raison de la cessation de leurs fonctions (*golden parachutes*).

Le pouvoir du Directeur Général de notre société est suffisamment large pour lui permettre d'exercer pleinement la responsabilité de la stratégie ; toutefois, il sait s'entourer des compétences nécessaires du Président du Conseil d'Administration, des membres du Conseil, du Comité d'Audit et des membres du Comité Stratégique du Groupe.

Depuis déjà plusieurs années, le Président a pris les décisions nécessaires pour que la passation de pouvoirs puisse se faire en douceur, le moment venu.

Par Conseil d'Administration du 22 avril 2011, il a été décidé de changer les modalités d'exercice de la Direction Générale et d'opter pour la séparation des pouvoirs.

La Direction Générale est à présent assurée par M. Guerric BALLU, en collaboration directe avec M. Patrick BALLU, Président du Conseil d'Administration.

Quant aux Actionnaires, ils sont raisonnablement informés des risques majeurs et prévisibles, susceptibles de menacer la pérennité de l'entreprise et de ses filiales.

Par ailleurs, notre société a une bonne connaissance de son actionariat qu'elle cherche à fidéliser dans la durée (*notamment avec le vote double après 4 ans de détention des actions*).

LES RÈGLES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées, l'actionnaire devra, au plus tard le 3^e jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris :

- > s'il détient des titres nominatifs, être inscrit sur le registre nominatif de la société ;
- > ou, s'il détient des titres au porteur, fournir une attestation de participation délivrée par l'établissement financier gérant ses titres.

A défaut d'assister personnellement aux Assemblées, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- > donner procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ;
- > adresser une procuration à la société, sans indication de mandataire ;
- > ou voter par correspondance.

LA DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration, pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, sont basés sur des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun des mandataires sociaux.

En outre, lesdits mandataires sociaux, étant parmi les principaux actionnaires, trouvent aussi leur intérêt financier dans l'évolution de leur patrimoine, constitué en grande partie d'actions EXEL Industries, qu'ils détiennent directement ou indirectement, et des dividendes distribués.

Le Président du Conseil d'Administration
Le 9 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DU COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EXEL Industries et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- > de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- > d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- > prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- > prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- > déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Reims et Villeurbanne, le 23 décembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

SA PHILIPPE VENET – GRANT THORNTON
Philippe VENET

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique NATALE

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL



Renseignements de caractère général concernant EXEL Industries	85
Renseignements de caractère général concernant le capital	87
Autres titres donnant accès au capital	87
État des nantissements	87
Pacte d'actionnaire	87
Dividendes	87

Renseignements de caractère général concernant EXEL Industries

DÉNOMINATION SOCIALE :

EXEL Industries

SIÈGE SOCIAL :

54, rue Marcel Paul - F-51200 EPERNAY

FORME JURIDIQUE :

Société anonyme à Conseil d'Administration. Mise en conformité des Statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite « Loi NRE » (Cf. articles 13, 18, 19, 20 et 21 des Statuts).

NATIONALITÉ :

Française

DATE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ :

04 août 1952

DURÉE :

99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 3 août 2051, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS) :

« La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays, l'étude, la fabrication et la commercialisation d'équipements, de matériels et de services principalement destinés à l'usage agricole, industriel ou grand public ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous autres objets similaires ou connexes ou contribuant à la réalisation de cet objet, de nature à favoriser directement ou indirectement la pérennité et le développement de la société. »

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :

RCS REIMS B 095 550 356

CODE APE :

2830Z

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ :

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, juridiques ou comptables, pourront être consultés au siège du Groupe : à EPERNAY (51200) – 54, rue Marcel Paul, (auprès de la Direction Juridique et de la Direction Financière), dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur, concernant le droit d'information des actionnaires.

EXERCICE SOCIAL :

L'année sociale commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de l'année suivante.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION* (ART. 17 DES STATUTS)

« 17.1 Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration, par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration. (...) ».

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ART. 23 DES STATUTS) :

« Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur temporairement délégué dans ses fonctions ou, à leur défaut, par un Vice-Président. En cas d'absence simultanée du Président, de l'Administrateur temporairement délégué et du ou des Vice-Présidents, l'Assemblée est présidée par l'Administrateur désigné par le Conseil ou, à défaut, par une personne choisie par l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du Bureau.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

* Une mise en harmonie de l'article 17 des Statuts avec des nouvelles dispositions pour la convocation du Conseil d'Administration est proposée au vote des Actionnaires convoqués en AGE le 24/01/2012.

Le projet des résolutions soumis à cette AGE est repris à la fin du présent Document de Référence – Rapport d'Activité 2011.

La participation à l'Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- > soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire ;
- > soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ; dans ce cas, cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi, dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Le vote qui intervient pendant l'Assemblée peut être exprimé par tous moyens (*notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc...*) dans les conditions fixées par la réglementation et mentionnées dans la convocation. »

CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ART. 10 DES STATUTS) :

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

DROIT DE VOTE DOUBLE (ART. 12 DES STATUTS) :

« (...) un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins quatre ans au nom du même titulaire. Le délai de quatre ans court à partir de l'inscription en nominatif. »

Le droit de vote double a été introduit par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1997 (12^e résolution).

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert de nominatif en nominatif, par suite de succession ou de donation familiale (cf. législation en vigueur).

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ART. 25 DES STATUTS) :

« Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé : »

« - cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire, lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son

cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte, »

« - et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi. »

« Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable, qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau. »

« L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. »

« Les réserves, dont l'Assemblée Générale a la disposition, peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes, sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS :

En vue de la régulation du cours, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 25 janvier 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10% du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- > L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- > L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- > L'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- > La couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 80 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5% des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 27 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Une autorisation en vue du rachat par la société de ses propres actions est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 24 janvier 2012. Elle fait l'objet d'une Note d'Information déposée auprès de l'AMF. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2011.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES :

La société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (article 263-1 de la loi de 1966) de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom et l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES (ART. 10 DES STATUTS) :

«Outre les franchissements des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 2,5%, ou à franchir, dans un sens ou dans l'autre, un seuil d'une fraction du capital ou des droits de vote de la Société, représentant un multiple de 2,5%, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède, dans les quinze jours à compter de ladite prise ou réduction de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception.»

«En cas de défaut de déclaration à la société dans les quinze jours, les sanctions applicables sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur», à savoir: la non-déclaration d'un franchissement de seuil est sanctionnée par la privation du droit de vote des actions excédant la fraction, qui aurait dû être déclarée, et ce pendant un délai de 2 ans suivant la date de cette régularisation.

Renseignements de caractère général concernant le capital

CAPITAL SOCIAL (ART. 6 DES STATUTS) :

« Le capital social s'élève à 16.969.750 €, divisé en 6.787.900 actions, toutes de 2,5 € de nominal.

Ces actions sont intégralement souscrites, libérées et réparties entre les actionnaires au prorata de leurs droits. »

Autres titres donnant accès au capital

Néant.

État des nantissements

À notre connaissance, aucune action composant le capital social d'EXEL Industries n'est nantie.

Pacte d'actionnaire

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Dividendes

Exercice	Dividende par action
2007/2008	0.75 € par action
2008/2009	0.37 € par action
2009/2010	0.64 € par action

POLITIQUE DE DIVIDENDES :

Il est prévu de verser, au cours des prochains exercices, un dividende de l'ordre du quart du résultat net consolidé.

DÉLAI DE PRESCRIPTION :

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Il est à noter qu'aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et que le capital social reste inchangé à 16.969.750 €.

En effet, l'AGE du 26/02/2008, qui a décidé de doubler le nombre d'actions de la société, en divisant la valeur nominale de l'action par 2, n'a eu aucune incidence sur le montant du capital social.

1

2

3

4

5

6

7

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2012



7

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, lecture entendue du Rapport du Conseil d'Administration, décide d'autoriser le Conseil d'Administration *(avec subdélégation possible au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués)* pour une durée n'excédant pas 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, à augmenter le capital social, en le portant à un montant nominal maximal de 80 millions d'Euros, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, avec maintien du DPS et/ou comportant -le cas échéant- un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires.

Si le Conseil d'Administration use de cette autorisation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, avec maintien ou division du nominal de l'action, soit :

- > en numéraire ;
- > par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission ;
- > par échange de titres ;
- > par attribution gratuite d'actions ;
- > par exercice de Bons de Souscription d'Actions.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions en numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

- > instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- > limiter l'augmentation du capital au montant des souscriptions recueillies, si celui-ci atteint les trois quarts au moins de l'augmentation décidée ;
- > offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, à l'effet de réaliser l'augmentation ou les augmentations de capital, faisant l'objet de la présente autorisation, d'en arrêter les modalités et conditions et notamment, de fixer le prix d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les demandes d'ouverture et de clôture de souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts; d'une façon générale, le Conseil d'Administration prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, lecture entendue du Rapport du Conseil d'Administration, décide d'autoriser le Conseil d'Administration *(avec subdélégation possible au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués)* pour une durée n'excédant pas 26 mois, à compter de la présente Assemblée Générale Extraordinaire à :

- > réaliser, avec maintien du DPS et/ou comportant -le cas échéant- un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires, l'émission d'actions et de valeurs mobilières, de quelque catégorie que ce soit, compatible avec les dispositions légales (y compris les Bons de Souscription d'Actions (B.S.A.), les obligations attachées à des B.S.A. (O.B.S.A.), les Bons de Souscription d'Obligation (B.S.O.), les obligations convertibles (O.C.)..., sachant que ces émissions pourront porter le capital social à un montant nominal maximal de 80 millions d'Euros ;
- > arrêter les conditions d'émission et les modalités de souscription ;
- > constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante ;
- > accomplir les formalités résultant des augmentations de capital, qui pourront être réalisées, suite à l'exercice ou à la conversion en actions desdites valeurs mobilières, et effectuer les modifications corrélatives des statuts ;
- > et d'une façon générale, à prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la conversion et au service de ces valeurs mobilières.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration et le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, connaissance prise des dispositions de l'art. L225-129 du Code de Commerce modifiées par la loi du 19 février 2001 sur l'Épargne Salariale, décide d'autoriser le Conseil d'Administration *(avec subdélégation possible au Directeur Général ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués)* à l'effet de réaliser en une ou plusieurs fois une augmentation de capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette augmentation serait réservée aux salariés de la société et effectuée dans les conditions prévues aux articles L3332-18 à L3332-24 du Code du Travail.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le Rapport du Conseil d'Administration, décide de moderniser les modalités de convocation du Conseil d'Administration dans les Statuts.

L'article 17 des Statuts se trouve complété et modifié comme suit :

ARTICLE 17 – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

17.1. Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration, par tous moyens (*notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc...*) et même verbalement.

Tout Administrateur pourra assister, participer et voter aux réunions du Conseil d'Administration par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Il est tenu un Registre de Présence, qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Les autres dispositions de l'article demeurent inchangées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités nécessaires de publication et de dépôt des Statuts ainsi modifiés.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, lecture entendue des divers rapports et notamment du « Document de Référence – Rapport Annuel », du Président du Conseil d'Administration sur l'organisation, les contrôles internes et la gestion des risques ainsi que des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2011, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort un résultat net bénéficiaire de 13 100 K€.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2011, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et résumées dans les rapports précités, et desquels il ressort un résultat bénéficiaire de 7 673 482 €.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice, à savoir 7 673 482 € soit affecté comme suit :

- > Distribution d'un dividende, à hauteur de 3 326 071 €, à raison de 0.49 € par action ⁽¹⁾, sachant que la Réserve Légale est déjà intégralement dotée ;

(1) Dividende qui serait mis en paiement à partir du 27 janvier 2012 aux guichets du CM-CIC Securities.

- > Mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire de 4 347 411 €, Ce qui portera le report à nouveau à 97 170 320 €.

Par ailleurs, le Conseil demande à l'Assemblée Générale d'approuver la dotation faite au compte « Report à nouveau » du montant correspondant aux dividendes non versés, en raison des actions EXEL Industries détenues par la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire rappelle, en outre, que la société a distribué des dividendes, au cours des 3 derniers exercices comme suit :

Exercices	Dividende par Action
2007/2008	0.75 €
2008/2009	0.37 €
2009/2010	0.64 €

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve successivement chacune des opérations mentionnées dans ce rapport.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux Administrateurs, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat, au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel global des jetons de présence, à allouer aux membres du Conseil d'Administration, à la somme de 80 000 €, pour l'exercice à clore le 31 août 2012, à charge pour le Conseil d'Administration de se réunir pour procéder à leur répartition entre ses membres.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, autorise, conformément aux dispositions de l'article L225-209 et suivants du Code de Commerce et des autres dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil d'Administration à faire acheter par la société ses propres actions, pour une période de dix-huit mois, à compter de la date de la présente assemblée.

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- > L'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- > L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- > L'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- > La couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 80 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5% des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 27 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Cette autorisation se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2011.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, sur proposition du Conseil d'Administration, en qualité d'Administrateur de la société :

- > M. Marc BALLU – de nationalité Française, demeurant Les Mouilles - 69620 BAGNOLS ;
- > Mme Marie-Claude BERNAL – de nationalité Française, demeurant 23 Tanglewood Road – WELLESLEY 02481 – MASSACHUSETTS (USA),

pour la durée légale à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2017.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

1

2

3

4

5

6

7